

# OMPI



A/36/4  
ORIGINAL : anglais  
DATE : 6 août 2001

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

## ASSEMBLÉES DES ÉTATS MEMBRES DE L'OMPI

Trente-sixième série de réunions  
Genève, 24 septembre – 3 octobre 2001

RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME EN 2000

*Document établi par le Secrétariat*

### I. INTRODUCTION

1. Le présent document (ci-après dénommé “rapport”) est le troisième rapport sur l'exécution du programme établi par le Secrétariat dans le cadre du processus d'établissement de programmes et budgets axés sur les résultats. Les deux premiers rapports sur l'exécution du programme, publiés en juillet 1999 et en août 2000, étaient respectivement un rapport à mi-parcours de l'exercice biennal sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme en 1998 (document A/34/6) et un rapport final sur les résultats obtenus au cours de l'exercice biennal 1998-1999 (document A/35/2). Le présent rapport fait le point à mi-parcours de l'exercice biennal sur l'exécution du programme pour l'année 2000.

2. Le présent rapport a été rédigé conformément aux critères définis dans le cadre du programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal 2000-2001, approuvé par les États membres en septembre 1999, qui a jeté les bases du programme de travail de l'Organisation, en définissant les objectifs, les résultats escomptés et les indicateurs d'exécution pour chaque programme principal et chaque sous-programme. Ces facteurs ont à leur tour constitué le cadre de référence du Secrétariat dans l'utilisation des ressources disponibles pour la mise en œuvre des activités au cours de l'année 2000.

3. Le présent rapport rend compte des résultats obtenus ou des progrès réalisés au cours de la première année de l'exercice biennal et fait suite à la présentation du programme et budget pour l'exercice 2000-2001 en établissant successivement un rapport sur chacun des programmes principaux 02 à 18. Certaines modifications structurelles ont été apportées à la méthode d'établissement du rapport afin de permettre aux États membres de voir clairement les progrès accomplis. Le commentaire accompagnant chaque programme principal consiste en une brève évaluation de l'exécution du programme, suivie de tableaux portant sur l'exécution de chaque sous-programme correspondant. Les tableaux présentent un résumé des *objectifs*, des *résultats escomptés* et des *indicateurs d'exécution*, ainsi que des *résultats obtenus* ou des progrès accomplis dans leur réalisation.

4. Il est à noter que, lors de la mise en œuvre d'un programme et budget pour un exercice biennal, il convient d'être souple sur la redéfinition des priorités dans le programme, compte tenu de l'intervalle de temps considérable qui s'écoule entre l'adoption du programme et budget et la présentation des rapports pertinents sur l'exécution du programme. De nouvelles questions émergentes sur la scène mondiale en matière de propriété intellectuelle obligent aussi le Secrétariat à recentrer ses priorités dans la répartition des ressources, afin de permettre à l'administration de répondre de manière adéquate et en temps voulu à ces facteurs extérieurs. C'est pourquoi, le présent rapport contient quelques nouveaux *résultats escomptés* et quelques nouveaux *indicateurs d'exécution* (signalés respectivement par [Nouveau RE] et [Nouvel IE]) dans les tableaux des sous-programmes, lorsqu'une révision a été jugée nécessaire par le Secrétariat afin de rendre compte des changements de priorité mentionnés dans les programmes. En outre, s'agissant de certains indicateurs d'exécution, aucune donnée n'est disponible à ce stade de l'exercice biennal parce que, soit les activités n'avaient pas encore commencé, soit elles étaient toujours en cours au moment où ce rapport a été élaboré. Des données complètes sur ces indicateurs seront fournies dans le rapport qui sera présenté aux assemblées de l'OMPI en septembre 2002 et qui contiendra une évaluation complète de l'exécution du programme au cours de l'exercice biennal 2000-2001 et établira dans quelle mesure les objectifs définis dans le programme pour l'exercice biennal complet ont été atteints, compte tenu des résultats obtenus à l'heure actuelle.

5. L'annexe du présent rapport contient une liste des acronymes utilisés dans le présent document.

## II. BILAN GÉNÉRAL ET POINTS FORTS DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME AU COURS DE L'ANNÉE 2000

6. Pour l'exercice biennal 2000-2001, conformément aux objectifs définis dans le document intitulé *Vision d'avenir et orientation stratégique de l'OMPI*, et dans le cadre du *Plan d'action dans le domaine du numérique* de l'OMPI, le directeur général a lancé beaucoup d'initiatives dynamiques et novatrices, axées sur la mise en œuvre des programmes de travail essentiels dans trois secteurs : la coopération avec les États membres, l'enregistrement international des titres de propriété intellectuelle et l'élaboration de normes et de traités relatifs à la propriété intellectuelle.

7. L'OMPI a aussi continué à cibler l'affectation de ses ressources et à élargir la portée des programmes relatifs aux savoirs traditionnels, aux ressources génétiques, au folklore et au commerce électronique. Sur mandat des États membres, le directeur général a mis en place des moyens pour faire face aux problèmes rencontrés par les petites et moyennes entreprises

(PME) souhaitant utiliser la propriété intellectuelle et en tirer parti. Compte tenu de la charge de travail croissante, tous les travaux relatifs aux principaux projets informatiques destinés aux États membres, à savoir les nouveaux réseaux interconnectés (par exemple, WIPONET), aux autres parties prenantes (par exemple, PCT-EASY), et au personnel de l'OMPI, se sont poursuivis.

8. Dans le cadre de ses activités essentielles, l'OMPI a continué de bénéficier de l'appui ferme et des conseils des divers comités. Les quatre comités permanents, à savoir le Comité permanent du droit des brevets (SCP), le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT), le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) et le Comité permanent des techniques de l'information (SCIT), ont tous obtenu des résultats remarquables au cours de l'année 2000. En outre, lors des réunions qu'ils ont tenues au cours de cette année, le Comité permanent de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété intellectuelle (PCIPD) et le Comité du programme et budget (PBC) ont fait ressortir les problèmes et les priorités des États membres intéressés, aidant ainsi l'OMPI à planifier les activités futures.

9. Dans le domaine de la coopération pour le développement, l'année 2000 a été marquée par une activité intense sous tous les aspects et dans toutes les régions couvertes par le programme pertinent, tandis que l'assistance technique de l'OMPI a été adaptée aux besoins spécifiques et a été axée sur la création d'institutions durables, conformément aux objectifs définis dans le document *Vision d'avenir et orientation stratégique de l'OMPI*.

10. Quelques événements particuliers permettent d'illustrer les réalisations de l'OMPI en tant qu'organisation internationale moderne, qui répond aux besoins de ses partenaires. Parmi les points forts de l'année 2000, il convient de citer notamment les faits suivants :

- Les mois de février et mars ont constitué un tournant pour l'Organisation avec respectivement, le 50 000<sup>e</sup> dépôt de dessin ou modèle industriel en vertu du système de La Haye et la 500 000<sup>e</sup> demande internationale de brevet en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Ces chiffres montrent l'intérêt croissant suscité chez les utilisateurs qui recherchent la protection offerte par l'OMPI tout en s'attaquant à des marchés plus importants dans le cadre du commerce international. Le doublement des demandes selon le PCT en moins de quatre ans – la 250 000<sup>e</sup> demande internationale avait été reçue en février 1996 – vient confirmer cette analyse.
- Du 11 mai au 2 juin 2000, les États membres de l'OMPI se sont rencontrés lors d'une conférence diplomatique à Genève, au cours de laquelle le Traité sur le droit des brevets (PLT) et son règlement d'exécution concernant les formalités et les procédures relatives aux brevets ont été négociés. Le PLT permet de simplifier les formalités et de rationaliser les procédures relatives aux demandes nationales et régionales de brevet et aux brevets. Les utilisateurs du système des brevets pourront ainsi compter sur des procédures simples et rationnelles de dépôt de demandes nationales et régionales de brevet et de maintien en vigueur des brevets dans toutes les parties contractantes. Le PLT inclut par référence les exigences relatives aux demandes déposées en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), ce qui garantit que, après l'entrée en vigueur du PLT, les mêmes exigences quant à la forme seront appliquées aux demandes nationales, régionales et internationales et aux brevets.

- Le Groupe de travail sur la réforme statutaire a présenté, en septembre 2000, aux assemblées des États membres de l'OMPI, la réforme statutaire et structurelle la plus poussée jamais proposée depuis la création de l'OMPI. Elle s'est traduite par une rationalisation de la structure de gestion de l'OMPI grâce à la réduction du nombre d'organes directeurs de l'OMPI qui est passé de 21 à 16.
- La facilité d'utilisation et l'accessibilité de l'information restent essentielles pour la mission de l'OMPI, comme en témoignent les sites Web de l'OMPI (*www.wipo.int*) qui, les 15 sites satellites compris, ont enregistré 22,35 millions de "demandes de pages ayant abouti" en 2000<sup>1</sup>. En mars 2000, l'OMPI a reçu le premier prix du concours *Toile du plurilinguisme* (pour les sites Web multilingues), décerné pour la première fois par l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) pour récompenser le meilleur site Internet multilingue parmi les sites des organisations intergouvernementales (OIG). Parmi les critères retenus, figuraient le nombre de langues utilisées et la parité dans le contenu du site et dans les mises à jour effectuées pour chacune de ces langues. En avril 2000, l'OMPI a lancé la version du site Web en arabe, élargissant ainsi l'accès aux informations diffusées par l'OMPI sur les traités, les conférences et sur d'autres sujets. En septembre 2000, une version améliorée des sites Web de l'OMPI a été lancée, plus conviviale, plus facile à utiliser et offrant plus de fiabilité en matière d'extraction des données.
- En mai 2000, le Secrétariat a signé un accord avec l'Université de Turin pour la création d'un diplôme commun de troisième cycle en propriété intellectuelle sanctionnant un cours de spécialisation de troisième cycle en propriété intellectuelle organisé conjointement par l'OMPI et l'Université de Turin. Le cours est destiné à des professeurs et des professionnels possédant des notions de propriété intellectuelle et qui souhaitent acquérir des connaissances et des compétences plus poussées afin d'enseigner et de mettre en pratique les aspects législatifs de la propriété intellectuelle au niveau international. La moitié des 40 étudiants admis à suivre le cours chaque année viendront de pays en développement et seront parrainés par l'OMPI; les 20 autres seront sélectionnés dans des pays industrialisés. Le matériel a été fourni en collaboration avec le Centre de formation international de l'Organisation internationale du travail (OIT).
- L'année 2000 a également été marquée par le mandat confié à l'OMPI par les États membres en septembre 2000, afin qu'elle procède à un examen approfondi des questions découlant de l'exploitation économique des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore. Ce mandat prévoyait la création et la convocation du Comité

---

<sup>1</sup> Dans le présent rapport, l'accès du public aux divers sites Web de l'OMPI a été mesuré, dans certains cas, au moyen du nombre de consultations (*user sessions*) (pour le sous-programme 06.1), de pages visitées (*page views*) (pour les sous-programmes 05.1, 06.1 et 12.1), de consultations effectuées par des visiteurs (*visitor sessions*) (pour le sous-programme 06.1) et, dans d'autres cas, au moyen du nombre d'occurrences (*hits*) (pour les sous-programmes 03.3, 05.1, 06.1 et 12.1). Le nombre d'occurrences permet de mesurer la fréquentation d'un site Web, mais ne correspond pas au nombre de consultations. La visite d'une seule page d'un site Web peut engendrer des occurrences multiples, et le nombre d'occurrences par page visitée dépend de la configuration de la page Web. N'importe lequel de ces indicateurs, tel que le nombre d'occurrences, fournit des informations pertinentes lorsqu'on procède à une comparaison pendant une période donnée, parce qu'il donne des indications sur l'évolution de l'accès à un site Web particulier.

intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. La préparation de la première session du comité, prévue pour le printemps 2001, a donné lieu à une intense activité en 2000. L'accent a été mis sur trois thèmes relatifs à la propriété intellectuelle : i) l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages; ii) la protection des savoirs traditionnels, des innovations et de la créativité, qu'ils soient ou non associés à ces ressources; iii) la protection des expressions du folklore, artisanat compris.

- En décembre 2000, l'OMPI a convoqué une Conférence diplomatique sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles, au moment où les États membres entamaient les négociations finales en vue de créer un instrument international visant à protéger les artistes interprètes ou exécutants contre toute utilisation non autorisée de leurs interprétations ou exécutions sur un support audiovisuel. L'adoption de cet instrument aurait renforcé la position des artistes interprètes ou exécutants dans l'industrie audiovisuelle en fournissant une base juridique plus claire pour l'utilisation internationale de ces œuvres audiovisuelles, tant dans les médias traditionnels que dans les réseaux numériques. Les négociateurs de plus de 120 pays ont provisoirement convenu d'un ensemble de règles visant à renforcer les droits des artistes interprètes ou exécutants d'œuvres audiovisuelles; un accord a été conclu sur 19 des 20 dispositions du traité, grâce auquel, les artistes interprètes ou exécutants d'œuvres audiovisuelles se seraient pour la première fois vu accorder un droit moral contre toute distribution ou modification de leurs interprétations ou exécutions qui serait préjudiciable à leur réputation. Malgré des progrès sensibles, il n'a pas été possible de parvenir à un accord sur la question fondamentale du droit de cession, autrement dit sur les modalités – de plein droit ou par accord – selon lesquelles les producteurs acquièrent les droits des artistes interprètes ou exécutants. Notant que 19 articles ont fait l'objet d'un accord, les participants de la conférence diplomatique ont, pour conclure, recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI de convoquer de nouveau la conférence diplomatique à une date ultérieure.
- Suite au lancement d'un concours d'architecture en vue de l'extension des locaux de l'OMPI et après la désignation d'un jury international chargé de comparer les projets soumis et de sélectionner le lauréat, le premier prix a été attribué, en mars 2000, à un cabinet d'architecture allemand, dont le projet a été sélectionné parmi les 27 projets finalistes présentés par des participants de quelque 18 pays. Les projets retenus ont été ceux qui se sont distingués "sur le plan architectural, environnemental et technique". Le cabinet gagnant sera chargé de la construction du nouveau complexe qui comprendra une nouvelle salle de conférence pouvant accueillir jusqu'à 600 délégués, 500 places de travail, plusieurs salles de réunion, 300 places de stationnement (l'agrandissement de l'installation existante devrait permettre de créer des places de stationnement pour les délégués et les visiteurs) et une nouvelle cafétéria.

### III. RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME À MI-PAROURS, PAR PROGRAMME PRINCIPAL

## **PROGRAMME PRINCIPAL 02 – Planification stratégique et développement des politiques**

11. Le Bureau de la planification stratégique et du développement des politiques a continué d'aider le directeur général à élaborer la planification et à formuler les politiques, et de lui fournir notamment les services d'appui nécessaires. Ces services visent essentiellement à faciliter la prise de décision dans le cadre du programme principal 01 (organes statutaires des États membres et Bureau du directeur général). Le Bureau de la planification stratégique et du développement des politiques a également assuré divers services dans le cadre des réunions, telles que les assemblées des États membres de l'OMPI, et a contribué à renforcer les relations établies avec d'autres organisations internationales au cours de l'exercice biennal précédent, tout en améliorant la coordination interne et externe sur laquelle ont été axés ses efforts et en œuvrant au perfectionnement de la structure du Secrétariat.

12. En 2000, le Bureau de la planification stratégique et du développement des politiques a centré son action sur le maintien et l'amélioration des processus de consultation internes et externes, afin d'aider le directeur général à traiter certaines questions de fond et priorités des États membres, de différents organismes du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, quant à la perception qu'ils ont de la propriété intellectuelle par rapport à leurs centres d'intérêt. Un certain nombre de consultations formelles ou informelles ont permis de renforcer le lien entre d'une part, les questions de propriété intellectuelle et les politiques adoptées en la matière et d'autre part, le développement économique et social. Le point de vue des responsables gouvernementaux, des représentants des secteurs dominés par les milieux d'affaires, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), ainsi que celui des organisations internationales telles que le Secrétariat des Nations Unies, l'OMC, les commissions régionales des Nations Unies et les banques de développement régionales, notamment, a été pris en considération. En particulier, l'accent mis sur les questions externes a permis au directeur général de prendre des initiatives pour répondre aux nouveaux besoins, telles que la proposition visant à lancer un nouveau programme relatif à l'utilisation des systèmes de propriété intellectuelle par les PME, dont l'introduction dans le programme du prochain exercice biennal 2002-2003 a été approuvée en septembre par les assemblées des États membres de l'OMPI.

13. Plus d'efforts ont été déployés pour améliorer le prototype du système de "paramètres de gestion", un projet visant à contrôler au niveau de la direction l'état d'avancement de l'exécution du programme. En outre, la mise au point de principes directeurs de planification et d'élaboration des politiques a lancé le processus de collaboration et de consultation dans le cadre de la formulation du projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2002-2003.

14. L'expérience positive au sein du Secrétariat a permis de mieux apprécier les concepts et les méthodes d'évaluation et de les intégrer au système de l'OMPI de gestion, de budgétisation et d'établissement des rapports sur l'exécution du programme axés sur les résultats. Dans ce contexte, un progrès significatif dans le renforcement du processus d'évaluation du programme a été enregistré avec la mise en œuvre du premier processus d'évaluation approfondie d'une activité menée dans le domaine de la coopération pour le développement. Les résultats figurent dans le document intitulé "Évaluation d'une activité de

l'OMPI en matière de coopération pour le développement : présentation du rapport d'évaluation approfondie de la réunion régionale annuelle OMPI des directeurs d'offices de propriété industrielle des pays d'Amérique latine" (voir le document PCIPD/2/8) présenté lors de la deuxième session du Comité permanent de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété intellectuelle, en février 2001.

15. Le fonctionnement harmonieux des aspects protocolaires des grandes manifestations organisées au siège de l'OMPI a été assuré, qu'il s'agisse de la trente-cinquième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI, des deux conférences diplomatiques, des réunions de la Commission consultative des politiques et de la Commission consultative du monde de l'entreprise ou des nombreuses manifestations organisées par les comités ou les groupes de travail. L'image positive et moderne de l'Organisation a été renforcée lors des visites officielles de hauts fonctionnaires gouvernementaux et d'autres personnalités de haut rang et des nombreuses réceptions offertes par le directeur général. Au total, le directeur général a reçu 12 chefs d'État ou vice-chefs d'État et chefs de gouvernement et de parlement, 68 ministres ou vice-ministres et parlementaires et 4 anciens chefs d'État et anciens ministres ou vice-ministres. Parmi les autres visiteurs éminents, on comptait 10 chefs d'organisation et 143 ambassadeurs représentant 68 pays. En outre, des services protocolaires ont été assurés lors des visites qu'a effectuées le directeur général dans les pays suivants : Australie, Bulgarie, Chine, Costa Rica, Cuba, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Mexique, Nigéria, Oman, Ouzbékistan et Suède.

## Sous-programme 02.1 – Coordination des programmes

<b>Objectifs :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Augmenter la cohérence et l'intégration des programmes de l'OMPI.</i></li> <li>- <i>Renforcer les dispositifs de coordination et de coopération avec les organisations internationales, régionales et autres dont les activités sont complémentaires de celles de l'OMPI.</i></li> </ul>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Programme de travail mieux intégré exploitant les synergies existantes entre les activités de l'OMPI.</i>	Ensemble cohérent de principes directeurs de programmation et de budgétisation en vue de l'élaboration du programme et budget pour 2002-2003.	<p><i>Nombre d'activités reconnues comme complémentaires entre elles et signalées à l'attention des chefs de programme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarche pleinement coordonnée en ce qui concerne l'orientation des politiques, les principes budgétaires et les priorités pour l'élaboration du projet de programme et budget pour 2002-2003. Plans de travail, calendrier des activités et budgets de fonctionnement pour 2000 pleinement coordonnés et approuvés pour la totalité des 18 programmes principaux et 58 sous-programmes.</li> </ul>
	Examen centralisé des plans de travail et des budgets avec une utilisation maximale des ressources en personnel et des autres ressources sur une base commune et planification optimale de la mise en œuvre pour réduire les coûts globaux et obtenir de meilleurs résultats et des effets de renforcement mutuel entre les divers programmes.	<p><i>Nombre et nature des activités harmonisées ou mises en œuvre en commun au sein de l'OMPI :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise de décision au sujet de neuf nouveaux plans d'action ciblés par pays qui sont entièrement le fruit d'une collaboration horizontale au niveau interne suite aux délibérations du Conseil d'approbation des projets.</li> <li>- Prise, par le directeur général, de la décision, approuvée par l'Assemblée en septembre 2000, de lancer un nouveau programme d'activités pour les PME axé sur l'utilisation du système de propriété intellectuelle en vue d'augmenter leur compétitivité.</li> <li>- Tenue de huit réunions du groupe de la haute direction présidées par le directeur général au cours desquelles ont été prises des décisions en matière de gestion et des orientations politiques claires en ce qui concerne les questions de coordination, les sujets se rapportant aux nouvelles orientations du programme, la viabilité et l'efficacité de certaines politiques et les affectations budgétaires nécessaires.</li> </ul>

	<p>Rationalisation de l'assistance prêté par l'OMPI aux PME pour l'utilisation des systèmes de propriété intellectuelle.</p> <p>Orientations politiques et principes directeurs d'exécution précis à l'intention des chefs de programme concernant la mise en œuvre des questions et des priorités du programme en cours et décisions sur l'affectation des ressources, suite aux délibérations du groupe de la haute direction.</p> <p>Élaboration d'un prototype de "paramètres de gestion", un système de collecte de données statistiques et d'établissement de rapports permettant aux administrateurs de contrôler l'exécution du programme et les résultats obtenus.</p> <p>Contrôle régulier de la recherche, de l'analyse et de l'évaluation stratégiques de questions essentielles dans des domaines pertinents relatifs à la propriété intellectuelle et élaboration de rapports internes et de propositions de politique à mener concernant des problèmes relatifs à la propriété intellectuelle et les nouvelles tendances dans les différentes régions.</p> <p>Compréhension renforcée et plus harmonisée des questions administratives inscrites au programme en cours et des priorités parmi les hauts fonctionnaires et les autres membres du personnel, amélioration des relations de travail entre les différents</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Collecte de données pendant deux trimestres et analyse de plus de 30 indicateurs décisifs se rapportant à des activités menées au titre du programme pour l'exercice 1999-2000 fournis au directeur général et au groupe de la haute direction dans le cadre du contrôle de l'exécution du programme et de la planification pour 2001 et les autres années à venir.</li><li>- Élaboration, à l'intention du directeur général, d'une série de questionnaires distribués aux membres de la haute direction et aux fonctionnaires et contenant une analyse des questions émergentes et des éléments importants découverts au cours des missions effectuées par des fonctionnaires de l'OMPI sur quelque 15 thèmes spécifiques ou domaines intéressants (par exemple, les savoirs traditionnels, le commerce électronique, les ressources génétiques, le règlement des litiges relatifs aux noms de domaine, les brevets en matière de pratiques commerciales, la promotion du WCT et du WPPT, etc.)</li><li>- Tenue de 32 réunions d'information professionnelle hebdomadaires (PRIM) en 2000 (avec une moyenne de participation de 100 membres du personnel, principalement dans les catégories professionnelle et supérieure) qui ont effectivement facilité le partage des informations importantes, y compris les rapports annuels, la coordination des activités inscrites au programme, les débats et les décisions concernant les politiques au sein du Secrétariat.</li><li>- Amélioration importante et gain en efficacité dans les relations de travail au sein du Secrétariat grâce à l'utilisation généralisée, par la quasi-totalité des membres de la haute direction et des fonctionnaires, de la messagerie électronique interne et des services de l'Intranet pour la diffusion des informations, la communication des informations officielles et la diffusion des documents.</li></ul>
--	--	---



	<p>bureaux chargés des divers programmes et participation qualitative du personnel à la planification, à la mise en œuvre et au contrôle du programme.</p>	
<p><i>Élargissement et approfondissement des contacts et des relations de coopération avec les organisations internationales, régionales, nationales, intergouvernementales et non gouvernementales.</i></p>	<p>Facilitation et amélioration des processus de dégagement de consensus entre les États membres grâce à des procédures plus transparentes de diffusion des informations et de consultation informelle.</p> <p>Promotion d'une collaboration plus étroite entre l'OMPI et l'OMC, le CCI, la CNUCED et l'UPOV, pour les questions relatives à la propriété intellectuelle.</p>	<p><i>Nature et contenu des actions menées en vue d'une meilleure coordination et teneur des documents ou des messages échangés sur cette question, et promptitude de l'action de suivi entreprise :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue d'un nombre significatif de réunions d'information et de consultations et de dialogues informels avec des groupes régionaux et des coordinateurs régionaux sur un large éventail de questions et de sujets portant sur le programme et sur des aspects administratifs.</li> <li>- Renforcement de la coopération entre l'OMPI et l'OMC (tenue de deux réunions entre les directeurs généraux des deux organisations pour débattre du renforcement de la coopération, en présence des chefs du Centre du commerce international (CCI) et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) lors de la deuxième réunion, suivies de deux réunions, au niveau ministériel, des quatre institutions). L'OMPI a également participé à plusieurs réunions organisées par l'OMC : 11 sessions du Conseil général (sessions ordinaires et extraordinaires), quatre sessions du Conseil des ADPIC, six sessions du Comité du commerce et du développement, trois sessions du Comité du commerce et de l'environnement, quatre sessions du Sous-comité des pays les moins avancés et participation à la manifestation <i>Geneva Week 2000</i>. En outre, des exposés ont été présentés par les représentants de l'OMPI aux ateliers organisés dans le cadre de la Conférence des ministres du commerce des pays africains, tenue à Libreville (Gabon), à l'initiative du Gouvernement gabonais, en collaboration avec l'OMC; l'OMPI a aussi fourni des ressources en personnel dans le cadre des cours de formation et des séminaires organisés par l'OMC.</li> </ul> <p><i>Nombre et nature des activités et des projets entrepris en commun avec des organisations internationales, régionales, nationales, intergouvernementales et non gouvernementales :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collaboration étroite avec l'UPOV sur des questions relatives à la protection des obtentions végétales et dans les domaines connexes de la biotechnologie et des savoirs traditionnels, qui s'est traduite par une coopération plus poussée en matière de mise en œuvre des programmes pertinents des deux organisations. L'assistance prêtée par l'OMPI s'est poursuivie dans le cadre de l'organisation de cours de formation et de séminaires de l'UPOV et de plusieurs autres activités d'assistance technique.</li> <li>- Accord de coopération avec le Secrétariat de la coopération ibéro-américaine (SECIB) signé le 8 novembre 2000, comme approuvé par les assemblées des États membres.</li> </ul>

## Sous-programme 02.2 – Relations extérieures et coopération avec le siège de l'organisation des Nations Unies

<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les liens de l'OMPI en général avec les gouvernements des États membres, les milieux de la propriété intellectuelle, les entreprises, les organismes professionnels, ainsi que l'Organisation des Nations Unies et la communauté diplomatique de New York.</li> <li>- Faire connaître et appréhender concrètement par les gouvernements, les organisations et les organismes professionnels précités le système de propriété intellectuelle et les compétences spécialisées dont dispose l'OMPI.</li> </ul>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p>Reconnaissance plus générale de l'importance du système de la propriété intellectuelle dans la communauté diplomatique, dans d'autres instances multilatérales et dans les organismes professionnels.</p> <p>Meilleure compréhension du rôle de l'OMPI dans la promotion du système de la propriété intellectuelle.</p>	<p>Plus grande prise de conscience et meilleure compréhension, au sein de la communauté diplomatique, à Genève, à New York, à Washington et dans d'autres villes, de l'importance du rôle de la propriété intellectuelle dans tous les domaines d'activité économique et sociale.</p>	<p>Nombre et nature des déclarations provenant d'instances internationales multilatérales et d'organismes professionnels au sujet de la propriété intellectuelle.</p> <p>Nombre et nature des communications reçues de la communauté diplomatique ou des organismes professionnels montrant une reconnaissance plus générale de l'importance de la propriété intellectuelle.</p> <p>Nombre et nature des communications reçues sollicitant l'intervention de l'OMPI dans des questions connexes traitées par d'autres instances internationales et organismes professionnels.</p> <p>- Réception d'environ 425 objets de correspondance de la part de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions, et envoi de quelque 125 réponses, y compris des contributions à des rapports et des réponses à des questions et à des prises de position, afin de clarifier les activités essentielles de l'OMPI en rapport avec le programme de travail et l'administration d'autres institutions du système des Nations Unies.</p>

<p><b>Objectif :</b></p> <p>Tenir l'OMPI au courant des évolutions pertinentes dans les organismes législatifs et autres des Nations Unies, au sein de la communauté diplomatique au siège de l'Organisation des Nations Unies, et dans les autres milieux intéressés.</p>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p>Meilleure connaissance par les chefs de programme de l'OMPI des incidences réciproques des travaux des organes délibérants et des autres organes de l'Organisation des Nations Unies sur les activités de l'OMPI.</p>	<p>Large sensibilisation des chefs de programme et des hauts fonctionnaires aux activités courantes des divers organes des Nations Unies dans les différents domaines d'activité économique et sociale, et sur les incidences de ces activités sur les programmes et les stratégies de l'OMPI.</p>	<p>Nombre de cas où des questions spécifiques soulevées dans des instances internationales ou à l'Organisation des Nations Unies ont donné lieu à des activités programmées de l'OMPI.</p> <p>Documents et informations reçus par les chefs de programme démontrant l'intérêt exprimé par les organes délibérants de l'Organisation des Nations Unies concernant des questions de propriété intellectuelle.</p> <p>- Participation de l'OMPI, notamment, aux manifestations suivantes : X<sup>e</sup> CNUCED, XIII<sup>e</sup> Conférence internationale sur le SIDA, Sommet mondial pour le développement social, Commission des droits de l'homme, sessions de printemps et d'automne du Comité administratif de coordination (CAC).</p> <p>- Conduite de travaux par une équipe d'experts de l'OMPI sur des questions relatives à la propriété intellectuelle et aux techniques de l'information en vue d'une participation au débat de haut niveau du Conseil économique et social des Nations Unies.</p>

## Sous-programme 02.3 – Évaluation de l'exécution des programmes

<b>Objectif :</b> <i>Renforcer la gestion des programmes dans l'Organisation.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Suivi systématique et évaluation de l'exécution par les chefs de programme.</i>	Approbation par les États membres, lors des assemblées de l'OMPI en septembre 2000, du rapport sur l'exécution du programme pour 1998-1999.	<i>Système en place au niveau du programme assurant le suivi régulier et systématique du programme de travail et une évaluation du résultat.</i> - Intégration au niveau du programme du cadre d'évaluation logique (objectifs, résultats escomptés et indicateurs d'exécution) dans le programme et budget pour 2000-2001.

<b>Objectif :</b> <i>Renforcer la pertinence et l'efficacité des activités de l'Organisation par rapport à leurs objectifs.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Recours accru aux indicateurs d'exécution pour mesurer les résultats par rapport aux objectifs.</i>	Utilisation systématique par les chefs de programme des indicateurs d'exécution lors de l'élaboration du rapport sur l'exécution du programme à mi-parcours de l'exercice biennal 2000-2001.	<i>Retour d'information périodique de la part des chefs de programme, montrant que l'évaluation de l'exécution est utilisée comme outil de gestion et que des mesures d'ajustement sont prises le cas échéant.</i> - Présentation par les chefs de programme des ressources utilisées pour leurs programmes respectifs, dans le cadre du rapport sur l'exécution du programme pour 2000, conformément au cadre d'évaluation logique contenu dans le programme et budget.

<b>Objectif :</b> <i>Accroître la cohérence et l'intégration des programmes de l'OMPI.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Adéquation accrue des activités entreprises par rapport aux objectifs du programme.</i>	Plus grande prise de conscience, par les chefs de programme, du lien entre les activités mises en œuvre et les objectifs du programme connexes.	<i>Relation plus étroite entre les activités proposées et les résultats escomptés, ainsi que les objectifs figurant dans le programme et budget.</i> - Adoption et utilisation accrue du cadre d'évaluation logique pour l'évaluation de l'exécution des programmes.

## Sous-programme 02.4 – Recherche et analyse stratégiques

<b>Objectif :</b> <i>Créer un potentiel permettant d'entreprendre de façon efficace une recherche et une analyse stratégiques adaptées à la protection, à la gestion et à l'usage des droits de propriété intellectuelle</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Meilleure compréhension des tendances dans le fonctionnement des systèmes de propriété intellectuelle et création d'un outil de qualité pour prévoir les évolutions futures.</i>	Interaction au moyen de l'Internet avec des professionnels ou des spécialistes, dont le travail touche à des aspects connexes des droits de propriété intellectuelle, ne connaissant pas encore les activités de l'OMPI et pour qui le nouveau programme de l'OMPI sur les répercussions économiques, sociales et culturelles des droits de propriété intellectuelle présente un intérêt.	<i>Base de données mise au point, informations réunies et rapports publiés relevant de la recherche et de l'analyse stratégiques.</i> - Intérêt accru pour le travail du Secrétariat manifesté par des gouvernements, des chercheurs et d'autres organisations et instances, comme le montrent 18 nouvelles propositions de recherche présentées dans le sous-programme. - Réception par le Secrétariat de la version préliminaire de quatre des cinq projets exécutés sur commande l'année précédente, tandis que se poursuit la réalisation de l'un des projets. - Exécution sur commande de trois nouveaux projets pendant cette période, y compris un projet mobilisant une équipe de neuf chercheurs.

<p><i>Capacité accrue de prendre en considération les répercussions des évolutions socio-économiques et techniques sur le travail de l'OMPI.</i></p>	<p>Base d'information sensiblement élargie et interaction plus productive avec des économistes, des sociologues et d'autres spécialistes, y compris des commissions régionales et des banques de développement des Nations Unies, spécialisés dans la recherche sur les droits de propriété intellectuelle et leurs répercussions sur des questions économiques, sociales et culturelles.</p>	<p><i>Changements dans les façons de procéder, la méthode de travail ou le niveau de compétence montrant une capacité accrue en la matière.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Envoi de 14 missions en 2000 en vue de participer et d'apporter une contribution à des conférences dans le cadre d'autres instances où des débats sur les effets de la protection des droits de propriété intellectuelle ont eu lieu entre des participants de divers milieux économiques, juridiques techniques et socioculturels.</li> <li>- Tenue des deux premiers d'une série d'ateliers consacrés aux Dimensions commerciales et contractuelles de l'acquisition et du transfert de la propriété intellectuelle, organisés conjointement avec le Centre du commerce international (CCI).</li> <li>- Création d'une base de données bibliographiques sur l'économie de la propriété intellectuelle, en particulier dans le domaine des brevets, avec plus de 2000 ouvrages de référence.</li> <li>- Publication d'un livre sur les avantages socio-économiques de la protection de la propriété intellectuelle dans les pays en développement.</li> </ul>
<p><i>Meilleur potentiel de prévision des tendances et des évolutions futures dans le domaine de la propriété intellectuelle et de leurs incidences sur le travail de l'OMPI.</i></p>	<p>Domaine d'activité abandonné, compte tenu d'un changement dans les priorités du sous-programme.</p>	<p><i>Mécanismes et systèmes spécifiques en place montrant que le potentiel a été amélioré.</i></p> <p style="text-align: center;">—</p> <p><i>Réactions rapides et efficaces aux demandes de prévision de ce type.</i></p> <p style="text-align: center;">—</p>
<p><b>Montant total des dépenses au titre du programme principal 02 en 2000 :</b></p>		<p><b>6 216 000 francs suisses</b></p>

## **PROGRAMME PRINCIPAL 03 – Affaires juridiques et structurelles**

En 2000, le Bureau des affaires juridiques et structurelles a accompli des progrès notables dans l'exécution de ses fonctions de dépositaire ainsi que dans la rationalisation de la structure de direction de l'OMPI, dont le point culminant a été la décision prise par l'Assemblée générale de supprimer cinq des 21 organes directeurs de l'Organisation, qui représente la plus importante réforme statutaire et structurelle depuis la création de cette dernière. L'OMPI a conforté sa place de premier fournisseur de services dans le domaine du règlement des litiges relatifs aux noms de domaine de l'Internet : elle a été saisie de 1841 plaintes, mettant en présence des parties de 74 pays différents, qui ont donné lieu à 1012 décisions des commissions administratives constituées par l'Organisation. Les propriétaires de marques ont obtenu le transfert du nom de domaine dans 80% des cas. Pour ce qui est des questions internes, l'OMPI s'est employée à améliorer la transparence et à renforcer les capacités de reddition des comptes dans sa pratique contractuelle, en fournissant des avis et un appui juridiques dans le cadre de la négociation de plus de 150 contrats d'une valeur supérieure à 145 millions de francs suisses, et ce à la demande de plus de 35 unités de l'Organisation. Son étude de l'évolution des liens entre commerce électronique et propriété intellectuelle a généré de nombreuses activités, notamment la promotion et le développement des services de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine qu'elle fournit aux administrateurs des domaines de premier niveau correspondant à des codes de pays (ccTLD), l'adoption prochaine de sept nouveaux domaines génériques de premier niveau (gTLD), et d'autres activités connexes.

## Sous-programme 03.1 – Affaires juridiques et structurelles

<b>Objectifs :</b>		
<p>- Conseiller le directeur général, le Secrétariat et les États membres sur les aspects juridiques du travail de l'Organisation, notamment les questions de droit administratif et statutaire.</p> <p>- Donner aux États membres des informations et des avis concernant les aspects juridiques du travail de l'Organisation, notamment le règlement des litiges en matière de propriété intellectuelle.</p> <p>- Renforcer les services du Secrétariat pour les aspects administratifs, statutaires et de droit international des réunions des assemblées, des comités permanents et des autres organes des États membres ainsi que des conférences diplomatiques.</p>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<p>Conseils et assistance de qualité et en temps utile, au bénéfice des États membres, du Secrétariat et d'autres entités, concernant des questions juridiques très diverses touchant au travail de l'Organisation.</p>	<p>Fourniture en temps utile, à tous ceux qui en font la demande, de renseignements ou de conseils précis ou d'une assistance.</p> <p>Acceptation de plus en plus large de la modification de l'article 9.3) de la Convention de l'OMPI. Réduction de 21 à 16 du nombre d'organes directeurs.</p>	<p>Nombre, nature et date des demandes de conseils reçues; nombre de réponses et délais de réponse :</p> <p>- Réponse rapide et efficace à des demandes internes et externes de renseignements concernant diverses questions statutaires, administratives et de procédure se rapportant aux aspects juridiques du travail de l'Organisation; réponse rapide à plus de 300 demandes d'autorisation et fourniture de conseils juridiques aux fonctionnaires, aux conseillers juridiques des Nations Unies et à des entités publiques et privées concernant l'utilisation du nom, du sigle et du logo de l'Organisation.</p> <p>- Pour la seule année 2000, 27 acceptations de la modification de l'article 9.3) de la Convention instituant l'OMPI.</p> <p>Suite aux recommandations du Groupe de travail sur la réforme statutaire :</p> <p>- Approbation par les États membres de la réduction de 21 à 16 du nombre d'organes directeurs de l'OMPI. (La Conférence de représentants de l'Union de Paris et le Conseil de l'Union de Lisbonne ont tous deux décidé de ne plus se réunir à l'avenir, et ont demandé au directeur général de ne pas les convoquer; La Conférence de représentants de l'Union de Berne, la Conférence de représentants de l'Union de La Haye et la Conférence de l'Union de Nice ont toutes décidé de leur dissolution).</p>

<b>Objectif :</b>		
<p><i>Renforcer l'efficacité de la fonction de depositaire des conventions et des arrangements administrés par l'OMPI exercée par le directeur général.</i></p>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<p>Réduction notable de l'arriéré d'enregistrement, auprès du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies à New York, des traités de l'Organisation administrés par l'OMPI.</p>	<p>L'arriéré n'a pas encore été totalement résorbé.</p> <p>Enregistrement en temps utile, auprès du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, des actes accomplis par les États en relation avec les traités (ratifications, adhésions, notifications et autres actes).</p>	<p>Nombre de traités administrés par l'OMPI et de notifications ultérieures enregistrées auprès du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, et nombre de notifications d'adhésion et autres traitées :</p> <p>- Réception et traitement de 68 instruments de ratification ou d'adhésion, envoi de 92 notifications d'actes accomplis en relation avec les traités (adhésions, déclarations, territoires particuliers), établissement de 119 copies certifiées conformes de traités, de 59 instruments d'adhésion types et de 23 notes sur les avantages de l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI.</p>

<i>Gestion plus efficace et large diffusion d'informations statistiques sous forme conviviale concernant les traités administrés par l'OMPI.</i>	Les travaux relatifs au projet de base de données ont été reportés en raison de l'accroissement spectaculaire du nombre de notifications d'actes accomplis en relation avec les traités et de la réduction du personnel.	<i>Nombre de consultations de la base de données sur les traités :</i> —
--	--	---

<b>Objectif :</b> <i>Améliorer les mesures visant à la prévention et au règlement des conflits avec le personnel.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Fonctionnement amélioré des mécanismes statutaires garantissant une procédure régulière; politiques et procédures régissant le personnel mieux définies, notamment quant aux droits et obligations des membres du personnel.</i>	Plusieurs conflits ont été résolus ou évités par la négociation et la fourniture de conseils juridiques, en dehors des voies de recours normales.	<i>Nombre et nature des améliorations apportées aux mécanismes institutionnels et aux politiques et procédures régissant le travail du Secrétariat :</i> - Un seul recours a été formé auprès du Comité d'appel de l'OMPI, et aucun auprès du Tribunal administratif de l'OIT.

## Sous-programme 03.2 – Relations avec le secteur non gouvernemental et les entreprises

<b>Objectifs :</b> - Accentuer l'adéquation de l'OMPI et de son programme aux entreprises et au secteur privé; - Améliorer les courants de communication entre le Secrétariat et les représentants des entreprises et du secteur privé.		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Composition forte et stable de la Commission consultative du monde de l'entreprise, qui soit à la fois représentative d'une grande variété de secteurs industriels et représentative du point de vue géographique, et réunions annuelles productives de cette commission.</i>	La Commission consultative du monde de l'entreprise a tenu sa troisième réunion en mai 2000. Sa composition exprimait à la fois la stabilité et un certain équilibre géographique.	<i>Rapports sur les réunions de la CCE et de ses organes subsidiaires (en cas de création d'organes subsidiaires) et mise en œuvre de l'éventuelle suite à donner recommandée dans ces rapports :</i> - Le rapport de la deuxième réunion (septembre 1999) contenait une recommandation appuyant les travaux de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet et des directives concernant le projet de l'Organisation de faire appel à des personnalités de renom pour promouvoir la protection de la propriété intellectuelle; le rapport de la troisième réunion (mai 2000) contenait des recommandations concernant le coût de l'obtention et du maintien de la protection par brevet et la nécessité d'examiner la question de l'application appropriée des normes de brevetabilité dans le domaine des biotechnologies.
<i>Amélioration des relations entre l'OMPI et les entreprises et le secteur privé.</i>	Meilleure compréhension, au sein du Secrétariat, des besoins et priorités du secteur privé dans le domaine de la protection de la propriété intellectuelle.	<i>Fréquence accrue et caractère fructueux des contacts entre le Secrétariat et les représentants des entreprises et du secteur privé :</i> - La CCE ne s'est pas réunie plus fréquemment en session plénière, mais son existence a favorisé les contacts entre le Secrétariat et les représentants du secteur privé, ce qui a permis au premier de mieux comprendre les problèmes pratiques rencontrés par les seconds.

<p><i>Recentrage du Secrétariat sur les activités visant à améliorer la protection de la propriété intellectuelle en vue de soutenir les entreprises et le secteur privé dans la création d'emplois et de richesses.</i></p>	<p>Les recommandations de la CCE ont permis au Secrétariat de mieux adapter le système de règlement des litiges en matière de noms de domaine aux besoins concrets et ont nourri la réflexion sur le futur système international de brevets.</p>	<p><i>Fréquence accrue et caractère fructueux des relations entre le Secrétariat et les représentants des entreprises et du secteur privé :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intérêt manifesté par le secteur privé pour les services de l'OMPI, notamment les services de règlement des litiges en matière de noms de domaine rendus par le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI.</li> </ul>
--	--	---

<p><b>Objectif :</b> <i>Mettre en place un processus de contrôle contribuant à garantir que l'Organisation souscrit à des obligations contractuelles qui correspondent sur le fond et d'un point de vue juridique à ses intérêts et soit conforme à ses règles internes et au droit applicable.</i></p>		
<p><b>Résultats escomptés</b></p>	<p><b>Résultats obtenus</b></p>	<p><b>Indicateurs d'exécution retenus</b></p>
<p><i>Grande qualité des contrats souscrits par l'Organisation du point de vue de la rédaction et de la conformité avec le règlement interne et le droit applicable, d'où des litiges moins nombreux et une réduction des coûts.</i></p>	<p>Fourniture de conseils juridiques précis et en temps utile qui ont permis de régler des litiges portant sur des contrats nombreux et variés.</p>	<p><i>Nombre, nature et date des demandes de révision de contrats reçues, nombre de réponses et respect des délais :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture d'un appui juridique pour la conclusion de contrats d'un montant total de 145,5 millions de francs suisses en 2000. Examen des contrats reçus en français, anglais et espagnol et fourniture de conseils juridiques aux intéressés dans les trois langues.</li> </ul> <p><i>Nombre et nature des problèmes juridiques relatifs à l'interprétation et à l'application des contrats souscrits par l'Organisation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un appui ou des conseils juridiques ont été fournis dans les cas suivants : dépôt de plusieurs plaintes pour déni de service, litiges liés à l'utilisation du nom de l'OMPI, dépôt d'une plainte contre le Centre d'arbitrage et de médiation, examen des arrangements concernant les interprètes, notamment leur traitement fiscal, examen des aspects juridiques des politiques internes de l'OMPI et concours pour le logo de l'OMPI.</li> </ul>
<p><i>Harmonisation des pratiques en matière de contrats dans l'Organisation au moyen de contrats types simplifiés, chaque fois que c'est possible.</i></p>	<p>En élaborant le projet de conditions générales applicables aux contrats types, le Secrétariat a beaucoup contribué à harmoniser les procédures de passation des marchés de fournitures générales et de matériel informatique, ainsi que les relations avec les contractants dans le domaine du droit d'auteur.</p>	<p><i>Nombre, nature et qualité des contrats types et améliorations observées dans les nouveaux contrats établis, respect des délais et questions traitées :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration d'un projet de directives internes sur la politique à adopter à l'égard des contractants extérieurs en matière de droit d'auteur, qui s'appliqueront aux contrats établis par l'Organisation;</li> <li>- Fourniture de conseils juridiques pour l'élaboration d'une politique en matière de diffusion des données;</li> <li>- Appui à l'élaboration d'une politique en matière de diffusion des données;</li> <li>- Fourniture d'un appui juridique à l'élaboration des politiques de l'Organisation en matière de sécurité et de diffusion sur le Web.</li> </ul> <p><i>Réduction des délais et des coûts afférents dans le processus d'achat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration de conditions générales applicables à l'achat de biens; élaboration de conditions générales applicables à l'achat de matériel et de logiciels informatiques; élaboration d'un contrat type applicable à l'achat de matériel et de logiciels informatiques.</li> </ul>

<p><i>Structure permettant de contrôler de près les nouvelles obligations contractuelles, particulièrement lorsqu'elles sont complexes.</i></p>	<p>L'OMPI a conclu au cours de l'année 2000 d'importants contrats qui auront une incidence notable sur la prochaine phase du développement de l'Organisation.</p>	<p><i>Nombre, nature et qualité des nouveaux contrats établis, respect des délais et questions traitées :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- En matière de contrats, les activités de l'OMPI en 2000 ont porté sur trois domaines principaux, à savoir l'automatisation du PCT (projet IMPACT), le WIPONET et les bâtiments. Au cours de l'année en question, ces grands projets ont donné lieu à des contrats évalués à plus de 102 millions de francs suisses, soit 70% de la valeur contractuelle et financière des contrats négociés ou conclus.</li><li>- Voici les principaux contrats de projets qui ont été conclus, ainsi que leur montant en francs suisses :<ul style="list-style-type: none"><li><i>Automatisation du PCT :</i> appui à la négociation des contrats correspondant à la première phase du projet <i>Communication on Request</i> (2,7 millions de francs suisses) et à la location de matériel et de logiciels (9,2 millions de francs suisses). Montant total : 11,9 millions de francs suisses.</li><li><i>WIPONET :</i> négociations approfondies avec une entreprise en vue de la livraison de matériel et de services de réseau à 65 offices de propriété intellectuelle du monde entier (y compris la maintenance du réseau); fourniture de conseils juridiques pour la signature de contrats d'un montant global de 11 millions de francs suisses; négociations approfondies avec une entreprise en vue de la mise en place et de l'exploitation des services centraux du WIPONET; appui juridique à la signature d'autres contrats connexes d'un montant global de 27 millions de francs suisses. Montant total des contrats WIPONET : 38 millions de francs suisses.</li><li><i>Projets liés aux bâtiments :</i> appui juridique au concours international d'architecture (agrandissement du siège de l'OMPI sur la parcelle Steiner). Collaboration avec un conseiller extérieur pour la négociation du contrat de rénovation de l'ancien bâtiment de l'OMM (démolition partielle et reconstruction), évalué à 51 millions de francs suisses (y compris la première phase du contrat évaluée à 8 millions de francs suisses). Montant total des contrats de construction de l'OMPI : 51 millions de francs suisses.</li></ul></li></ul> <p>Un appui juridique a été fourni pour la négociation de contrats supplémentaires d'un montant total supérieur à 43 millions de francs suisses, à la demande de plus de 30 unités de l'Organisation. Les contrats portaient sur des objets très divers.</p> <p><i>Nombre et nature des problèmes juridiques liés à l'interprétation et à l'application des contrats souscrits par l'Organisation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Règlement d'un litige relatif à des permis de travail suisses concernant des collaborateurs extérieurs travaillant sur le projet IMPACT du PCT, qui a nécessité l'interprétation des contrats pour déterminer si le contractant extérieur était tenu d'obtenir ces permis, ce qui était le cas. L'Organisation a ainsi pu réduire ses frais administratifs.</li><li>- Un deuxième litige de nature contractuelle touchant aux relations de travail entre l'OMPI et son agence de voyages interne, qui avait nécessité la renégociation du système de commissions, a été réglé en faveur de l'OMPI.</li></ul>
---	---	--



### Sous-programme 03.3 – Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI

<b>Objectif :</b> <i>Proposer des services élargis de résolution des litiges, par les moyens traditionnels et des moyens électroniques.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Volume de travail accru, notamment avec les litiges portant sur les noms de domaine et les recours statutaires.</i>	Le Centre a créé des services de règlement des litiges en matière de noms de domaine qui ont été adoptés pour les domaines génériques de premier niveau (gTLD : .com, .net et .org) et par les administrateurs de 17 domaines de premier niveau correspondant à des codes de pays (ccTLD). À ce titre, l'OMPI est devenu le premier fournisseur de services de règlement des litiges en matière de noms de domaine de l'Internet.	<p><i>Volume de travail :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Centre a reçu 1841 plaintes concernant des gTLD, soit 65% de l'ensemble des plaintes transmises par l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN); 1286 (soit 70%) d'entre elles ont trouvé une solution (1007 par décision des commissions administratives désignées par l'OMPI et 279 par transaction ou abandon).</li> <li>- Le Centre a reçu 16 plaintes concernant des ccTLD; sept d'entre elles ont trouvé une solution (cinq par décision des commissions administratives désignées par l'OMPI et deux par transaction ou abandon).</li> <li>- Les litiges en matière de noms de domaine traités par l'OMPI ont mis en présence des parties de 74 pays du monde entier.</li> </ul> <p><i>Nombre de demandes de désignation d'arbitres ou médiateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Centre a été saisi d'une plainte relevant du Règlement d'arbitrage de l'OMPI et d'une plainte relevant du Règlement de médiation de l'OMPI, et a reçu 25 demandes d'assistance pour la désignation d'intermédiaires neutres figurant dans la liste de l'OMPI.</li> </ul>
<i>Acceptation du système de règlement en ligne des litiges.</i>	Le système de l'OMPI pour le règlement en ligne des litiges a été immédiatement et pleinement accepté par les parties.	<p><i>Utilisation du système en ligne :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La totalité des 1857 litiges relatifs à des noms de domaine ont été traités au moyen du système de règlement en ligne du Centre.</li> </ul>

<b>Objectif :</b> <i>Renforcer le rôle du Centre comme structure d'information et de formation sur la médiation et l'arbitrage des litiges en matière de propriété intellectuelle.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Meilleure visibilité des services de règlement des litiges.</i>	Réponse à des demandes de renseignements nombreuses et variées, exploitation du site Web à haute capacité et adoption de mesures destinées à assurer une meilleure visibilité des activités menées par l'OMPI dans le domaine du règlement des litiges.	<p><i>Demandes d'informations, notamment participation aux conférences et aux ateliers :</i></p> <p>Le Centre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- a traité environ 5000 demandes d'informations;</li> <li>- a enregistré plus de 7 millions de consultations de son site Web;</li> <li>- a accueilli 72 participants à ses ateliers d'arbitrage et de médiation;</li> <li>- a accueilli 300 participants à la Conférence internationale sur le règlement des litiges relatifs au commerce électronique qu'il a organisée.</li> </ul>
<i>Mise en œuvre d'un processus dans lequel un groupe indépendant établit si certaines marques notoires ou de haute renommée doivent être exclues de l'enregistrement en</i>	Aucune politique d'exclusion de ce type n'a été adoptée par les organismes compétents en matière d'enregistrement des noms de domaine de l'Internet.	<p><i>Nombre de demandes d'exclusion reçues par l'OMPI :</i></p> <p style="text-align: center;">—</p> <p><i>Nombre de demandes de ce type traitées :</i></p> <p style="text-align: center;">—</p>

<p><i>tant que noms de domaine (sous réserve qu'une telle politique d'exclusion soit adoptée par certains organismes d'enregistrement des noms de domaine de l'Internet).</i></p>		
---	--	--

### Sous-programme 03.4 – Commerce électronique et propriété intellectuelle

<p><b>Objectif :</b> <i>Définir les questions suscitées par les incidences du commerce électronique sur la propriété intellectuelle qui devront être traitées et sensibiliser à ces questions les États membres, les entreprises, les praticiens et l'opinion publique.</i></p>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p><i>Meilleure compréhension de l'incidence du commerce électronique sur le système de la propriété intellectuelle.</i></p>	<p>Amélioration de la compréhension de cette incidence, et sensibilisation des administrateurs de ccTLD à l'importance de la protection de la propriété intellectuelle.</p>	<p><i>Nombre de conférences et de réunions traitant de questions de commerce électronique et de propriété intellectuelle, et nature de celles-ci :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de consultations régionales sur le commerce électronique et la propriété intellectuelle au Brésil, en Jamaïque, en Jordanie, en Pologne et en Thaïlande;</li> <li>- Organisation d'une réunion extraordinaire SIECA-OMPI sur les questions de propriété intellectuelle concernant les domaines de premier niveau correspondant à des codes de pays (ccTLD), en vue de sensibiliser les administrateurs de ccTLD à l'importance de la protection de la propriété intellectuelle dans plusieurs domaines nationaux.</li> </ul> <p><i>Nombre d'actions d'innovation, d'assistance, ou autres, menées par l'OMPI ou d'autres intervenants à la suite de ces conférences et réunions, et nature de ces actions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Publication de l'étude sur les questions relatives au commerce électronique et à la propriété intellectuelle, qui a été saluée comme une intéressante entrée en matière.</li> </ul>

<p><b>Objectif :</b> <i>Renforcer la protection de la propriété intellectuelle sur l'Internet, particulièrement en ce qui concerne le commerce électronique.</i></p>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p><i>Conseil, formation et assistance rapides et de qualité aux organismes d'enregistrement des noms de domaine de l'Internet.</i></p>	<p>Établissement de contacts en vue de mieux sensibiliser les administrateurs de TLD et d'améliorer les systèmes de protection des noms de domaine.</p>	<p><i>Nombre, nature et utilité des échanges avec les organismes d'enregistrement des noms de domaine de l'Internet demandant un avis de l'OMPI :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création du programme de l'OMPI sur les ccTLD destiné à fournir aux administrateurs de ces derniers une assistance en matière de propriété intellectuelle;</li> <li>- Établissement de contacts avec les responsables des sept nouveaux domaines génériques de premier niveau (gTLD) approuvés par l'ICANN et fourniture, à ces responsables, de conseils en matière de propriété intellectuelle;</li> <li>- Invitation, par l'administrateur du domaine .NL, à participer à l'équipe de projet chargée d'étudier les besoins en matière de règlement extrajudiciaire des litiges relatifs à ce domaine (sur la base du premier Processus de consultations de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet);</li> <li>- Fourniture de conseils sur la prévention et le règlement des litiges de propriété intellectuelle portant sur les noms de domaine</li> </ul>

		<p>constitués de caractères non latins.</p> <p><i>Nombre d'organismes d'enregistrement des noms de domaine de l'Internet exprimant leur satisfaction quant à l'assistance reçue et autres retours d'information :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture d'avis en matière de propriété intellectuelle aux administrateurs de plus de 40 ccTLD.</li> </ul>
<p><i>Plus grande adhésion des organismes d'enregistrement des noms de domaine de l'Internet aux politiques et aux procédures facilitant la protection des droits de propriété intellectuelle et le règlement des litiges en la matière.</i></p>	<p>Réduction significative des possibilités d'enregistrement abusif des noms de domaine dans les gTLD.</p> <p>Plus grande cohérence grâce au développement de procédures d'enregistrement des noms de domaine compatibles avec les exigences de la propriété intellectuelle.</p> <p>Meilleure connaissance du cybersquattage de désignations autres que les marques, qui pourrait permettre d'améliorer la protection envisagée dans le rapport final sur le deuxième Processus de consultations de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet.</p>	<p><i>Plus grande cohérence dans les politiques d'enregistrement des noms de domaine :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recours accru aux principes directeurs régissant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (qui résultent du premier Processus de consultations de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet) et au Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI;</li> <li>- Ces principes directeurs sont désormais reconnus comme étant la norme pour le règlement extrajudiciaire des conflits entre noms de domaine et droits de propriété intellectuelle.</li> </ul> <p><i>Nombre et type d'organismes d'enregistrement des noms de domaine ayant réformé leurs pratiques d'enregistrement et adopté les recommandations de l'OMPI :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 18 administrateurs des ccTLD ont choisi le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI pour régler leurs litiges sur la base des principes directeurs ou d'un instrument qui s'en inspire;</li> <li>- D'autres administrateurs de ccTLD ont mis en place ou envisagent de mettre en place un mécanisme de règlement extrajudiciaire des litiges fondé sur les principes directeurs (par exemple, l'administrateur de .UK).</li> <li>- Des mesures ont été prises pour réduire les atteintes aux droits au niveau des ccTLD; leur mise en œuvre s'opère progressivement;</li> <li>- Préparatifs du deuxième Processus de consultations de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet, qui doit permettre de régler certains problèmes de propriété intellectuelle liés aux noms de domaine de l'Internet qui n'avaient pas été examinés dans le cadre du processus précédent.</li> </ul> <p><i>Nombre et nature des litiges entre particuliers portant sur les noms de domaine réglés par des moyens extrajudiciaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a réglé environ 1300 litiges de ce type.</li> </ul>

<b>Objectif :</b> <i>Élaborer et mettre en œuvre des projets de contribution à la protection des droits de propriété intellectuelle dans un environnement numérique.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<p><i>Mise en place d'un processus conduisant à des améliorations dans la protection des images numériques par la propriété intellectuelle et les méthodes de concession de licences sur ces images.</i></p>	<p>Contrairement à ce que l'on pouvait penser lors de la rédaction du programme et budget pour la période 2000-2001, il s'avère qu'au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, il n'existait pas encore un besoin suffisant pour que l'OMPI intervienne dans ce domaine.</p>	<p><i>Ensemble de projets de règlement ou de normes traitant de ces questions.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil et appui aux États pour les aider à protéger les droits de propriété intellectuelle dans l'environnement numérique.</li> </ul> <p><i>Adoption de ce règlement ou de ces normes par les instances et institutions intéressées :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'OMPI a mené des entretiens préliminaires approfondis avec les fournisseurs de systèmes de gestion des droits pour mieux comprendre ces systèmes en vue de participer éventuellement, en tant que tiers neutre, aux activités visant à assurer leur interopérabilité.</li> </ul>

		- Mission à Oman et en Égypte pour conseiller les institutions nationales de sauvegarde du patrimoine culturel sur l'exploitation en ligne de ce patrimoine.
<i>Mise en place d'un processus d'étude visant à déterminer s'il est nécessaire ou souhaitable que l'OMPI propose des services et des systèmes de dépôt et de gestion pour les objets de propriété intellectuelle dans le contexte du commerce électronique.</i>	Le processus prévu n'a pas encore reçu un appui suffisant de la part du secteur privé ou des États membres.	<p><i>Rapport contenant l'analyse résultant de cette étude :</i></p> <p>—</p> <p><i>Réponse des États membres et du secteur privé aux conclusions concernant la fourniture par l'OMPI de services de dépôt ou de gestion pour les objets de propriété intellectuelle dans le cadre du commerce électronique :</i></p> <p>- Certains signes montrent que l'OMPI pourrait à l'avenir être de plus en plus sollicitée pour intervenir ou fournir un appui dans le domaine concerné, notamment le fait qu'il est de plus en plus question de l'Organisation dans les plus importants projets touchant à la gestion des droits, (comme DOI, INDECS, MPEG-21 ou W3C).</p>

<b>Objectif :</b> <i>Coordonner le programme de travail de l'OMPI relatif aux questions de commerce électronique, de sorte que l'Organisation puisse continuer à jouer un rôle moteur dans l'examen et la modification des règles existantes et la mise en place de nouvelles règles régissant l'utilisation de la propriété intellectuelle dans le commerce électronique.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Rapport du Comité directeur concernant le programme de travail de l'OMPI sur les questions de commerce électronique.</i>	Les travaux dans ce domaine ont été entrepris sans réunir le Comité directeur, car les marchés ont donné à l'OMPI un rôle essentiel dans l'élaboration des principes directeurs mentionnés plus haut.	<p><i>Qualité de l'aide apportée par le Comité directeur dans la fixation de priorités pour l'action de l'OMPI en matière de commerce électronique :</i></p> <p>- Le Comité directeur a pour tâche essentielle d'aider le Secrétariat à définir les questions de commerce électronique sur lesquelles il devrait faire porter plus particulièrement son attention. Toutefois, il est apparu très rapidement que ce sont les réalités du marché qui ont imposé le choix de ces questions (par exemple les noms de domaine), rendant ainsi sans objet le Comité directeur.</p> <p><i>Publication de l'analyse et rapport sur les questions de commerce électronique :</i></p> <p>- Publication de l'étude sur le commerce électronique et les questions de propriété intellectuelle.</p>
<i>Rôle moteur de l'OMPI et coordination avec d'autres institutions internationales et nationales, gouvernementales ou non gouvernementales, concernant la protection des droits de propriété intellectuelle dans le cadre du commerce électronique.</i>	L'OMPI a conforté sa place d'institution internationale de premier plan dans le domaine de la propriété intellectuelle et du commerce électronique.	<p><i>Mise en œuvre des mesures de coordination entre ces institutions.</i></p> <p><i>Nature de l'aide et du soutien fournis par l'OMPI, notamment pour tout processus concernant la révision de l'Accord sur les ADPIC sur des questions ayant trait à la propriété intellectuelle et au commerce électronique :</i></p> <p>- L'OMPI a assuré la liaison, dans le domaine du commerce électronique, avec des entités aussi différentes que les gouvernements nationaux, les OIG, l'ICANN, les administrateurs de ccTLD, les responsables de gTLD, les plus importants projets touchant à la gestion électronique des droits et d'autres acteurs du secteur privé.</p>
<b>Montant total des dépenses au titre du programme principal 03 en 2000 :</b>		<b>5 480 000 francs suisses</b>

## **PROGRAMME PRINCIPAL 04 – Planification des programmes, préparation du budget, contrôle financier et vérification des comptes**

16. Dans le cadre de ce programme principal, les efforts continuent de se vouer à harmoniser et rationaliser le processus budgétaire, à établir des fonds de réserve correspondant à la contrepartie des unions aux opérations, ainsi qu'à appliquer une initiative relative aux excédents budgétaires selon les besoins propres à l'OMPI. Entre autres questions particulières relatives au budget de l'OMPI, ont été abordées notamment la nouvelle réduction des taxes du PCT, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001, le budget révisé afférent à la rénovation de l'ancien bâtiment de l'OMM et la réaffectation des crédits budgétaires non utilisés aux projets relatifs aux techniques de l'information.

17. Le contrôle et le suivi financiers se poursuivent, au moyen de la validation de propositions déterminées et d'examen périodiques des recettes et dépenses, au titre des mesures de décentralisation administrative fixées en avril 2000. Le maintien de l'utilisation de plans de travail annuels, l'instauration d'allocations de crédits annuels et d'un régime de contrôle par activité ont facilité l'exécution de ce nouveau cadre de gestion. Toutefois, le système financier désuet (FINAUT), sur lequel reposent ces dispositions, n'a pas permis d'obtenir des résultats pleinement satisfaisants : la mise en place d'un système de gestion automatisé de l'information (AIMS) devrait combler les lacunes actuelles.

18. La fonction à temps plein de vérification des comptes est devenue effective en mai 2000, avec la nomination d'un vérificateur des comptes principal, chargé de superviser la toute nouvelle Division de la vérification des comptes et de la supervision interne. Cette division, qui relève directement du directeur général, est également chargée d'évaluer l'exécution du programme.

### **Sous-programme 04.1 – Planification des programmes et préparation du budget**

<b>Objectif :</b> <i>Coordonner la préparation du programme et budget du directeur général et faciliter son approbation par les États membres</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Documents budgétaires et de planification reflétant les directives du directeur général et présentés dans les délais.</i>	Approbation des propositions budgétaires et de planification à l'unanimité des États membres. Approbation de la proposition du Secrétariat (A/35/6 par les Assemblées de l'OMPI (A/35/15, par. 151.a), b), c) et d).	<i>Documents jugés appropriés par le directeur général; documents présentés dans les délais :</i> - Le directeur général a jugé les documents appropriés.  <i>Approbation des propositions budgétaires et de planification à l'unanimité des États membres :</i> - Révision du processus d'établissement du budget (voir documents WO/PBC/2/2 et A/35/6) en vue d'augmenter les consultations avec les États membres. - Révision de la politique relative aux fonds de réserve et au fonds de roulement (voir documents WO/PBC/2/2 et A/35/6) en pourcentage des dépenses pour l'exercice biennal (facteur PBE). - Révision de la politique relative à l'excédent budgétaire (voir documents WO/PBC/2/2 et A/35/6) selon un concept élargi d'équilibre budgétaire, y compris le système d'exécution proposé. - Réaffectation des crédits budgétaires non utilisés en 1998-1999 (voir documents WO/PBC/2/3 et A/35/9) pour les projets relatifs aux techniques de l'information.
<i>Documents budgétaires et de planification appuyés par les pièces appropriées et adoptant une présentation transparente.</i>	Approbation de la proposition du Secrétariat (PCT/A/29/1 par l'Assemblée du PCT (PCT/A/29/4), par. 10)	

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du budget révisé pour la rénovation et la modernisation de l'ancien bâtiment de l'OMM (voir documents WO/PBC/2/4 et A/35/11).</li> <li>- Informations aux États membres sur le plan relatif aux locaux pour la période 2000-2007, la construction de nouveaux locaux et une étude sur la centrale énergétique (voir documents WO/PBC/2/5 et WO/GA/26/8).</li> <li>- Proposition de nouvelles réductions des taxes du PCT, à compter du 1er janvier 2001, qui fait suite aux prévisions de recettes révisées pour 2000-2001 (voir document PCT/A/29/1).</li> <li>- Début de l'établissement du projet de programme et budget pour 2002-2003, y compris la demande de renseignements aux États membres.</li> </ul>
<i>Pleine prise en compte des questions financières et budgétaires traitées dans le contexte du système des Nations Unies.</i>	<p>Prise en compte des avis de l'OMPI dans les documents des Nations Unies sur l'augmentation des prix pour 2002-2003.</p> <p>Réaction favorable de la part des États membres et d'autres institutions spécialisées.</p>	<p><i>Influence des décisions du CCQA (FB) des Nations Unies dans les directives du directeur général :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation aux réunions pertinentes du CCA et du CCQA.</li> <li>- Présentation au CCA du système de budgétisation axé sur les résultats pratiqué par l'OMPI .</li> </ul>

## Sous-programme 04.2 – Contrôle et suivi financiers

<b>Objectif :</b> <i>Gérer le système décentralisé et intégré de l'OMPI pour la mise en œuvre du programme et budget.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Présentation en temps voulu aux États membres de rapports du directeur général sur le suivi des programmes contenant les informations pertinentes et établies de manière transparente.</i>	Contrôle financier de l'OMPI selon les ressources disponibles. Modification de l'exécution du programme en fonction des renseignements financiers.	<i>Respect des délais; rapports considérés comme appropriés par les États membres :</i> - Présentation au directeur général de rapports intérimaires financiers trimestriels contenant des propositions précises en matière de gestion.
<i>Introduction réussie, dans les délais fixés, du système décentralisé et intégré de mise en œuvre du programme et budget.</i>	Les plans de travail annuels sont devenus un instrument de gestion prédominant à l'OMPI. Approbation et validation des dépenses en fonction du plan de travail approuvé.	<i>Respect des délais; adoption sans réserve et utilisation du nouveau système par les chefs de programmes :</i> - Adoption sans réserve de plans de travail annuels en tant qu'instrument de gestion pour exécuter le programme dans le cadre d'un système de gestion décentralisé.
<i>Le système décentralisé et intégré d'exécution du programme et budget donne aux chefs de programme une autorité et des informations suffisantes pour qu'ils puissent atteindre les objectifs du programme dans les délais et avec un bon rapport efficacité-coût.</i>	Le système, adopté et entré en fonction, pâtit toutefois de multiples lacunes dues au système financier sur lequel il repose (voir description du système AIMS, dans le document WO/PBC/3/3).	<i>Contrôle amélioré de l'exécution des programmes de la part des chefs de programmes, grâce aux ajustements du programme et budget que le système permet et facilite, obtention d'un meilleur rapport entre l'utilisation des ressources et l'exécution des programmes :</i> - Instauration de l'établissement des dépenses par activité et d'allocations de crédits annuelles à l'appui de l'application des plans de travail annuels.

### Sous-programme 04.3 – Contrôle financier

<b>Objectif :</b> <i>Pouvoir répondre du bon emploi des ressources (affectation judicieuse, économie et efficacité).</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Conformité avec les règlements et procédures de l'OMPI.</i>	Concertation en continu avec les finances, le contrôle financier, les ressources humaines et les achats au sujet de la conformité avec les règlements et procédures..	<i>Rapport satisfaisant des vérificateurs de comptes extérieurs et approbation du directeur général.</i> - Le rapport des vérificateurs de comptes extérieurs pour l'exercice 2000 n'était pas disponible au moment de publier le présent rapport d'exécution du programme.
<i>Amélioration des procédures administratives et de gestion.</i>	A servi à améliorer les procédures administratives et de gestion.	<i>Exécution des instructions administratives visant à l'amélioration des procédures; approbation du directeur général et des chefs de programme de l'OMPI :</i> - Participation aux différentes équipes spéciales chargées d'examiner et d'améliorer les procédures.
<i>Réalisation d'économies.</i>	Aucune économie quantifiable n'a pu être constatée durant la période examinée.	<i>Montant des économies constatées en francs suisses :</i> —
<b>Montant total des dépenses au titre du programme principal 04 en 2000 :</b>		<b>1 471 000 francs suisses</b>

### PROGRAMME PRINCIPAL 05 – Communication mondiale et relations publiques

19. Pour atteindre l'objectif qui consiste à démythifier la propriété intellectuelle, les ressources de ce programme principal pour l'exercice 2000 ont été consacrées à transformer le site Web de l'OMPI, à créer de nouveaux produits d'information et de multiples documents, en particulier audiovisuels, expliquant la nature et les apports de la propriété intellectuelle, à intensifier les liens avec les médias, à s'adresser à de nouveaux interlocuteurs, tels que les milieux intéressés de la société civile, ainsi qu'à entamer un dialogue avec des organisations non gouvernementales (ONG) et avec le grand public. L'image de marque de l'OMPI comme organisation novatrice, dynamique et tournée vers l'avenir n'a cessé de progresser, de s'améliorer et de se propager. Ce programme a également contribué, par la distribution et la vente de produits d'information de l'OMPI, aux recettes de l'Organisation, encore que ces dernières aient légèrement baissé par rapport à 1999, en raison soit du nombre accru de publications distribuées gratuitement, soit de remises avantageuses accordées notamment aux pays en développement.

20. La restructuration du site Web de l'OMPI et son lancement en septembre 2000 peuvent s'inscrire parmi les résultats marquants à mi-parcours de l'exercice biennal. La nouvelle présentation de l'information sur le site, plus attrayante et conviviale, en quatre langues, fait de ce site l'un des instruments les plus efficaces et les plus rationnels de l'Organisation pour communiquer avec un public cible mondial et mieux faire comprendre les activités de l'OMPI, ainsi que les questions générales et d'actualité relatives à la propriété intellectuelle. La nette augmentation du nombre d'occurrences ou de pages visitées par rapport à 1999 et le premier prix du meilleur site Web multilingue décerné à l'OMPI attestent l'intérêt et la valeur attribués au nouveau site. L'image de marque de l'OMPI, qui continue d'évoluer, s'est retrouvée dans toute une gamme de produits d'information, nouveaux ou actualisés, ainsi que de produits spécialisés (tels qu'affiches, blocs-notes, brochures, livres, disques compacts ROM, banderoles, reliures, etc.). En outre, l'approbation par l'Assemblée générale de l'OMPI en septembre 2000 du projet

de création d'un nouveau logo de l'OMPI a posé un nouveau jalon dans l'évolution de l'image de marque de l'Organisation. Choisi sur concours international qui sera lancé en 2001, le nouveau logo doit s'intégrer dans l'image de marque de l'OMPI, contribuant ainsi à démythifier la propriété intellectuelle.

21. D'importants progrès ont été réalisés au cours de l'exercice biennal pour faire beaucoup mieux connaître l'OMPI et la propriété intellectuelle en général dans la presse nationale et internationale, ainsi que dans le domaine de la communication avec le public. Par l'organisation d'expositions sur la propriété intellectuelle, le parrainage de manifestations artistiques et culturelles et par le biais de réunions d'information pour certains groupes intéressés (tels qu'étudiants, milieux d'affaires et milieux gouvernementaux), l'OMPI s'est attachée à mieux diffuser son message auprès du grand public et de ces publics cibles.

22. Le site Intranet de l'OMPI s'est notablement enrichi. La présentation plus attrayante qui en résulte a offert au personnel davantage de renseignements, en particulier dans les domaines administratif, organique ou logistique. À titre d'exemple, la mise au point, en avril 2000, du projet "Pages pratiques de l'OMPI", qui répertorie l'information, ou l'ajoute à celle figurant déjà dans les pages d'accueil des différentes divisions, a permis de mieux diffuser les renseignements.

23. La bibliothèque de l'OMPI a accru, en le diversifiant, son fonds d'ouvrages de lecture et de consultation d'un millier de titres, faisant tout pour fournir les documents sous forme électronique. Une version électronique de son catalogue est accessible par l'intermédiaire du catalogue conjoint UNCAPS (système commun de catalogage et de consultation en ligne des bibliothèques des Nations Unies).

### Sous-programme 05.1 – Communication interne et externe de l'Organisation (Internet/Intranet)

<b>Objectif :</b> <i>Accroître rapidement, efficacement et de façon conviviale, la portée et l'utilité de l'information publiée sur le site Web de l'OMPI et sur l'Intranet.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Sur l'Internet et l'Intranet, des sites et pages d'accueil plus attrayants, couvrant davantage de sujets et fournissant une information complète et facile d'accès.</i>	Le site Web principal de l'OMPI récemment restructuré a été lancé en septembre. Offrant un interface graphique et technique plus net, plus attrayant et plus efficace, il fournit des informations en quatre langues. En outre, a été élaboré le contenu de nouvelles pages destinées au grand public.  Présentation plus attrayante et davantage d'informations fournies au personnel par l'intermédiaire de l'Intranet.	<i>Quantité et diversité de l'information disponible sur le site Web de l'Internet et le site de l'Intranet en six langues :</i> - Nombre de documents sur le site Web principal : 7321 (anglais), 3782 (français), 2431 (espagnol), 1452 (arabe), soit au total quelque 55 000 pages. - En mars, l'OMPI a obtenu le premier prix du premier concours organisé par l'Organisation internationale de la francophonie et intitulé <i>Toile du Plurilinguisme</i> qui récompense les meilleurs sites multilingues de l'Internet. - En avril, l'OMPI a lancé la version arabe de son site Web principal. Durant l'année, on a commencé à préparer une version russe de ce site.  <i>Fréquence de publication de nouveaux documents, et de mise à jour du fonds existant :</i> Sur le site Internet : journalière; sur le site Intranet : hebdomadaire.  [Nouvel IE] : <i>Nombre de pages Intranet visitées par le personnel :</i> - Environ 1,15 million, soit une moyenne mensuelle de 190 000 pages et une moyenne par utilisateur et par jour de 10 pages (statistiques pour la période juillet-décembre 2000)



<p><i>Diminution du coût de diffusion de l'information pour le Secrétariat; notamment réduction du nombre de copies papier.</i></p>	<p>Utilisation toujours plus grande de l'Internet et de l'Intranet a permis d'accéder plus rapidement à l'information, de réduire le nombre de copies papier et de diminuer le coût de diffusion</p>	<p><i>Diminution du nombre de copies papier diffusées :</i> - Un certain nombre de circulaires, de listes et d'autres documents auparavant diffusés sur papier n'ont été disponibles que sous forme électronique sur l'Intranet.</p>
---	--	--

<p><b>Objectif :</b> <i>Faire mieux comprendre la mission de l'OMPI, tant sur le plan international qu'au sein du Secrétariat, et susciter une adhésion et une participation accrues à cette mission.</i></p>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p><i>Meilleure compréhension par la communauté internationale des activités de l'OMPI et des questions d'actualité relatives à la propriété intellectuelle; transmission plus rapide, au sein du Secrétariat, de l'information ayant trait aux activités en cours.</i></p>	<p>Le matériel d'information mis à disposition sur le site Internet de l'OMPI restructuré a permis de mieux répondre à la demande croissante d'informations relatives aux activités et questions d'actualité en matière de propriété intellectuelle de l'OMPI.</p>	<p><i>Nombre de demandes d'information reçues :</i> - Nombre d'occurrences : 80,5 millions; - Nombre de pages visitées : 23,3 millions.</p> <p><i>Nombre de liens avec d'autres organisations et institutions :</i> - Des liens ont été établis avec tous les offices de propriété intellectuelle dotés d'un site sur l'Internet.</p>

## Sous-programme 05.2 – Relations avec la presse et avec le public

<p><b>Objectif :</b> <i>Accroître l'intérêt de la presse à l'égard des questions de propriété intellectuelle et du rôle de l'OMPI en particulier, ainsi que leurs connaissances en la matière.</i></p>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p><i>Présence accrue d'informations relatives à l'OMPI et de questions de propriété intellectuelle en général dans la presse nationale et internationale, s'accompagnant d'une plus grande exactitude de l'information diffusée.</i></p>	<p>Les liens de l'OMPI avec la presse internationale et la presse située en Suisse ont été développés et consolidés.</p> <p>Le rôle de l'OMPI dans des questions sensibles, en particulier le commerce électronique et le droit d'auteur sur l'Internet, a notablement accru l'intérêt de la presse dans le monde.</p> <p>De nouveaux documents d'information ont été élaborés sur l'OMPI pour rendre les reportages plus précis</p>	<p><i>Nombre d'interviews accordées ou de conférences de presse organisées; nombre d'articles ayant trait à l'OMPI et à ses activités paraissant dans la presse internationale et nationale :</i> - Nombre d'interviews accordées à la presse : 405; - Nombre de communiqués de presse et de bulletins : 86; - Nombre d'articles ayant trait à l'OMPI et à ses activités paraissant dans la presse internationale et nationale : 1940; - Nombre d'inscriptions sur les listes d'envoi de communiqués de presse et de bulletins : 700; - Élaboration d'une série de directives sur les contacts avec les médias, pour aider les membres du Secrétariat lors des interviews avec la presse.</p>

<b>Objectif :</b> <i>Renforcer l'audience de l'OMPI auprès des organisations intergouvernementales (OIG), des organisations non gouvernementales (ONG), d'autres milieux intéressés et de la société civile, y compris la communauté locale de Genève.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<p><i>Augmentation du nombre total de destinataires réguliers de l'information produite par l'OMPI.</i></p> <p><i>Intérêt accru pour les questions de propriété intellectuelle et les activités de l'OMPI – et meilleure compréhension de ces sujets – au sein des publics cibles.</i></p>	<p>Succès dans l'application de la stratégie consistant à diffuser l'information aux divers publics cibles, y compris les OIG, ONG et la communauté locale de Genève.</p>	<p><i>Quantité et diversité de l'information diffusée par l'OMPI auprès de la presse et des groupes ou particuliers intéressés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau recueil hebdomadaire de revue de presse, intitulé "La propriété intellectuelle dans la presse", et diffusé sur papier à toutes les missions permanentes auprès des Nations Unies à Genève : 50 numéros ont ainsi été édités et diffusés;</li> <li>- Nombre d'exemplaires diffusés de la Revue de l'OMPI et des lois et traités de propriété intellectuelle : 79 000;</li> <li>- Nombre d'abonnements sur les listes du courrier électronique : 9076 (pour 47 listes).</li> <li>- Trois manifestations de l'OMPI ont été filmées et radiodiffusées par l'intermédiaire d'Eurovision à 68 chaînes nationales de télévision et agences de presse, ainsi que par satellite au réseau de nouvelles diffusées par câble Euronews.</li> </ul> <p><i>Nombre et types de participants aux manifestations spéciales de l'OMPI qui relaient les messages ayant trait à la propriété intellectuelle :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'expositions organisées au siège de l'OMPI : 8 (4055 visiteurs à Genève et 32 000 au siège des Nations Unies à New York);</li> <li>- Une nouvelle exposition au Centre d'information de l'OMPI, "La musique dans l'ère du numérique", inaugurée en septembre visait un public jeune. Elle a attiré 3000 visiteurs et a figuré sur un site musical international qui a reçu plus d'un million d'occurrences de septembre à décembre.</li> </ul> <p><i>Nombre de visiteurs enregistrés au Centre d'information de l'OMPI : 22 068</i></p> <p><i>Volume des ventes effectuées par le Centre : 70 432 francs suisses.</i></p> <p><i>Nombre et types de demandes d'information reçues, par comparaison avec le passé :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de demandes générales traitées : environ 5500, contre 4500 en 1999.</li> </ul> <p><i>Nombre et portée des activités de sensibilisation du public entreprises :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 54 réunions d'information ont été organisées à l'intention de 1655 personnes, les groupes cibles étant les étudiants universitaires, le monde des affaires et les fonctionnaires;</li> <li>- L'OMPI a organisé, conjointement avec l'Office de propriété intellectuelle de Singapour, un cours de formation régional de deux semaines qui a porté sur la sensibilisation du public et la démythification de la propriété intellectuelle et a été suivi par 25 stagiaires;</li> <li>- L'OMPI a coparrainé deux manifestations culturelles : <i>Journées du Cinéma Africain</i> et <i>Le Festival de la Bâtie</i>;</li> <li>- L'OMPI a parrainé de concert avec les Nations Unies une manifestation artistique intitulée <i>Diplomats paint for Children in the World</i>.</li> </ul>

### Sous-programme 05.3 – Produits d'information générale

<b>Objectif :</b> <i>Renforcer l'image de l'OMPI en tant qu'organisation et harmoniser la présentation des produits d'information générale et spécialisée.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Matériel d'information plus attrayant et convivial traitant, sous différentes formes, des sujets plus variés.</i>	<p>La diffusion de la nouvelle image de marque de l'OMPI s'est accrue grâce à sa parution systématique dans les produits d'information nouveaux ou actualisés.</p> <p>Approbation par les assemblées de l'OMPI de la création d'un nouveau logo en 2001.</p>	<p><i>Nombre et diversité des produits d'information et des sujets traités :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de productions multimédias : 14 courts métrages vidéos sur des manifestations de l'OMPI, 12 reportages vidéos, cinq présentations multimédias (quatre consacrées à l'exposition sur la <i>Musique dans l'ère du numérique</i>). Nombre de produits multimédias téléchargés à partir du site Web de l'OMPI : 1755;</li> <li>- Un nouveau projet a commencé concernant la production d'une série de films sur des inventeurs célèbres, dont certains ont réagi favorablement à l'initiative;</li> <li>- Nombre de produits nouveaux ou actualisés exprimant l'image de marque : 164;</li> <li>- Préparatifs du lancement d'un concours international pour la création d'un nouveau logo de l'OMPI en 2001.</li> <li>- Début de la production de documents audiovisuels exprimant la nouvelle image de marque de l'OMPI et efforts de l'Organisation visant à diversifier en le rendant plus attrayant le matériel d'information;</li> <li>- Nombre de produits spécialisés exprimant l'image de marque : 75 (ces produits sont des articles publicitaires : stylos, reliures, banderoles, programmes).</li> </ul>

<b>Objectif :</b> <i>Répondre aux besoins des différents utilisateurs et publics cibles en élargissant la gamme des produits d'information relatifs à la propriété intellectuelle ainsi qu'à la mission et aux activités de l'OMPI.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Matériel d'information plus attrayant et convivial traitant, sous différentes formes, des sujets plus variés.</i>	<p>Un matériel d'information nouveau, plus varié et convivial a été mis à disposition.</p>	<p><i>Nombre et diversité des produits d'information et des sujets traités :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de nouveaux titres : 66 (en plusieurs langues);</li> <li>- Un nouvel ouvrage de référence intitulé "Un guide de l'OMPI de la propriété intellectuelle dans le monde" a été mis au point et édité en juillet;</li> <li>- Le contenu de la publication de grande diffusion <i>Intellectual Property Reading Material</i> a été chargé sur le site Web de l'OMPI la rendant ainsi plus accessible à un public cible international;</li> <li>- Deux accords de coopération ont été conclus, respectivement avec l'Office de propriété intellectuelle d'un État membre et la Société de gestion collective d'un autre État, visant à produire un matériel d'information destiné aux adolescents et aux créateurs d'œuvres d'art;</li> <li>- Création de nouvelles brochures d'information telles que <i>L'invention est chez vous</i>, <i>Qu'est-ce que le PLT?</i>, <i>Les traités Internet de l'OMPI</i>.</li> </ul>

<b>Objectif :</b> <i>Vendre et distribuer plus efficacement les produits d'information de l'OMPI.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Gestion plus efficace des ventes.</i>	<p>Un nouveau plan de commercialisation a été conçu, comprenant notamment un nouvel accord avec des</p>	<p><i>Temps moyen nécessaire pour traiter une commande et expédier un produit d'information; nombre de commandes payantes et d'abonnés; enquêtes permettant d'évaluer le degré de satisfaction des clients :</i></p> <p><i>Nombre de destinataires; quantité et diversité des produits vendus</i></p>

<p><i>Augmentation des recettes provenant de la vente de publications.</i></p>	<p>dépositaires, l'élaboration d'une nouvelle politique en matière de remises, d'articles publicitaires pour certaines publications, ainsi que le lancement, en septembre, de la librairie électronique trilingue.</p> <p>Légère baisse des recettes par rapport à 1999 en raison soit du nombre accru de publications distribuées gratuitement soit de remises avantageuses accordées notamment aux pays en développement.</p>	<p><i>par rapport à ceux qui sont fournis gratuitement; nombre de titres nouveaux; participation à des foires du livre et foires commerciales :</i></p> <p>En 2000, l'OMPI a :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- distribué gratuitement quelque 230 321 produits d'information; dont 165 titres anglais;</li> <li>- participé à huit foires du livre et foires commerciales;</li> <li>- inventorié au total 317 614 articles;</li> <li>- vendu 28 858 publications;</li> <li>- enregistré quelque 4322 abonnements payants;</li> <li>- maintenu la proportion de une vente pour huit distributions gratuites; et</li> <li>- vendu des publications et des articles publicitaires pour respectivement 4,6 millions de francs suisses et quelque 425 000 francs suisses.</li> </ul>
--	---	--

### Sous-programme 05.4 – Bibliothèque de l'OMPI, archives et services de recherche

<p><b>Objectif :</b> <i>Accroître et diversifier le fonds de lecture et de consultation pertinent de la bibliothèque et développer les services de cette dernière afin qu'elle réponde aux besoins de différents utilisateurs.</i></p>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p><i>Augmentation du nombre et de la diversité du fonds acquis ou proposé dans la bibliothèque.</i></p>	<p>Élargissement du fonds de la bibliothèque par l'acquisition de nouveaux ouvrages de consultation dans les domaines de la propriété industrielle et du droit d'auteur, ainsi que dans des nouveaux domaines tels que les aspects économiques de la propriété intellectuelle, les petites et moyennes entreprises (PME), les savoirs traditionnels, les expressions du folklore, les peuples autochtones, les droits de l'homme, la biotechnologie, le commerce électronique, les noms de domaine et autres questions liées à l'Internet et l'arbitrage.</p>	<p><i>Nombre, contenu et forme des documents disponibles à la bibliothèque :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1075 nouvelles références : livres, revues, périodiques, vidéos et CD-ROM et, en particulier : 725 monographies, feuillets mobiles ou documents, 280 articles de revues, 40 titres de revues et 30 vidéos et disques compacts ROM.</li> </ul> <p><i>Nouveaux dispositifs de travail en réseau avec d'autres bibliothèques et institutions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition du catalogue de la bibliothèque de l'OMPI par l'intermédiaire d'UNCAPS (système commun de catalogage et de consultation en ligne des bibliothèques des Nations Unies) et les bibliothèques numériques de la propriété intellectuelle.</li> </ul> <p>En outre, des liens électroniques ont été établis avec les institutions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'<i>American Library of Congress</i> (EUA), la <i>Biblioteca Nacional</i> (Espagne), la Bibliothèque nationale (France), la <i>British Library</i> (RU), le Réseau des bibliothèques de suisse occidentale et la Bibliothèque des Nations Unies (Genève).</li> </ul>
<p><i>Développement des services, notamment par des moyens électroniques, pour faciliter la recherche.</i></p>	<p>La création de nouveaux services électroniques a facilité l'accès des fonctionnaires et du Secrétariat et des chercheurs extérieurs à davantage d'informations disponibles dans le monde entier.</p>	<p><i>Qualité des services d'information novateurs mis en place pour améliorer l'accès à l'information; nombre et types d'utilisateurs de la bibliothèque et des archives ainsi que de services fournis :</i></p> <p>Création sur le site Web de l'OMPI de la page d'accueil de la bibliothèque assortie des liens permettant d'accéder :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au catalogue de la bibliothèque par l'intermédiaire d'UNCAPS</li> </ul>

	<p>Le Service de documentation, instauré dans la maison pour fournir, le cas échéant, des articles de revues sous forme électronique, a permis de distribuer plus rapidement les revues et de réduire progressivement la distribution de copies sur papier.</p> <p>La bibliothèque a effectué des recherches spécialisées ad hoc pour des utilisateurs internes, au moyen des ressources dont elle dispose, telles que OPAC, Lexis-Nexis et Internet, en vue de leur diffusion par l'intermédiaire du courrier électronique, du télécopieur et des services postaux.</p>	<p>(système commun de catalogage et de consultation en ligne des bibliothèques des Nations Unies); - à certaines librairies en ligne.</p> <p>En outre, la bibliothèque a accueilli les utilisateurs et fourni les services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelque 1600 visiteurs et demandes de consultations;</li> <li>- Quelque 2500 courriers électroniques reçus demandant des renseignements;</li> <li>- Quelque 47 365 occurrences sur sa page d'accueil;</li> <li>- Plus de 100 demandes internes de prêts interbibliothèques;</li> <li>- Environ 25 demandes internes satisfaites par la voie des services de documentation électronique;</li> <li>- Le nombre de revues largement diffusées sur la propriété intellectuelle dont la table des matières a été diffusé électroniquement est passé de 20 à 39;</li> <li>- Nombre de tables des matières communiquées dans la maison par courrier électronique : 175.</li> <li>- Une cinquantaine de demandes de recherche interne Lexis-Nexis; et</li> <li>- Quelque 25 bibliographies ont été envoyées sur demandes tant internes qu'externes.</li> </ul> <p>- <i>Enquête établissant le niveau d'utilisation et de satisfaction globales des utilisateurs :</i> - Une enquête sera entreprise en 2001.</p>
<i>Tenue à jour d'enregistrements visuels et audiovisuels; production de publications de référence spéciales.</i>	Excepté pour les enregistrements audiovisuels, des documents visuels et des publications de référence spéciales ont été produits et mis à disposition.	<p><i>Nombre, diversité et qualité des documents visuels et audiovisuels et des publications de référence spéciales :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une présentation en PowerPoint en anglais, français et espagnol des services de bibliothèque a été élaborée et a servi aux séances d'initiation destinées au personnel nouvellement recruté et aux visiteurs de l'OMPI;</li> <li>- Quatre listes bibliographiques ont été établies sur papier et envoyées à toutes les missions permanentes des États membres de l'OMPI à Genève, ainsi qu'à 110 autres destinataires, tels que des institutions publiques et privées, bibliothèques et cabinets juridiques.</li> </ul>
<i>Meilleurs services de bibliothèque dans les pays en développement qui reçoivent une assistance à cet effet.</i>	Une certaine assistance a été fournie aux bibliothèques des pays en développement qui le demandent.	<p><i>Quantité et qualité du matériel d'étude et d'information fourni aux pays en développement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un certain nombre de documents de consultation, y compris 10 bibliographies, ont été élaborés et envoyés par courrier électronique à la demande de pays en développement.</li> </ul>

<b>Objectif :</b> <i>Renforcer la mémoire institutionnelle de l'OMPI.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Identification et stockage des documents et dossiers historiques de l'OMPI, et accès à ce fond.</i>	La limitation des ressources a retardé la mise au point définitive du projet SGED	<p><i>Accessibilité des documents et dossiers, et fréquence d'accès enregistrée :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une soumission de projet a été formulée en fin d'exercice pour la première phase d'un système de gestion électronique des documents (SGED), qui intègre les archives.</li> </ul>
<b>Montant des dépenses au titre du programme principal 05 en 2000 :</b>		<b>6 303 000 francs suisses</b>

## **PROGRAMME PRINCIPAL 06 – Coopération avec les pays en développement**

24. Les activités de ce programme principal ont consisté essentiellement à fournir une assistance technique à la modernisation des législations nationales en matière de propriété intellectuelle, notamment la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC, au renforcement des institutions, au développement durable des administrations chargées de la propriété intellectuelle et à l'augmentation de l'utilisation du système de la propriété intellectuelle dans les pays en développement, y compris dans les pays les moins avancés (PMA).

25. Dans le cadre de l'exécution du programme principal 06, le secteur de la coopération au développement s'est voué à obtenir les résultats escomptés la première année de l'exercice biennal en continuant, d'une part, à attacher une grande importance à toutes les occasions possibles de répondre aux besoins croissants d'assistance technique dans les pays en développement et, de l'autre, à mieux promouvoir le renforcement des institutions et le développement durable des administrations chargées de la propriété intellectuelle en vue de fournir de meilleurs services. En outre, dans le cadre du programme de coopération avec les bureaux régionaux pour l'Afrique, les pays arabes, l'Asie et le Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes, la stratégie de l'OMPI qui consiste à fournir une assistance technique juridique groupée avec d'autres activités de coopération par l'intermédiaire de plans d'action ciblés par pays et par région s'est encore étendue : de janvier à décembre 2000, 74 de ces plans se trouvaient à divers stades de mise en œuvre. Comme lors de l'exercice biennal précédent, les réactions reçues des États membres ont attesté que ces plans ont réussi à soutenir les efforts nationaux visant à renforcer les capacités techniques et humaines dans les domaines de la législation, de l'administration et de la sanction des droits, et restent par conséquent un instrument de coopération fort utile.

26. Durant l'exercice 2000, les activités mises en œuvre au titre de ce programme ont servi à quelque 135 pays et touché plus de 4700 hommes et femmes en améliorant la perception et la compréhension pas les pays en développement des aspects économiques, techniques et sociaux de la propriété intellectuelle, y compris ses incidences sur un certain nombre de questions mondiales émergentes. Ces questions, telles que la préservation de la diversité biologique, la protection des savoirs traditionnels et des expressions du folklore et du commerce électronique, ont intéressé de plus en plus d'utilisateurs, titulaires de droits, milieux intéressés et autres particuliers des sociétés civiles à tous les échelons, qui étaient à même d'encourager à utiliser plus efficacement la propriété intellectuelle aux fins du développement et de la croissance durable de l'économie. Parallèlement, les activités de coopération menées dans le domaine de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes ont contribué à faire largement reconnaître l'importance et la pertinence de cette question pour le progrès social, économique et culturel des pays en développement, ainsi qu'à véritablement sensibiliser tant les titulaires de droits que les utilisateurs au bien-fondé de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes.

## Sous-programme 06.1 – Modernisation du système de la propriété intellectuelle, y compris la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC

<b>Objectif :</b> <i>Renforcer les capacités des pays en développement, y compris les PMA, dans les domaines de l'élaboration des politiques et de la modernisation de la législation en matière de propriété intellectuelle, compte tenu des normes internationales applicables, y compris l'Accord sur les ADPIC, et des tendances observables sur le plan mondial.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Meilleure compréhension par les pays en développement des conséquences des questions de propriété intellectuelle sur le plan de l'action des pouvoirs publics et des conditions nécessaires pour que leur législation nationale en matière de propriété intellectuelle soit conforme aux normes internationales applicables, y compris l'Accord sur les ADPIC, et aux tendances observables sur le plan mondial.</i>	<p>Progrès importants réalisés par les pays en développement dans la promulgation d'une législation moderne en matière de propriété intellectuelle conforme à l'Accord sur les ADPIC et autres normes internationales.</p> <p>Meilleure compréhension des incidences de la propriété intellectuelle sur l'action des pouvoirs publics et de l'application des normes découlant de l'Accord sur les ADPIC dans la législation nationale.</p>	<p><i>Indications concrètes, dans le cadre des communications reçues ou des déclarations formulées, montrant que les pays en développement comprennent mieux les questions évoquées :</i></p> <p>L'OMPI a fourni sur demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 38 projets de loi (à 25 pays) sur la propriété intellectuelle (relatifs aux droits d'auteur et droits connexes et aux questions de propriété industrielle, y compris notamment : brevets, marques, dessins et modèles industriels, topographies de circuits intégrés, indications géographiques et protection contre la concurrence déloyale) aux pays en développement;</li> <li>- 53 observations (à 27 pays) sur la compatibilité de la législation en vigueur ou des projets de loi avec l'Accord sur les ADPIC et autres normes internationales;</li> <li>- 32 autres formes de services consultatifs en matière de législations (à 25 pays en développement).</li> </ul> <p><i>Signes tangibles que les fonctionnaires des pays en développement qui ont suivi les séminaires de formation appropriés de l'OMPI ont réellement acquis une meilleure compréhension et une meilleure connaissance des problèmes traités :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 12 voyages d'étude sur la formulation des politiques générales et la modernisation de la législation régissant la propriété intellectuelle; 30 missions effectuées par des experts sur des questions de propriété intellectuelle, ou sur les ADPIC et leur application; 23 consultations avec des gouvernements; 20 séminaires nationaux sur les ADPIC et leur application; et 10 séminaires régionaux et sous-régionaux sur des questions de politique générale liées à la propriété intellectuelle et aux ADPIC.</li> </ul>

<b>Objectif :</b> <i>Promouvoir le renforcement des institutions et le développement durable des administrations chargées de la propriété intellectuelle afin qu'elles soient en mesure de fournir des services plus efficaces et mieux adaptés aux besoins des utilisateurs.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Renforcement des administrations nationales chargées de la propriété intellectuelle dans les pays en développement grâce à l'assistance technique fournie par l'OMPI.</i>	<p>De plus en plus d'offices de propriété intellectuelle acquièrent une plus grande autonomie, élargissent leurs fonctions et leurs activités axées sur les services.</p> <p>L'automatisation accrue des offices de propriété intellectuelle a contribué à améliorer la gestion et à établir des bases de données relatives aux</p>	<p><i>Nombre d'administrations chargées de la propriété intellectuelle plus solides et plus efficaces dans les pays en développement :</i></p> <p>Entre autres initiatives visant à renforcer les administrations chargées de la propriété intellectuelle dans les pays en développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 54 plans d'action ciblés par pays sont en cours d'exécution, huit nouveaux ont commencé et 12 sont achevés.</li> <li>- Quelque 61 voyages d'étude portant sur l'administration chargée de la propriété intellectuelle et la formation permanente;</li> <li>- Quelque 80 missions effectuées par des experts, portant sur l'administration chargée de la propriété intellectuelle, y compris l'automatisation des opérations;</li> <li>- Environ 46 administrations nationales ont été dotées d'équipement informatique;</li> </ul>

	brevets ou marques, à simplifier et rationaliser les opérations.	- Quelque 33 projets d'automatisation et autres initiatives (tant dans le cadre des plans d'action ciblés par pays qu'autrement).
--	--	---

**Objectif :** *Améliorer le fonctionnement des mécanismes de sanction des droits de propriété intellectuelle dans les pays en développement, y compris les PMA.*

Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Renforcement des mécanismes administratifs de sanction des droits de propriété intellectuelle dans les pays en développement, grâce à l'information, aux conseils, aux programmes de formation et au matériel reçus de l'OMPI.</i>	Meilleure expérience des fonctionnaires dans le traitement des questions de sanction, y compris piraterie et contrefaçon des actifs de propriété intellectuelle.	<p><i>Nombre de mesures administratives ou autres visant à la sanction effective des droits de propriété intellectuelle :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre dans quatre pays de dispositifs de sécurité contre la piraterie comme mécanisme de sanction des droits relatifs aux enregistrements sonores.</li> <li>- Quelque 13 séminaires nationaux sur la sanction des droits de propriété intellectuelle organisés pour des juges, fonctionnaires des douanes et des forces de police, avec un total de 870 participants;</li> <li>- Divers séminaires régionaux sur la sanction des droits de propriété intellectuelle organisés pour des juges, fonctionnaires des douanes et des forces de police, avec un total de 299 participants;</li> <li>- Un programme d'orientation à l'intention de 12 fonctionnaires des douanes.</li> </ul>

**Objectif :** *Faciliter et promouvoir la diffusion de l'information en matière de propriété intellectuelle et permettre notamment la consultation d'une collection de lois relatives à la propriété intellectuelle, tenue à jour sur papier et sous forme d'une base de données informatisée.*

Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Information ponctuelle des utilisateurs sur la législation en vigueur en matière de propriété intellectuelle grâce à la CLEA et d'autres documents de référence.</i>	<p>Conversion sous forme électronique de textes législatifs et intégration d'entrées de données bibliographiques pour mettre à jour la collection de lois accessibles en ligne (CLEA) sur l'Internet.</p> <p>Publication mensuelle sur papier des lois et traités de propriété intellectuelle (LTPI) (Intellectual Property Laws and Treaties (IPLT), ainsi qu'élaboration et publication de la nouvelle version bilingue du disque compact ROM IPLEX.</p>	<p><i>Utilisation de la CLEA, telle qu'elle ressort du nombre de demandes de dossiers :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'occurrences dans la base de données CLEA : 2,3 millions;</li> <li>- Nombre de pages visitées : 36 484;</li> <li>- Nombre de consultations : 49 537;</li> <li>- Nombre de visiteurs : 19 591.</li> </ul> <p>L'OMPI a également produit toute une gamme d'informations connexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Publication de 48 textes législatifs dans les encarts des IPLT (758 pages) et ceux des LTPI; (789 pages)</li> <li>- Nombre de textes législatifs relatifs à la propriété intellectuelle ont été publiés dans la nouvelle version du disque compact ROM IPLEX (399 en anglais et 324 en français);</li> <li>- Quelque 700 demandes extérieures d'information relative à la législation en matière de propriété intellectuelle ont été traitées.</li> </ul>



<p><i>Utilisation des services fournis dans le cadre de l'Accord de coopération entre l'OMPI et l'OMC.</i></p>	<p>Fourniture sur demande à l'OMC de textes législatifs et de listes de lois et règlements conformément à l'article 2.3)a) de l'Accord de coopération entre l'OMPI et l'OMC, aux fins des notifications en vertu de l'article 63.2 de l'Accord sur les ADPIC.</p>	<p><i>Fréquence des services fournis aux pays en développement dans le cadre de la notification de la législation régissant la propriété intellectuelle en vertu de l'article 63.2 de l'Accord sur les ADPIC :</i></p> <p>- Quelque 55 textes législatifs et trois listes de lois et règlements ont été fournis sur demande au sujet de six pays en développement.</p>
--	---	--

## Sous-programme 06.2 – Nouveaux défis mondiaux en matière de propriété intellectuelle

<p><b>Objectif :</b> <i>Renforcer les capacités des pays en développement à évaluer en temps utile la portée générale et les avantages potentiels en termes de propriété intellectuelle d'un certain nombre de questions mondiales émergentes et à élaborer des politiques en la matière.</i></p>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p><i>Amélioration de la perception et de la compréhension par les pays en développement des aspects juridiques, économiques, techniques, sociaux et éthiques de la protection de la propriété intellectuelle dans le cadre de la préservation de la diversité biologique, de la protection des savoirs traditionnels, des expressions du folklore et du commerce électronique.</i></p>	<p>Les questions et observations soulevées dans les réunions et lors des missions de fonctionnaires ou d'experts organisées par l'OMPI attestent une augmentation de l'intérêt et de la perception en la matière.</p> <p>Les offices nationaux de propriété intellectuelle ont également pris des mesures pour examiner ces questions mondiales émergentes avec d'autres institutions et milieux intéressés aux échelons nationaux.</p>	<p><i>Nombre de pays en développement demandant et recevant des informations en la matière.</i></p> <p>—</p> <p><i>Quantité de matériel d'information générale, nombre d'études stratégiques diffusées et nombre de colloques, de réunions sur l'élaboration des politiques et d'autres manifestations organisées en la matière par l'OMPI dans les pays en développement ou à leur intention :</i></p> <p>Dans le cadre des questions mondiales émergentes de propriété intellectuelle, l'OMPI a entrepris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Deux réunions nationales avec un total de 120 participants;</li> <li>- Une réunion interrégionale destinée à 23 participants;</li> <li>- Neuf réunions régionales et sous-régionales sur notamment le commerce électronique, avec un total de 678 participants; et</li> <li>- Quelque 11 missions effectuées par des experts et des fonctionnaires.</li> </ul>
<p><i>Intégration accrue des décideurs des pays en développement dans les débats en cours sur le plan international en la matière.</i></p>	<p>Intérêt accru des pays en développement à participer aux réunions relatives aux nouvelles questions mondiales et à se tenir au courant de l'évolution des débats internationaux en cours relatifs à la propriété intellectuelle (par exemple, commerce électronique, savoirs traditionnels), comme il ressort des demandes reçues.</p>	<p><i>Participation des fonctionnaires des pays en développement aux manifestations internationales relatives à ces questions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 14 fonctionnaires environ des pays en développement ont participé à diverses réunions interrégionales sur ces questions.</li> </ul> <p><i>Inscription à l'ordre du jour de ces manifestations de questions particulièrement pertinentes du point de vue des pays en développement :</i></p> <p>—</p>

## Sous-programme 06.3 – Promotion et développement de l'utilisation du système de la propriété intellectuelle

<b>Objectif :</b> <i>Accroître l'utilisation du système de la propriété intellectuelle dans les pays en développement en permettant au public de mieux connaître le système.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Amélioration de l'image de la propriété intellectuelle dans les pays en développement grâce à l'information, au savoir faire et aux conseils fournis aux offices de propriété intellectuelle et autres institutions concernées ainsi qu'au public en général.</i>	Nombre accru de pays utilisant les instruments de l'OMPI afin d'informer et de sensibiliser le public, ainsi que de pays lançant des campagnes nationales d'information relative à la propriété intellectuelle. Le nombre de pays demandant une assistance par l'intermédiaire de projets par pays ou plans d'action ciblés par pays pour élaborer des campagnes de sensibilisation a également augmenté.	<i>Fréquence des campagnes d'information en matière de propriété intellectuelle et des autres programmes lancés par les offices de propriété intellectuelle et autres institutions concernées des pays en développement :</i> - 14 séminaires et cours de formation organisés aux échelons national et régional pour promouvoir l'utilisation du système de la propriété intellectuelle (brevets, marques, techniques de l'information, droit d'auteur et droits connexes, et indications géographiques), avec un total de 757 participants.

<b>Objectif :</b> <i>Faciliter l'utilisation du système de la propriété intellectuelle par les établissements industriels, commerciaux, de recherche, sociaux et culturels intéressés en mettant en particulier l'accent sur l'innovation et la créativité, sur l'accès à l'information en matière de propriété industrielle et sur son utilisation et sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Mise au point de structures et de programmes durables pour la promotion de l'innovation et de la créativité grâce à l'information, au savoir faire et à l'assistance fournis par l'OMPI.</i>	Les demandes de séminaires nationaux sur l'innovation reçues des offices de propriété intellectuelle attestent que leur rôle dans ce domaine est de plus en plus perçu.	<i>Quantité de matériel d'information générale et nombre de directives et de projets spéciaux réalisés par l'OMPI dans le domaine de la promotion de l'innovation et la créativité :</i> - Des liens ont été établis avec des institutions des sciences et de la technologie, des centres d'innovation et des sociétés d'inventeurs à l'échelon national. - Une dizaine de séminaires et de cours aux échelons national, régional et interrégional sur la propriété intellectuelle, les marques, la promotion de l'innovation et la créativité, avec un total de 364 participants.
<i>Facilitation de l'accès à l'information en matière de propriété industrielle et de l'utilisation de cette information par les parties intéressées dans les pays en développement, y compris la création de services de recherche d'information en matière de propriété industrielle.</i>	Utilisation effective des services d'information relatifs à la propriété industrielle.	<i>Utilisation de l'information en matière de propriété industrielle de l'OMPI, déterminée par le nombre de demandes de dossiers, et fréquence des services offerts aux pays en développement dans ce contexte :</i> - 1315 demandes de recherches, y compris de rapports dans le cadre du programme ICSEI pour la recherche et l'examen des demandes de brevets, ont été reçues de 39 pays en développement; - L'OMPI a traité 631 demandes de recherches en ligne reçues de 24 pays en développement; - L'OMPI a traité 206 demandes de documents de brevets reçues de 26 pays en développement, soit un total de 5416 copies.

<p><i>Mise au point d'une assistance juridique et technique à l'intention des sociétés de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes dans les pays en développement.</i></p>	<p>Plusieurs sociétés collectives de gestion ont été créées, ou, grâce à l'assistance de l'OMPI, ont amélioré leurs opérations.</p>	<p><i>Nombre d'organismes de gestion collective créés et opérationnels :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cinq de ces organismes ont été créés.</li> </ul> <p><i>Nombre de fonctionnaires ayant brillamment suivi une formation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 57 fonctionnaires.</li> <li>- Neuf réunions nationales et régionales organisées avec un total de 390 participants.</li> </ul> <p><i>Quantité de matériel d'information générale et nombre de directives et de projets spéciaux liés à la création ou au renforcement de sociétés de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre d'un plan d'action ciblé par région pour créer un système régional de gestion collective du droit d'auteur dans la région des Caraïbes (cinq sociétés de gestion collective ont été équipées, deux réunions du Comité régional pour les Caraïbes sur le droit d'auteur et les droits connexes, lancement officiel du lien sur le droit d'auteur avec les Caraïbes);</li> <li>- Accord de coopération général avec la SGAE sur la mise en place d'un logiciel destiné à un système régional.</li> </ul>
---	---	--

### Sous-programme 06.4 – Coopération entre pays en développement et avec d'autres organisations

<p><b>Objectif :</b> <i>Faciliter la coopération entre pays en développement.</i></p>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p><i>Instauration de conditions plus favorables à la coopération entre pays en développement dans tous les domaines de la propriété intellectuelle.</i></p>	<p>Les cadres de coopération sous-régionale ont donné lieu à des activités bien déterminées et à de nouvelles initiatives. Les partenaires ont dûment rendu compte des accords de coopération bilatérale en vigueur.</p>	<p><i>Données relatives à l'évolution en matière de coopération et nombre de nouveaux arrangements, programmes et mécanismes de coopération entre pays en développement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelque 19 réunions régionales et sous-régionales sur la propriété intellectuelle, les échanges, les innovations techniques, la créativité, le droit d'auteur et autres questions liées à la propriété intellectuelle, domaines où la coopération entre pays en développement est une question pertinente;</li> <li>- Trois séminaires régionaux de l'OMPI (dans les régions des pays arabes, de l'Asie et de l'Afrique) sur la modernisation du système de propriété intellectuelle pour les PMA, avec 228 participants venus de 43 de ces pays.</li> </ul>

<p><b>Objectif :</b> <i>Renforcer la coopération avec les organisations intergouvernementales (OIG), les organisations non gouvernementales (NGO) et d'autres organisations.</i></p>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p><i>Progression de la participation des OIG, des ONG et d'autres organisations aux programmes et activités de l'OMPI et vice versa.</i></p>	<p>Interaction accrue entre l'OMPI et nombre d'OIG, d'ONG et d'autres organisations</p>	<p><i>Nombre d'OIG et d'ONG participant aux réunions de l'OMPI et vice versa :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des fonctionnaires de l'OMPI ont participé aux manifestations suivantes : Conférence consultative annuelle de la SADC, Réunion ministérielle de l'OUA, Consultation régionale de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Réunion du Comité exécutif du Comité africain de la CISAC, Assemblée générale de l'OAPI, Table ronde de l'UPOV, 19<sup>e</sup> Congrès de l'Association interaméricaine de la propriété industrielle (ASIPI) et 35<sup>e</sup> Conférence de la Fédération interaméricaine des avocats.</li> </ul>
<p><b>Montant total des dépenses au titre du programme principal 06 en 2000 :</b></p>		<p><b>28 748 000 francs suisses</b></p>

## **PROGRAMME PRINCIPAL 07 – Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie**

27. De notables progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du programme principal 07. Des consultations sur les questions de propriété intellectuelle ont eu lieu avec nombre de gouvernements de la région, en particulier au sujet des ratifications des traités administrés par l'OMPI, ou des adhésions à ces traités, de l'exécution de l'Accord sur les ADPIC ou la modernisation de la législation nationale relative à la propriété intellectuelle. Des observations approfondies ont porté sur cette législation dans certains pays, ainsi que sur la législation type relative au droit d'auteur pour l'Assemblée interparlementaire des États membres de la CEI. La question de la sanction des droits de propriété intellectuelle a occupé une large place et, à ce propos, la coopération accrue entre l'OMPI et les ONG spécialisées a joué un rôle essentiel. L'OMPI a également coopéré activement avec plusieurs gouvernements à l'élaboration et l'exécution de plans d'action ciblés par pays, à des programmes de coopération bilatérale et des projets par pays ayant pour objet prioritaire de donner suite aux objectifs des pouvoirs publics en vue d'améliorer les systèmes de propriété intellectuelle et de promouvoir leur utilisation. Trois de ces projets réalisés dans le domaine de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes ont abouti au renforcement des capacités concernant ces droits. Également dans le domaine du droit d'auteur, les participants à la première réunion des chefs d'offices du droit d'auteur des pays du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe orientale, organisée avec succès, ont débattu d'un large éventail de questions liées à la mise en œuvre des WCT et WPPT et à l'adhésion à ces traités, ainsi qu'à la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, tout en s'attachant à la situation prédominante dans la région.

28. L'organisation de quatre manifestations de sensibilisation régionales et de quatre autres nationales a permis d'attirer un nombre très élevé de participants, allant de fonctionnaires, chefs d'entreprise, cadres, inventeurs, chercheurs, hommes de loi et universitaires jusqu'aux représentants des organisations utilisatrices. Les exposés et les débats sur des questions telles que l'utilisation des techniques modernes pour rechercher des informations sur les brevets, le transfert des techniques, la commercialisation, la valorisation et la gestion des actifs de propriété industrielle, et le retour d'information y relatif, ont eu un effet constructif sur les participants qui ont constaté la valeur des droits de propriété intellectuelle et leur importance dans des domaines essentiels de l'activité économique et la compétitivité. Le commerce électronique, les inventions biotechnologiques et les indications géographiques figuraient parmi les autres questions et sujets d'actualité.

29. Les manifestations suivantes ont contribué à resserrer la coopération régionale et internationale : le cinquième anniversaire de l'établissement de l'Organisation eurasiennne des brevets et la Conférence internationale sur le rôle des offices de brevets régionaux dans la création du système mondial de protection de la propriété industrielle (co-organisée à Moscou par l'Organisation eurasiennne des brevets, l'OMPI et l'Office européen des brevets (OEB)). Les questions de propriété intellectuelle aux échelons des décisions et des stratégies ont occupé le centre des débats au Forum de la propriété intellectuelle à Moscou, suivi par des participants de 20 pays en développement et de 12 pays du Caucase, d'Asie centrale ou d'Europe orientale. L'OMPI a également participé à d'autres réunions importantes de coopération régionale et internationale, dont l'Assemblée interparlementaire des États membres de la CEI, le Groupe directeur établi par le Groupe consultatif de la CEE/ONU sur la protection et la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle pour l'investissement, et le Forum des entreprises organisé par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

## Sous-programme 07.1 – Modernisation du système de la propriété intellectuelle, y compris la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC

<b>Objectif :</b> <i>Renforcer les politiques nationales et les cadres juridiques de la propriété intellectuelle compte tenu des normes internationales applicables, dont l'Accord sur les ADPIC, et des tendances observables sur le plan mondial.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Législation nationale des pays concernés en complète harmonie avec les normes internationales applicables, dont l'Accord sur les ADPIC, et les tendances observables sur le plan mondial.</i>	Plus grande harmonie de la législation nationale des pays concernés avec les traités administrés par l'OMPI et l'Accord sur les ADPIC. 18 instruments d'adhésion aux traités administrés par l'OMPI ou de ratification de ces traités ont été déposés, dont le WCT (3), le WPPT (2) et le Protocole de Madrid (2).	<i>Augmentation du nombre de lois et de projets de loi nationaux suivant les prescriptions des normes internationales applicables, dont l'Accord sur les ADPIC, et les tendances observables sur le plan mondial :</i> - Des observations sur les projets de loi relatifs à la propriété intellectuelle ont été adressées à six pays, ainsi qu'à l'Assemblée interparlementaire des États membres de la CEI sur la législation type relative au droit d'auteur; - Des consultations concernant la ratification des traités administrés par l'OMPI ou l'adhésion à ces traités et la modernisation des législations en matière de propriété intellectuelle, la mise en œuvre des traités administrés par l'OMPI et de l'Accord sur les ADPIC, ainsi que d'autres questions juridiques, ont eu lieu avec des fonctionnaires de huit pays lors de missions ou de visites à l'OMPI.

<b>Objectif :</b> <i>Renforcer l'administration de la propriété intellectuelle.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Amélioration de l'efficacité des administrations chargées de la propriété intellectuelle.</i>	Les administrations chargées de la propriété intellectuelle de 19 pays ont pu renforcer leur infrastructure et accroître leur efficacité	<i>Nombre de fonctionnaires ayant reçu une formation adéquate :</i> - 220 fonctionnaires de 15 pays ont suivi quatre réunions organisées par l'OMPI : a) le Forum sur les questions de propriété intellectuelle aux échelons des décisions et des stratégies; b) la première réunion des chefs des offices de droit d'auteur des pays du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe orientale; c) la Conférence internationale sur le rôle des organisations régionales de brevets dans la création d'un système mondial de protection de la propriété industrielle; d) le Séminaire sous-régional sur la mise en œuvre du Traité de Budapest; - 20 fonctionnaires de cinq pays ont participé à des voyages d'étude. - Trois plans d'action ciblés par pays, un projet par pays et quatre programmes de coopération ont été élaborés ou mis en œuvre. - De nombreux participants ont fait l'éloge des exposés et des documents, ainsi que de la façon efficace et constructive dont ont été conduits les débats. - Cinq missions effectuées par des experts et 10 par des fonctionnaires ont été entreprises sur la modernisation des infrastructures de la propriété intellectuelle.  <i>Nombre de titres de propriété industrielle délivrés et délai de délivrance de ces titres.</i>  —

<b>Objectif :</b> <i>Développer le cadre institutionnel de l'administration et de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Création de sociétés de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes et assistance juridique ou</i>	Une importante contribution a été apportée à l'établissement ou au renforcement de sept administrations de	<i>Nombre d'organismes de gestion collective dûment constitués et opérationnels :</i> - Une assistance a été fournie aux organismes de gestion collective de sept pays, par le biais de la mise en œuvre de projets par pays, d'un appui juridique et technique et de la formation des fonctionnaires.

<i>technique à l'intention de ces sociétés.</i>	gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes	<p><i>Nombre de fonctionnaires ayant reçu une formation adéquate :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des voyages d'études ont été organisés pour 14 fonctionnaires de quatre pays.</li> </ul> <p><i>Nombre de directives, documents d'information générale et projets spéciaux liés à la création ou au renforcement de sociétés de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Trois projets par pays visant le renforcement des capacités ont été mis en œuvre sur la modernisation des systèmes de gestion collective des droits.</li> </ul>
---	---	---

<b>Objectif :</b> <i>Améliorer les mécanismes de sanction des droits de propriété intellectuelle.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Renforcement des mécanismes administratifs de sanction des droits de propriété intellectuelle.</i>	Les fonctionnaires ont acquis une meilleure expérience et les mécanismes administratifs de sanction des droits de propriété intellectuelle ont été renforcés	<p><i>Nombre de mesures administratives ou autres destinées à assurer la sanction effective des droits de propriété intellectuelle :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 430 fonctionnaires appartenant aux administrations de la propriété industrielle et du droit d'auteur, au pouvoir judiciaire, aux gens de loi, aux forces de police, aux douanes et autres autorités de police de 10 pays ont été formés, lors de deux séminaires sous-régionaux et trois séminaires nationaux, à s'occuper des questions de piraterie et de contrefaçon des actifs de propriété intellectuelle aux échelons national, administratif et individuel.</li> </ul>

## Sous-programme 07.2 – Promotion et développement de l'utilisation du système de la propriété intellectuelle

<b>Objectifs :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Accroître l'utilisation du système de la propriété intellectuelle en améliorant la connaissance du système par le public.</i></li> <li>- <i>Stimuler la créativité et l'innovation.</i></li> </ul>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Meilleure compréhension de la valeur des droits de propriété intellectuelle et reconnaissance de leur importance dans des domaines essentiels de l'activité économique et pour la compétitivité.</i>	Les participants comprennent mieux la valeur des droits de propriété intellectuelle et reconnaissent leur importance dans les domaines essentiels de l'activité économique et de la compétitivité dans leurs pays respectifs; connaissances et compétences accrues en matière d'utilisation du système de la propriété intellectuelle pour la compétitivité commerciale, le développement économique, technique et social; amélioration de la capacité de commercialisation des droits de propriété intellectuelle.	<p><i>Nombre de personnes ayant reçu une formation adéquate :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelque 900 participants des secteurs public et privé de 30 pays ont été formés lors de huit manifestations de sensibilisation (quatre régionales et quatre nationales) dans divers domaines tels que l'utilisation des techniques modernes de l'information relative aux brevets, transfert des techniques, commercialisation, valorisation et gestion des actifs de la propriété industrielle, commerce électronique, inventions biotechnologiques, indications géographiques.</li> </ul> <p><i>Nombre de directives, documents d'information générale et projets spéciaux réalisés par l'OMPI dans le domaine de la promotion de l'innovation et la créativité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une assistance a été fournie à la traduction de diverses publications de l'OMPI et de traités administrés par l'OMPI en azerbaïdjanais et géorgien (cinq traités) et en russe (documents de l'OMPI pour un séminaire).</li> </ul> <p><i>Retour d'information des bénéficiaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de gouvernements et de nombreux participants ont rendu favorablement compte des manifestations de sensibilisation.</li> </ul>
<b>Montant total des dépenses au titre du programme principal 07 en 2000 :</b>		<b>2 820 000 francs suisses</b>

## **PROGRAMME PRINCIPAL 08 – Académie mondiale de l'OMPI et mise en valeur des ressources humaines**

30. Au cours de l'exercice 2000, l'Académie mondiale de l'OMPI (AMO) a développé ses activités consacrées à la formation et la mise en valeur de groupes cibles, tels que décideurs, conseillers en politique, spécialistes du développement, cadres, agents de la force publique, fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle, par divers moyens pédagogiques de diffusion des matières. L'AMO a organisé ses stages dans le cadre de cours plus structurés, dotés d'un programme d'études internes qui a attiré de très nombreux participants. Elle a également lancé, de concert avec des institutions très réputés en Italie et en Suède, des cours sanctionnés par un diplôme.

31. Le réseau d'institutions a été renforcé : l'une des initiatives exemplaires de l'AMO, durant l'exercice 2000, a été le lancement du premier cours de haute spécialisation en matière de propriété intellectuelle, offert en coopération avec l'Université de Turin et le concours du Gouvernement italien et du Centre de formation international du Bureau international du Travail (BIT) à Turin.

32. Le programme d'enseignement à distance s'est perfectionné grâce aux améliorations apportées sur l'Internet et à d'autres mécanismes de diffusion, ainsi qu'à une plus grande diversité géographique et linguistique du réseau de formateurs. Le champ des matières relatives à la propriété intellectuelle a été élargi par l'élaboration minutieuse de domaines de spécialisation, qui devraient être accessibles en ligne en 2001.

33. Dans le cadre des sous-programmes de formation professionnelle et de formation des décideurs, de nombreux ressortissants de pays tant développés qu'en développement, ainsi que de représentants de certains pays d'Europe et d'Asie, ont été formés tant aux aspects généraux que spécialisés de la propriété industrielle ou du droit d'auteur et des droits connexes. Ces cours ont eu lieu dans de très divers organes et langues. La formation d'universitaires à l'enseignement supérieur du droit de la propriété intellectuelle, lors de la Conférence internationale sur la propriété intellectuelle pour l'entreprise, co-organisée par l'OMPI en coopération avec le Gouvernement bulgare et l'Université nationale de l'économie nationale et mondiale de Sofia (Bulgarie), en est un exemple notable.

### **Sous-programme 08.1 – Enseignement à distance**

<b>Objectif :</b>	<i>Accroître le nombre de bénéficiaires et renforcer l'efficacité du programme de mise en valeur des ressources humaines de l'OMPI.</i>	
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Mise au point de matériels de formation à distance faisant appel aux techniques modernes, à l'intention de différents groupes cibles.</i>	De nouveaux matériels de formation ont été adoptés et d'autres modules de cours créés.	<i>Nombre de modules de formation produits :</i> - Mise au point définitive de trois modules supplémentaires du cours d'introduction DL-101; - Achèvement de la rédaction du cours de formation supérieure sur le droit d'auteur et les droits connexes; - Élaboration de quatre autres cours de formation supérieure : a) savoirs traditionnels; b) commerce électronique; c) biotechnologie; et, d) usages des agents de brevets (prévus dans un délai de 18 mois).
<i>Développement du réseau d'institutions pour un impact accru</i>	Un accord de coopération a été conclu et d'autres formes de coopération	<i>Nombre de contrats d'association conclus et de programmes communs lancés :</i> - Un accord de coopération concernant l'adoption du programme

<p><i>des programmes d'enseignement à distance.</i></p>	<p>instaurées avec plusieurs institutions.</p>	<p>d'enseignement à distance de l'AMO au titre des programmes pédagogiques ou de formation des universités et offices de propriété intellectuelle a été conclu avec l'Office de la propriété intellectuelle de la République de Chine; diverses formes de coopération ont été établies avec l'Institut de technologie de l'Inde, à Delhi; l'Université de Ljubljana (Slovénie); l'Université polytechnique de l'État de Kharkiv (Ukraine); et l'Université de Valparaiso (Chili).</p>
<p><i>Renforcement des capacités de formation au niveau régional et élargissement des groupes cibles bénéficiant d'un enseignement à distance.</i></p>	<p>Les capacités de formation au niveau régional ont été renforcées et étendues et un projet pilote avec une institution partenaire (Université d'Afrique du Sud (UNISA)) a commencé à se réaliser.</p>	<p><i>Nombre de réseaux régionaux créés et nombre de groupes cibles bénéficiant d'un enseignement à distance :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre de formateurs du réseau de l'AMO, représentant les trois langues dans lesquelles les cours sont dispensés, a augmenté : réseau de formateurs anglais : 20 professeurs; français : 4 professeurs; espagnols : 12 professeurs.</li> <li>- Le programme conjoint OMPI/UNISA a été lancé à titre de projet pilote destiné aux étudiants et spécialistes des pays africains anglophones, assorti de nouveaux modules co-élaborés : droit d'auteur, marques, brevets et législation en matière de concurrence.</li> </ul>
<p><i>Utilisation accrue de la page d'accueil AMO en tant que mode d'enseignement rationnel et efficace.</i></p>	<p>Fortement augmenté du nombre de participants aux cours de formation à distance 101.</p> <p>Les modes et installations techniques d'enseignement à distance ont été modernisés pour répondre à l'augmentation des besoins urgents.</p> <p>Évaluation satisfaisante de la part des participants sur les moyens pédagogiques d'enseignement à distance.</p>	<p><i>Nombre d'utilisateurs de la page d'accueil AMO et nombre de programmes diffusés par cette voie :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cours DL-101, le seul possible en 2000, a réuni 1729 participants (anglais, espagnols et français) : augmentation notable par rapport aux 481 inscriptions pour la période juin-décembre 1999.</li> </ul> <p><i>Rétro-information émanant des utilisateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Selon 98% des 350 évaluations reçues en 2000, le cours a été satisfaisant.</li> </ul>
<p><i>Mise à disposition d'une infrastructure pour l'enseignement à distance au siège de l'OMPI.</i></p>	<p>Les installations des cours d'enseignement à distance de l'AMO, situées à Chambésy, sont entrées en fonction au milieu de l'année 2000.</p>	<p><i>Nombre d'utilisateurs et d'activités faisant appel à ces installations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une centaine d'étudiants ont bénéficié des installations des cours d'enseignement à distance : fonctionnaires de l'OMPI, stagiaires et étudiants en visite d'étude;</li> <li>- Deux sessions du DL-101 ont été organisées en coopération avec la Section de la mise en valeur des ressources humaines : 32 fonctionnaires de l'OMPI les ont suivies au titre de la formation continue.</li> </ul> <p><i>Rétro-information émanant des utilisateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La plupart des utilisateurs ont été satisfaits d'avoir pu suivre les cours d'enseignement à distance dans les installations de l'AMO.</li> </ul>
<p><i>Information sur l'opportunité et la possibilité pratique d'établir un "Centre mondial OMPI de promotion de la créativité".</i></p>	<p>L'étude sur la possibilité pratique a été reportée en raison d'autres priorités incombant à l'académie.</p>	<p><i>Réalisation de l'étude sur l'opportunité et la possibilité pratique d'établir un "Centre mondial OMPI de promotion de la créativité" :</i></p> <p style="text-align: center;">—</p>



## Sous-programme 08.2 – Formation professionnelle

<p><b>Objectif :</b> <i>Renforcer la formation professionnelle dans les domaines généraux et spécialisés de la propriété intellectuelle, notamment au moyen de stages et autres programmes de recherche organisés à l'OMPI.</i></p>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p><i>Augmentation du nombre de nationaux de pays en développement formés par l'OMPI aux aspects généraux et spécialisés de la propriété intellectuelle.</i></p>	<p>Légère baisse du nombre de participants parrainés ressortissant des pays en développement, qui ont suivi les cours généraux et les cours spécialisés de l'OMPI sur la propriété intellectuelle par rapport à l'exercice précédent, compensée par l'augmentation de la participation à des cours de formation des décideurs et aux programmes d'enseignement à distance.</p>	<p><i>Nombre et nature des cours de formation entrepris en coopération avec des institutions nationales et régionales :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelque 362 participants parrainés ont suivi 24 cours et séminaires nationaux et interrégionaux suivis d'une formation pratique, organisés en coopération avec plusieurs offices nationaux de propriété intellectuelle dans les villes suivantes : Alger, Aix la Chapelle, Berne, Budapest, Casablanca, Copenhague, Genève, Helsinki, Hull, Jérusalem, La Haye, Le Caire, Lisbonne, Ljubljana, Londres, Luxembourg, Madrid, Munich, Paris, Prague, Rio de Janeiro, San José de Costa Rica, Sofia, Strasbourg, Stockholm, Stuttgart, Vienne et Zurich;</li> <li>- Des fonctionnaires ont été formés à des matières liées au droit d'auteur et aux droits connexes ou à la propriété industrielle;</li> <li>- Des cours spécialisés ont également été organisés à l'intention des responsables de l'exécution des lois, tels que juges et décideurs;</li> </ul> <p><i>Rétro-information reçue des personnes ayant bénéficié d'une formation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les participants se sont déclarés satisfaits des programmes de formation : ils ont apprécié l'occasion de pouvoir suivre une formation pratique à l'OMPI et dans les offices nationaux de propriété intellectuelle des différents organes et institutions visités.</li> </ul>
<p><i>Davantage de possibilités de suivre des stages et autres programmes de recherche à l'OMPI.</i></p>	<p>Le nombre de participants aux programmes de stages a fortement augmenté en 2000.</p> <p>Les stagiaires ont entrepris des recherches sous la conduite de fonctionnaires de l'OMPI. Les résultats en sont disponibles au Centre d'information et de documentation de l'Organisation.</p> <p>Le programme de stages a été rebaptisé l'université d'été pour mieux en exprimer les cours théoriques.</p>	<p><i>Nombre de stages et de programmes de recherche suivis à l'OMPI :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'AMO a accueilli en juillet 2000 environ 33 stagiaires (21 en 1999) représentant 29 pays.</li> </ul> <p><i>Rétro-information reçue des chefs de programmes et autres fonctionnaires de l'OMPI, des stagiaires et des chercheurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les stagiaires, en 2000, ont d'une manière générale déclaré qu'ils avaient tiré profit du programme de formation. Certains de ceux qui ont des connaissances approfondies en matière de droits de la propriété intellectuelle se sont félicités de l'occasion de venir à l'OMPI observer les travaux de l'Organisation. Les autres ont déclaré avoir énormément appris. Les étudiants ont manifesté le désir d'entreprendre des recherches plus approfondies.</li> </ul>

<b>Objectif :</b> <i>Développer les capacités et programmes d'enseignement dans le domaine de la propriété intellectuelle dans les pays en développement.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Programmes d'enseignement en matière de propriété intellectuelle fournis à des institutions d'enseignement de pays en développement.</i>	Augmentation des capacités à enseigner la propriété intellectuelle dans les pays en développement et les pays en transition, grâce à une assistance offerte aux professeurs d'université et aux diplômés de l'enseignement supérieur.	<p><i>Nombre de programmes d'enseignement fournis :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration d'un programme d'enseignement intensif pour le stage d'été.</li> <li>- Participation à l'organisation de quatre manifestations relatives, notamment, à l'enseignement de la propriété intellectuelle : <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Conférence sur l'enseignement de la propriété intellectuelle pour le monde des entreprises (Sofia, Bulgarie);</li> <li>b) Cours intensifs d'études supérieures sur la législation relative au droit d'auteur à l'intention des professeurs d'université (Mérida, Venezuela);</li> <li>c) Cours de spécialisation en matière de droit de la propriété intellectuelle (Turin, Italie); et,</li> <li>d) Congrès 2000 de l'ATRIP 2000 (Santorini, Grèce).</li> </ul> </li> </ul> <p><i>Rétro-information reçue d'enseignants et d'institutions d'enseignement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les difficultés et l'importance de créer des programmes bien conçus pour enseigner la propriété intellectuelle ont été particulièrement soulignées dans toutes les manifestations ci-dessus. Tous les étudiants ont favorablement accueilli et fortement loué le programme de Turin, tant pour son ordonnancement et l'appui fourni que pour la richesse des cours et des matières. Quelque 77% ont estimé que les objectifs visés par le cours de Turin avaient été atteints; 79% ont jugé satisfaisante la qualité globale des instructeurs et 66% ont déclaré que les cours les aideraient à atteindre leurs objectifs professionnels.</li> </ul>

### Sous-programme 08.3 – Formation des décideurs

<b>Objectif :</b> <i>Renforcer l'échange d'informations et les activités d'orientation et de formation dans le domaine de la propriété intellectuelle à l'intention des conseillers en politique et d'autres groupes cibles.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Meilleure compréhension, de la part des décideurs de l'importance de la propriété intellectuelle et du rôle qu'elle joue dans le nouveau contexte mondial.</i>	Augmentation des capacités nationales à analyser et appliquer de nouvelles grandes orientations en matière de propriété intellectuelle et de développement économique et orientations connexes	<p><i>Nombre de décideurs participant aux sessions de l'académie :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'OMPI a organisé quatre sessions générales à l'intention des décideurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>a) en arabe et en anglais : 19 participants représentant 14 pays et la Ligne des États arabes;</li> <li>b) en anglais : 23 participants représentant 21 pays;</li> <li>c) en russe et en anglais : 11 participants représentant 10 pays et l'Assemblée parlementaire des États membres de la CEI (à Genève);</li> <li>d) en portugais et en espagnol : 22 participants représentant 22 pays et quelques participants locaux (à La Havane).</li> </ul> </li> <li>- Sept sessions spéciales de l'académie ont été organisées pour certains groupes cibles, notamment, professeurs, juges, fonctionnaires des douanes et autres agents principaux de la force publique.</li> <li>- Nombre total des participants : 164 dont 75 ont suivi les quatre sessions générales de l'académie.</li> </ul>

<p><i>Renforcement de la capacité des décideurs à formuler et à appliquer de nouvelles politiques intéressant la législation, l'administration et la défense de la propriété intellectuelle.</i></p>	<p>Accroissement des capacités à analyser et à appliquer de nouvelles grandes orientations en matière de propriété intellectuelle, y compris l'exécution des droits, et le rôle de la technologie dans le domaine du droit d'auteur.</p>	<p><i>Rétro-information des participants :</i> La plupart des participants ont estimé les manifestations suivantes pertinentes, instructives et utiles à leurs activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation, à Washington, d'un colloque international sur l'incidence des techniques sur le droit d'auteur et les droits connexes (en anglais), avec 17 participants représentant 17 pays;</li> <li>- Organisation de deux sessions spéciales de l'académie (à Arlington, États-Unis d'Amérique) sur l'exécution des droits de propriété intellectuelle (en anglais), avec 24 participants représentant 22 pays et une session (à Paris) avec 19 participants (juges) représentant 19 pays.</li> </ul>
--	--	--

<p><b>Objectif :</b> <i>Promouvoir la recherche et la diffusion d'informations sur les politiques en matière de propriété intellectuelle dans les pays en développement</i></p>		
<p><b>Résultats escomptés</b></p>	<p><b>Résultats obtenus</b></p>	<p><b>Indicateurs d'exécution retenus</b></p>
<p><i>Renforcement de la capacité des pays en développement à mettre en valeur les ressources humaines dans le domaine de la propriété intellectuelle.</i></p>	<p>Renforcement de la mobilisation et des capacités des professeurs des pays en développement et des pays en transition en vue de mieux instruire leurs élèves aux questions de propriété intellectuelle</p>	<p><i>Nombre de bénéficiaires des programmes de formation de l'OMPI conduisant à un diplôme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une conférence a été donnée en anglais sur l'enseignement de la propriété intellectuelle pour le monde de l'entreprise, regroupant 20 professeurs de 19 pays et quelques participants locaux (Sofia, Bulgarie);</li> <li>- Un cours d'études supérieures intensif en espagnol sur la législation du droit d'auteur à l'intention de professeurs d'université, a regroupé à l'Université des Andes neuf professeurs de droit de neuf pays d'Amérique latine (Mérida, Venezuela);</li> <li>- Un cours de spécialisation sur le droit de la propriété intellectuelle, en anglais, a regroupé 19 professeurs et formateurs de 19 pays (Turin, Italie);</li> <li>- Seize professeurs de pays en développement et de pays en transition ont été parrainés pour assister au Congrès 2000 de l'ATRIP (Santorini, Grèce); et,</li> <li>- Vingt-trois bourses de longue durée octroyées pour des études conduisant à la maîtrise ou à un diplôme dans le domaine de la propriété intellectuelle, dont trois concernant le tout nouveau programme de maîtrise en matière de propriété intellectuelle et des droits de l'homme à l'Université de Lund (Suède).</li> <li>- Tous les participants ont été d'avis que les sessions ont offert un enseignement, des connaissances ou des compétences utiles et pratiques. Ils ont suggéré que l'OMPI en organise plus régulièrement.</li> </ul>
<p><i>Renforcement de la recherche sur la propriété intellectuelle dans les pays en développement.</i></p>	<p>L'OMPI a octroyé à un ressortissant d'un pays en développement une bourse de recherche de six mois.</p>	<p><i>Nombre et qualité de programmes de recherche menés dans les pays en développement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une bourse de recherche de six mois octroyée par l'OMPI a permis de concevoir un manuel en vietnamien sur la propriété intellectuelle à l'intention des étudiants en droit.</li> </ul> <p><i>Nombre et qualité des matériels de recherche publiés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une série de documents sur la propriété intellectuelle et une série de rapports présentés à la réunion annuelle de l'Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP) ont été édités et publiés par l'OMPI et fournis à de nombreuses universités de pays en développement et à des membres de l'ATRIP.</li> </ul>
<p><b>Montant total des dépenses au titre du programme principal 08 en 2000 :</b></p>		<p><b>6 823 000 francs suisses</b></p>

## PROGRAMME PRINCIPAL 09 – Développement du droit de la propriété intellectuelle

34. Après cinq ans d'efforts constructifs, les États membres de l'OMPI ont adopté, par consensus, le Traité sur le droit des brevets (PLT) concernant les formalités en matière de brevets le 1<sup>er</sup> juin 2000. Le 2 juin 2000, 43 États membres ont signé le PLT. L'adoption du traité a ouvert la voie aux débats sur l'harmonisation du droit matériel des brevets, au cours de la quatrième session du Comité permanent du droit des brevets (SCP) en novembre 2000, sur la base de documents fournis par le Secrétariat. Tout au long de l'année, le Secrétariat a aussi mis en œuvre des activités de promotion destinées à favoriser l'adhésion des États membres aux différents traités relevant du domaine de la propriété industrielle. Parmi les autres activités de programme méritant d'être mentionnées figure le processus engagé par le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques. Une partie des travaux s'est achevée avec l'adoption de la Recommandation commune concernant les licences de marque par l'Assemblée de l'Union de Paris et les assemblées de l'OMPI, au cours de leur trente-cinquième série de réunions (du 25 septembre au 3 octobre 2000). Par ailleurs, l'OMPI a organisé la première session du Comité consultatif sur la sanction des droits de propriété industrielle (ACE/IP), réuni afin de définir son propre champ d'action et l'ordre de priorité des études à réaliser pour répondre aux besoins croissants des États membres concernant un examen plus complet de ces questions de sanction au niveau mondial.

### Sous-programme 09.1 – Droit des brevets

<b>Objectif :</b> <i>Accroître la sensibilisation des États membres et des autres parties concernées à l'importance et aux avantages de l'harmonisation du droit des brevets.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Plus grande sensibilisation à l'importance et aux avantages de l'harmonisation du droit des brevets.</i>	Décision du SCP d'engager les travaux sur l'harmonisation du droit matériel des brevets et mandat donné au Secrétariat d'élaborer le projet de dispositions d'un futur instrument juridique sur ce sujet.	<i>Retour d'information sur les réunions du Comité permanent du droit des brevets (SCP) sur l'harmonisation du droit des brevets :</i> - Ouverture des débats sur un certain nombre de questions liées à l'harmonisation du droit matériel des brevets, sur la base du document intitulé <i>Suggestions en vue de la poursuite du développement du droit international des brevets</i> (SCP/4/2); - Mandat donné au Secrétariat d'élaborer un projet de dispositions d'un futur instrument juridique portant sur l'harmonisation du droit matériel des brevets, qui sera examiné à la cinquième session du SCP (14-19 mai 2001); - Décision du SCP d'examiner d'autres questions relatives à l'harmonisation du droit matériel des brevets lors de sessions ultérieures du SCP.
<i>Convocation d'une conférence diplomatique pour la conclusion du Traité sur le droit des brevets.</i>	Adoption du traité par la Conférence diplomatique pour l'adoption du Traité sur le droit des brevets le 1 <sup>er</sup> juin 2000. Le PLT a pour objet d'harmoniser les procédures et formalités relatives aux demandes nationales et régionales de brevets et aux brevets qui en découlent entre les Parties contractantes.	<i>Retour d'information des États membres sur la convocation et l'administration de la conférence diplomatique :</i> - Adoption du PLT par consensus à la conférence diplomatique réunie du 11 mai au 2 juin 2000; - Signature du PLT par 43 pays.

<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Examiner l'opportunité et la possibilité d'établir des principes relatifs aux incidences sur la brevetabilité des divulgations sur l'Internet.</li> <li>- Étudier l'opportunité et la possibilité de créer un système d'enregistrement central des modifications touchant aux brevets et aux demandes de brevet.</li> <li>- Examiner l'opportunité et la possibilité d'instituer un système de dépôt de données des listages de séquences d'ADN mentionnées dans les demandes de brevet.</li> <li>- Fournir des renseignements sur les questions d'actualité ayant trait au droit des brevets.</li> </ul>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p>Plus large sensibilisation aux questions d'actualité dans le domaine des brevets et meilleure compréhension de ces questions.</p>	<p>Décision du SCP concernant l'élaboration d'un questionnaire concernant la question de la divulgation d'informations en matière de brevets sur l'Internet et des incidences sur la brevetabilité qui en découleraient.</p> <p>Poursuite des activités entreprises par le SCP sur les listages de séquences d'ADN.</p>	<p>Qualité des études et des guides publiés sur les questions d'actualité dans le domaine des brevets :</p> <p>Avancée des débats sur la base du document : <i>La divulgation d'informations techniques sur l'Internet et son incidence sur la brevetabilité</i> (SCP/4/5);</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mandat donné au Secrétariat d'élaborer un questionnaire sur ce sujet, aux fins d'examen à la cinquième session du SCP (14-19 mai 2001);</li> <li>- Examen par le SCP de la question de l'opportunité et de la possibilité de créer un système de dépôt des données de listage de séquences d'ADN mentionnées dans les demandes de brevets;</li> <li>- Avancée des travaux concernant l'étude préliminaire sur le dépôt dans une banque de données des listages de séquences d'ADN.</li> </ul>

<p><b>Objectif :</b> <i>Promouvoir l'adhésion aux traités relatifs aux brevets administrés par l'OMPI et leur mise en œuvre.</i></p>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p>Sensibilisation accrue aux avantages de l'adhésion aux traités relatifs aux brevets administrés par l'OMPI.</p>	<p>Nombre accru d'États membres à tous les traités relatifs aux brevets administrés par l'OMPI :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adhésion de trois pays à la Convention de Paris.</li> <li>- Adhésion d'un pays et d'une organisation intergouvernementale au Traité de Budapest.</li> <li>- Adhésion d'un pays au Traité de Washington sur la propriété intellectuelle en rapport avec les circuits intégrés.</li> <li>- Signature du PLT par 43 États.</li> </ul> <p>Administration du Traité de Budapest.</p>	<p>Nombre de missions, réunions et ateliers consacrés à la promotion des traités, et retour d'information sur les nouvelles adhésions.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de quelque 23 missions de fonctionnaires, fourniture de conseils juridiques aux États membres et organisation de nombreuses réunions avec des délégués de pays; participation, en qualité de conférenciers, de fonctionnaires de l'OMPI à de nombreux séminaires ou ateliers organisés à Genève par l'Académie mondiale de l'OMPI.</li> </ul> <p>[Nouvel indicateur d'exécution] : <i>Administration du Traité de Budapest</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- élaboration de notifications, de notes, de la liste des ADI;</li> <li>- mise à jour du guide sur le Traité de Budapest;</li> <li>- fourniture de conseils aux gouvernements;</li> <li>- organisation de deux séminaires, participation à quatre réunions visant à promouvoir l'adoption du traité;</li> <li>- création de deux nouvelles autorités de dépôt international;</li> <li>- et étude préliminaire sur la révision du Traité de Budapest.</li> </ul>

## Sous-programme 09.2 – Droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques

<b>Objectif :</b> <i>Accroître la sensibilisation et bâtir un consensus au sein des États membres et des autres parties concernées quant à la nécessité d'harmoniser certains principes et règles du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Plus grande sensibilisation à la nécessité d'harmoniser certains principes et règles du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques et obtention d'un consensus en vue d'une action en ce sens.</i>	La Recommandation commune concernant les licences de marque a été adoptée par l'Assemblée de l'Union de Paris et les assemblées de l'OMPI à leur trente-cinquième série de réunions.	<i>Retour d'information et rapports du SCT sur la nécessité d'harmoniser certains principes et règles de droit dans ces domaines :</i> Les travaux du SCT, au cours de deux sessions tenues en 2000, ont été menés sur la base des documents ci-après, relatifs aux licences de marque, établis par le Secrétariat : - <i>projet de dispositions relatives aux licences de marque</i> (document SCT/4/2); - <i>proposition de recommandation commune concernant les licences de marques</i> (document SCT/5/4).

<b>Objectif :</b> <i>Fournir des renseignements sur les questions d'actualité ayant trait au droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Plus large sensibilisation aux questions d'actualité dans le domaine des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques.</i>	Adoption par le SCT du projet de dispositions de fond concernant les marques sur l'Internet.  Plus grande sensibilisation grâce à l'exposé des questions d'actualité dans le domaine du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques.	<i>Qualité des études et des guides publiés sur les questions d'actualité dans le domaine du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques :</i> - Progrès réalisés par le SCT sur la question de la protection des marques sur l'Internet, sur la base des documents suivants : a) dispositions de l'avant-projet de convention sur la compétence et les jugements étrangers en matière civile et commerciale (document SCT/4/3); b) projet de dispositions relatives à la protection des marques et autres signes distinctifs sur l'Internet (document SCT/4/4); c) protection des droits de propriété industrielle dans le contexte de l'utilisation de signes sur l'Internet (document SCT/5/2 et annexe du document SCT/5/5); d) étude des moyens de lutter efficacement contre les actes de concurrence déloyale (par référence à l'article 10bis de la Convention de Paris) commis grâce à l'utilisation de signes sur l'Internet, qui a conduit à l'introduction d'un article à cet effet dans le projet de document "dispositions concernant la protection des droits de propriété industrielle dans le contexte de l'utilisation de signes sur l'Internet (SCT/5/2)"; e) étude des solutions possibles de conflits entre des marques et des indications géographiques et entre des indications géographiques homonymes, qui a été élaborée et présentée à la cinquième session du SCT (document SCT/5/3).

<b>Objectif :</b> <i>Promouvoir l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI dans le domaine du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques et la mise en œuvre de ces traités.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Sensibilisation accrue aux avantages de</i>	Contribution considérable du Secrétariat à la	<i>Nombre de missions, réunions et ateliers consacrés à la promotion des traités et retour d'information sur leur suivi :</i> - Vingt-deux missions de fonctionnaires réalisées dans les pays

<p><i>l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI dans le domaine des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques.</i></p>	<p>sensibilisation, y compris par la fourniture d'une assistance technique aux États membres.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adhésion de trois pays à la Convention de Paris.</li> <li>- Adhésion d'un pays au Traité sur le droit des marques;</li> </ul> <p>Administration de l'article 6ter de la Convention de Paris.</p>	<p>suiuants : Allemagne, Belize, Bulgarie, Burkina Faso, Croatie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Guinée, Haïti, Luxembourg, Niger, Pays-Bas, Sénégal et Suisse;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombreuses réunions organisées avec des délégués de pays, des représentants d'organisations non gouvernementales et des membres du secteur privé; participation de fonctionnaires de l'OMPI, en qualité de conférenciers, à de nombreux séminaires ou ateliers organisés à Genève par l'Académie mondiale de l'OMPI, fourniture de conseils juridiques aux États membres;</li> <li>- Application des dispositions relatives aux marques notoires par l'Inde, Hong Kong (région administrative spéciale de la République populaire de Chine), le groupe andin (Colombie, Venezuela, Pérou, Bolivie, Équateur);</li> <li>- Adoption d'une recommandation en vue de l'adoption des dispositions relatives aux marques notoires et des dispositions communes de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC);</li> <li>- Neuf communications en vertu de l'article 6ter.3) de la Convention de Paris (deux concernant des pays et sept concernant des organisations intergouvernementales) et élaboration de la troisième édition d'un CD-ROM contenant une base de données consultable et regroupant tous les signes communiqués en vertu de l'article 6ter.3) jusqu'au 31 décembre 2000.</li> </ul>
---	---	--

### Sous-programme 09.3 – Protection des droits de propriété industrielle

<p><b>Objectif :</b> <i>Contribuer à améliorer la protection et la sanction des droits de propriété industrielle.</i></p>		
<p><b>Résultats escomptés</b></p>	<p><b>Résultats obtenus</b></p>	<p><b>Indicateurs d'exécution retenus</b></p>
<p><i>Plus large et meilleure reconnaissance par les États membres et les autres parties concernées de l'importance du développement de mesures appropriées visant à protéger et sanctionner les droits de propriété industrielle.</i></p>	<p>Préparation, réunion et création du Comité consultatif sur la sanction des droits de propriété industrielle (ACE/IP), en tant qu'instance chargée de l'examen des questions de sanction concernant les droits de propriété industrielle.</p> <p>Promotion de la compréhension des principes internationaux relatifs à la sanction des droits de propriété industrielle.</p>	<p><i>Retour d'information sur les réunions de l'ACE/IP :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ACE/IP a tenu sa première session les 19 et 20 octobre 2000. À cette occasion, il a défini et classé par ordre de priorité les études et activités qui doivent être réalisées;</li> <li>- Le retour d'information de l'ACE/IP figurait dans le document de l'OMPI ACE/IP/1/3, "Conclusions présentées par le président", qui a été adopté à la place d'un rapport en bonne et due forme. Dans ce document, l'ACE/IP a réaffirmé, à l'unanimité, la nécessité d'un tel comité de sanction à l'OMPI et a encore, à l'unanimité, défini et classé par ordre de priorité les études et activités qui devraient être réalisées avant la deuxième session de l'ACE/IP en 2001.</li> </ul> <p><i>Qualité des études publiées sur la sanction des droits de propriété industrielle :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réalisation des études sur la sanction des droits de propriété industrielle commencera à une date ultérieure.</li> </ul> <p><i>Nature des conseils donnés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture de conseils juridiques, réponses écrites et participation à des activités de l'OMPI (au titre d'autres sous-programmes) ou autres (forums, séminaires) sur demande ou invitation.</li> </ul>
<p><b>Montant total des dépenses au titre du programme principal 09 en 2000 :</b></p>		<p><b>5 482 000 francs suisses</b></p>

## **PROGRAMME PRINCIPAL 10 – Développement du droit d’auteur et des droits connexes**

35. L’exécution de ce programme principal a porté principalement sur la promotion continue du Traité de l’OMPI sur le droit d’auteur (WCT) et du Traité de l’OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT) d’une part, et sur les importants préparatifs nécessaires à l’organisation de la Conférence diplomatique sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles, tenue du 7 au 20 décembre 2000, d’autre part. En ce qui concerne le premier thème, neuf pays ont adhéré au WCT ou l’ont ratifié et sept pays ont adhéré au WPPT ou l’ont ratifié, portant le nombre total de pays parties à ces traités au 31 décembre 2000 à 21 et 18, respectivement. La Conférence diplomatique sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles n’a cependant pas pu déboucher sur un consensus : elle s’est achevée officiellement avec une recommandation stipulant qu’un accord provisoire avait été trouvé concernant 19 articles sur 20, et il a été recommandé aux assemblées des États membres de l’OMPI de reconvoquer la conférence diplomatique ultérieurement. Ce serait nécessaire pour parvenir à un accord sur une question en suspens, à savoir la question fondamentale relative à la cession des droits, ou la façon dont les droits des artistes interprètes ou exécutants peuvent être acquis par des producteurs, que ce soit par application de la loi ou d’une convention. La conférence avait examiné un certain nombre de propositions, mais les points de vue divergents des États membres qui ont pris part à la négociation n’ont pas pu être conciliés. Un certain nombre de séminaires et autres consultations interactives ou activités en rapport avec des missions ont été prévus et organisés afin de renforcer les efforts et les travaux du Secrétariat et des États membres, en encourageant l’adhésion des États au WCT et au WPPT, et les préparatifs importants qui ont permis à la conférence diplomatique de réaliser des progrès considérables.

### **Sous-programme 10.1 – Mise en œuvre du Traité de l’OMPI sur le droit d’auteur (WCT) et du Traité de l’OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT)**

<b>Objectif :</b>	<i>Promouvoir l’adhésion au Traité de l’OMPI sur le droit d’auteur (WCT) et au Traité de l’OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT) et la mise en œuvre de ces traités dans les conditions appropriées.</i>	
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d’exécution retenus</b>
<i>Adhésion aux traités susmentionnés afin qu’ils puissent entrer en vigueur en 2001 ou 2002.</i>	Progression du nombre d’adhésions aux traités WCT et WPPT faisant apparaître des progrès considérables sur la voie de leur entrée en vigueur.	<p><i>Nombre des États membres ayant adhéré aux traités :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Neuf pays ont adhéré au WCT en 2000. Le nombre total de pays membres au 31 décembre 2000 s’élevait à 22 sur les 30 États parties nécessaires pour que le traité entre en vigueur;</li> <li>- Sept pays ont adhéré au WPPT en 2000, portant le nombre des pays membres à la fin de l’an 2000 à 20 sur les 30 États parties nécessaires pour que le traité entre en vigueur.</li> </ul> <p><i>Démarches spécifiques entreprises par les États membres indiquant leur volonté d’adhérer aux traités :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des préparatifs concrets en vue de la mise en œuvre de ces traités sont en cours dans plusieurs pays se préparant à adhérer aux traités.</li> </ul>



<p><i>Mise en œuvre appropriée des traités au niveau national.</i></p>	<p>Mise en œuvre généralement appropriée au niveau national.</p>	<p><i>Nombre de lois nationales portant dûment application des traités :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exception faite des pays déjà parties aux traités, un nombre à peu près identique de pays n'étant pas encore parties aux traités sont en train d'élaborer une législation ou l'ont adoptée, faisant apparaître des progrès sur la voie de la mise en œuvre appropriée des traités.</li> </ul> <p><i>Retour d'information quant aux mesures prises par les gouvernements des États membres pour mettre en œuvre les traités :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le retour d'information reçu par le Secrétariat indique qu'un grand nombre de pays examinent activement la mise en œuvre des traités et que le processus a été lancé dans un nombre suffisant de pays pour permettre l'entrée en vigueur des traités.</li> </ul>
<p><i>Sensibilisation accrue aux avantages de l'adhésion aux traités.</i></p>	<p>La promotion des activités de sensibilisation se fera principalement en 2001.</p>	<p><i>Retour d'information et rapports sur les études, réunions et ateliers consacrés à la promotion des traités :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'un atelier régional par l'OMPI à Montevideo et de 13 missions de fonctionnaires de l'OMPI dans les pays suivants : Australie, Brésil, Égypte, Espagne, France, Inde, Israël, Lesotho, Malaisie, Mexique, Mozambique, Suède et Thaïlande.</li> </ul>

## **Sous-programme 10.2 – Protection des interprétations et exécutions audiovisuelles, protection des droits des organismes de radiodiffusion et protection des bases de données**

<p><b>Objectif :</b> <i>Adopter un nouvel instrument portant sur les interprétations et exécutions audiovisuelles et donner des conseils pour la mise en œuvre de ce nouvel instrument.</i></p>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p><i>Adoption d'un instrument portant sur les interprétations et exécutions audiovisuelles et réalisation de progrès dans la promotion de l'adhésion à cet instrument et dans sa mise en œuvre.</i></p>	<p>Accord sur toutes les dispositions de fond à l'exception d'une clause portant sur la cession des droits.</p>	<p><i>Adoption réussie du nouvel instrument et nombre de signataires de celui-ci :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Conférence diplomatique sur la protection des exécutions et interprétations audiovisuelles qui s'est tenue à Genève du 7 au 20 décembre 2000 a trouvé un accord sur 19 des 20 articles et a conclu son rapport en recommandant aux assemblées des États membres de l'OMPI de décider la convocation d'une deuxième conférence diplomatique afin de parvenir à un accord sur les questions en suspens, dont la cession des droits.</li> </ul> <p><i>Démarches spécifiques entreprises par les États membres indiquant leur volonté d'adhérer à celui-ci :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Devraient être entreprises après l'adoption du traité.</li> </ul>

<p><b>Objectif :</b> <i>Progresser sur la voie de l'adoption d'un traité sur la protection des droits des organismes de radiodiffusion et des distributeurs de programmes propres câblés.</i></p>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p><i>Progrès notables sur la voie de l'adoption d'un traité sur les droits des organismes de radiodiffusion et des distributeurs de programmes propres câblés.</i></p>	<p>Suspension des travaux pendant la préparation et la tenue de la conférence diplomatique sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles, et reprise prévue en 2001.</p>	<p><i>Recensement des questions auxquelles le nouveau traité devra apporter une réponse :</i></p> <p style="text-align: center;">—</p> <p><i>Existence de projets de textes ou de propositions rédigés sous forme de dispositions de traité :</i></p> <p style="text-align: center;">—</p>

<b>Objectif :</b> <i>Progresser sur la voie d'une harmonisation éventuelle de la protection des bases de données.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Progrès dans les discussions relatives à l'éventuelle harmonisation de la protection des bases de données.</i>	Les progrès sur cette question dépendent de l'étude en cours d'élaboration.	<i>Accord sur la forme sous laquelle cette harmonisation doit avoir lieu (recommandations, principes directeurs ou traité) :</i> - Lancement de travaux sur une étude des incidences économiques de la protection des bases de données qui devraient être achevés en 2001 ou début 2002.  <i>Existence de projets de textes ou de propositions aux fins de cette harmonisation :</i> —

### Sous-programme 10.3 – Droit d'auteur, droits connexes et techniques numériques

<b>Objectif :</b> <i>Faire davantage et mieux connaître, à la fois aux États membres de l'OMPI et aux autres groupes intéressés, les questions soulevées par les techniques numériques, notamment dans la mesure où elles ont trait aux réseaux mondiaux tels que l'Internet, en ce qui concerne la protection, l'exercice, la gestion collective et la sanction du droit d'auteur et des droits connexes, et progresser sur la voie de l'instauration de normes convenues à appliquer dans le domaine.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Progression appropriée de la connaissance et de la compréhension des questions susmentionnées par toutes les parties concernées.</i>	Le processus d'accroissement des connaissances et de compréhension de ces questions n'a été engagé qu'au dernier trimestre 2000 et d'autres actions sont prévues pour 2001.	<i>Recommandations, documentation et informations dans ce domaine :</i> —  <i>Retour d'information concernant les recommandations, la documentation et les informations fournies par l'OMPI :</i> —  <i>Activités entreprises pour accroître les connaissances et la compréhension :</i> - Séminaire régional sur la protection et la gestion du droit d'auteur dans les réseaux numériques, à Séoul, du 25 au 27 octobre 2000.

<b>Objectif :</b> <i>Préciser les problèmes que pose l'existence d'une protection au titre du droit d'auteur ou des droits connexes pour des objets pouvant également bénéficier d'une protection au titre de la propriété industrielle, et les solutions possibles.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Définition plus précise des questions posées par le chevauchement éventuel entre le droit d'auteur et les droits connexes d'une part, et les droits de propriété industrielle d'autre part.</i>	Afin d'éviter tout chevauchement avec des initiatives prises par des organisations non gouvernementales, cette mesure ne sera pas entreprise au cours de l'exercice biennal. S'il y a lieu, les activités seront examinées par les divisions du droit d'auteur et de la propriété industrielle ultérieurement.	<i>Recensement de ces questions et des options ouvertes aux législations nationales :</i> —  <i>Retour d'information concernant les options susmentionnées et l'examen de ces questions au niveau national :</i> —

<b>Objectif :</b> <i>Étudier les liens existant entre la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes et les politiques antitrusts.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Plus grande sensibilisation à la nécessité d'instaurer et de mettre en œuvre des systèmes harmonisés d'exercice et de gestion du droit d'auteur et des droits connexes, et existence des normes nécessaires.</i>	Réalisation de travaux dans ce domaine en 2001.	<i>Recommandations, documentation et informations dans ce domaine :</i> — <i>Retour d'information concernant les recommandations, la documentation et les informations fournies par l'OMPI :</i> —
<b>Montant total des dépenses au titre du programme principal 10 en 2000 :</b>		<b>2 703 000 francs suisses</b>

## **PROGRAMME PRINCIPAL 11 – Questions mondiales de propriété intellectuelle**

36. Les conditions dans lesquelles ce programme principal a été conçu ont évolué rapidement au cours de l'année à l'examen en raison des demandes changeantes des États membres et autres parties prenantes dans le domaine incluant les questions mondiales de propriété intellectuelle. Cela est notamment apparu au cours du débat du Comité permanent du droit des brevets sur les ressources génétiques (septembre 1999), dans les résultats du groupe de travail sur la biotechnologie (novembre 1999) et au cours de la réunion sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques (avril 2000) et les consultations postérieures. En conséquence, le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore a été créé lors des assemblées des États membres de l'OMPI en septembre 2000. Au même moment, les débats sur des domaines connexes qui se déroulent dans d'autres enceintes se sont intensifiés.

37. Ces évolutions ont obligé le Secrétariat à réajuster ses priorités comme suit : un certain nombre d'activités non prévues (par exemple : la préparation de la toute première réunion de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques et des travaux préparatoires liés à la création du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore) ont été réalisées, alors que d'autres activités prévues à l'origine pour l'année 2000, notamment des activités liées à des questions diverses de propriété intellectuelle et de développement (sous-programme 11.4), n'ont pas pu être mises en œuvre.

38. Outre l'organisation réussie de la réunion de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques et la création du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, on trouve parmi les faits saillants de l'année la publication du rapport sur les missions d'enquête menées par l'OMPI dans le domaine des savoirs traditionnels et la publication, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de trois études de cas sur le rôle des droits de propriété intellectuelle dans le partage des avantages découlant de l'exploitation des ressources biologiques et des savoirs traditionnels associés.

39. De plus, afin de mieux montrer que le folklore fait partie intégrante des savoirs traditionnels, les objectifs, résultats escomptés et indicateurs d'exécution du sous-programme 11.3 ont été fusionnés dans le cadre de programme du sous-programme 11.1. Ce changement a été répercuté, aux fins du présent rapport, dans les tableaux correspondants ci-dessous.

40. En réponse à plusieurs demandes, des activités ont été mises en œuvre pour étudier le rôle de la propriété intellectuelle dans l'accès aux soins de santé. Des fonctionnaires de l'OMPI ont donc participé à un certain nombre de réunions, y compris la XIII<sup>e</sup> Conférence internationale sur le SIDA (juillet 2000) à Durban (Afrique du Sud), la table ronde de la Commission européenne sur l'accélération de la lutte contre les principales maladies transmissibles dans le cadre de la réduction de la pauvreté : VIH/SIDA, paludisme et tuberculose (septembre 2000) à Bruxelles (Belgique), *Intellectual Property Rights and Global Health, Challenges for Access and R&D* (décembre 2000) à Hinxton (Royaume-Uni). L'OMPI a aussi accueilli une table ronde sur un consensus en matière d'accès aux traitements VIH/SIDA (Genève, juin 2000).

### Sous-programme 11.1 – Protection des savoirs, des innovations et de la créativité des cultures traditionnelles

<p><b>Objectifs :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Promouvoir la protection et la préservation des savoirs, des innovations et de la créativité des cultures traditionnelles, ainsi que le partage des avantages qui en découlent, grâce à l'utilisation du système de propriété intellectuelle.</i></li> <li>- <i>Faire avancer l'élaboration de normes, mécanismes et pratiques efficaces de propriété intellectuelle pour la protection du folklore aux niveaux national, régional et international.</i></li> <li>- <i>Examiner les possibilités de développer l'utilisation du système de propriété intellectuelle pour la protection, l'exploitation durable et la commercialisation profitable du folklore.</i></li> <li>- <i>Étudier des systèmes permettant la préservation et la protection du folklore, l'amélioration de sa commercialisation et le partage équitable des bénéfices qui en résultent.</i></li> </ul>	
<p><b>Résultats escomptés</b></p>	<p><b>Résultats obtenus</b></p>	<p><b>Indicateurs d'exécution retenus</b></p>
<p><i>Progrès dans la compréhension des idées, attentes et points de vue concernant la nécessité éventuelle de faire évoluer le système de propriété intellectuelle en vue de protéger les savoirs, les innovations et la créativité des cultures traditionnelles.</i></p> <p><i>Progrès dans l'élaboration de normes, mécanismes et pratiques pour la protection du folklore.</i></p>	<p>Participation et implication accrues de l'OMPI s'agissant des événements et occasions lui permettant de progresser dans la compréhension, les attentes et les points de vue sur le rôle de la propriété intellectuelle dans la protection et la préservation des savoirs, des innovations et de la créativité des cultures traditionnelles, y compris le folklore, ainsi que le partage des avantages qui en découlent.</p>	<p><i>Retour d'information et rapports de réunions rassemblant toutes les parties intéressées et les décideurs et consacrées à la protection des savoirs, des innovations et de la créativité des cultures traditionnelles :</i></p> <p>Participation à des réunions organisées par l'OMPI et d'autres organisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Séville, Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée sur la mise en œuvre de l'article 8.j) et des dispositions connexes de la Convention sur la diversité biologique (CDV) (mars 2000);</li> <li>- Moscou, célébration du 10<sup>e</sup> anniversaire de l'Association russe des peuples autochtones du Nord (RAIPON) (mai 2000);</li> <li>- Beijing, symposium de haut niveau intitulé "Protecting Intellectual Property in China – Challenges and Opportunities in the 21st Century" (juillet 2000);</li> <li>- Hanovre, Expo 2000, <i>Global Dialogue-Fighting Poverty : Social Innovations and New Coalitions</i> (juillet 2000);</li> <li>- Genève, Groupe de travail sur les populations autochtones, HCDH, (juillet 2000);</li> <li>- Moscou, forum sur la propriété intellectuelle (octobre 2000);</li> <li>- Stockholm, assemblée générale annuelle de la Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO) (octobre 2000);</li> </ul>

<p><i>Plus grande intégration dans les législations nationales du système de propriété intellectuelle en tant qu'instrument de protection des expressions du folklore.</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Munich, séminaire sur les ressources indigènes et traditionnelles de l'Institut Max-Planck (novembre 2000);</li> <li>- Genève, réunion d'experts sur les systèmes et l'expérience des pays en matière de protection des connaissances traditionnelles, de l'innovation et des pratiques (CNUCED) (octobre/novembre 2000);</li> <li>- Chiang Rai, réunion interrégionale de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les savoirs traditionnels (novembre 2000);</li> <li>- Bangkok, atelier interrégional de l'OMS sur les droits de propriété intellectuelle dans le contexte de la médecine traditionnelle (décembre 2000).</li> </ul> <p>Le retour d'information provenant de participants aux réunions et processus susmentionnés fait apparaître une grande satisfaction à l'égard des informations techniques sur la propriété intellectuelle fournies par l'OMPI. Étant donné le caractère interdisciplinaire des travaux, l'OMPI a aussi été en mesure de mieux comprendre les obligations et la dynamique de domaines d'action connexes.</p> <p><i>Nombre des pays ayant demandé des conseils sur des lois prévoyant l'utilisation du système de propriété intellectuelle pour la protection des expressions du folklore, et l'examen de telles lois.</i></p> <p style="text-align: center;">—</p>
<p><i>Prise de conscience de l'utilité du système de propriété intellectuelle pour protéger les savoirs, les innovations et la créativité des cultures traditionnelles.</i></p> <p><i>Prise de conscience de l'utilisation du système de propriété intellectuelle pour l'exploitation durable, la gestion et la commercialisation avantageuse des expressions du folklore.</i></p>	<p>En raison d'autres priorités définies, les activités qui auraient dû aboutir à ce résultat n'ont pu être mises en œuvre qu'à un stade préparatoire ou ont été reportées.</p>	<p><i>Nombre de participants aux ateliers, séminaires de formation et conférences.</i></p> <p style="text-align: center;">—</p> <p><i>Nombre d'études publiées et de projets pilotes entrepris en rapport avec la mise en œuvre d'un système de protection des savoirs, des innovations et de la créativité des cultures traditionnelles; nombre de bénéficiaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande d'une étude de faisabilité sur l'utilisation de la législation ou de la pratique en matière de propriété intellectuelle aux fins de la protection des savoirs traditionnels et du folklore;</li> <li>- Réalisation de travaux préparatoires en ce qui concerne la demande d'une étude sur l'Amérique du Nord portant sur le droit coutumier et les systèmes de réglementation en faveur de la protection des savoirs, des innovations et de la créativité dans les communautés traditionnelles locales;</li> <li>- Réalisation de travaux préparatoires concernant un projet pilote sur l'acquisition, la gestion et la sanction collective des droits de propriété intellectuelle portant sur les savoirs traditionnels;</li> <li>- Réalisation de travaux préparatoires en ce qui concerne un projet visant à étudier les incidences de la fixation des savoirs traditionnels sur la propriété intellectuelle et l'intégration de la documentation en matière de savoirs traditionnels dans l'état de la technique consultable;</li> <li>- Travaux sur le terrain concernant l'organisation d'ateliers sur la protection des savoirs, des innovations et de la créativité des cultures traditionnelles prévus pour 2001.</li> </ul> <p><i>Nombre des pays, organisations intergouvernementales et institutions recevant des renseignements et des conseils sur la protection des savoirs, des innovations et de la créativité des cultures traditionnelles.</i></p> <p style="text-align: center;">—</p>

<b>Objectif :</b> <i>Renforcer la compréhension des droits de propriété intellectuelle au sein d'autres organismes qui s'occupent de questions touchant à la protection des savoirs, des innovations et de la créativité des cultures traditionnelles, ainsi que les liens de l'OMPI avec ces organismes.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Meilleure compréhension du système de propriété intellectuelle dans ses rapports avec les savoirs, les innovations et la créativité des cultures traditionnelles.</i>	<p>Sensibilisation accrue aux questions relatives aux savoirs traditionnels grâce à la publication, y compris sur le site Web de l'OMPI, des résultats des travaux d'enquête complets et approfondis réalisés par l'OMPI.</p> <p>Mise en œuvre au stade préparatoire seulement d'autres activités prévues en raison d'autres priorités définies sur la base des évolutions qui ont eu lieu en 2000 en ce qui concerne ce programme.</p>	<p><i>Nombre d'études publiées sur l'utilisation du système de propriété intellectuelle pour protéger les savoirs, les innovations et la créativité des cultures traditionnelles; nombre de bénéficiaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Publication en ligne, pour commentaires du public, d'un rapport de 340 pages sur les missions d'enquête menées par l'OMPI sur les savoirs traditionnels en 1998 et 1999;</li> </ul> <p><i>Quantité et type de supports d'information et de moyens didactiques diffusés sur la protection des savoirs, des innovations et de la créativité des cultures traditionnelles :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration de matériel de formation en collaboration avec l'Académie mondiale de l'OMPI concernant la protection des savoirs, des innovations, de la créativité et du folklore des cultures traditionnelles.</li> </ul>

## Sous-programme 11.2 – Biotechnologie et biodiversité

<b>Objectif :</b> <i>Mieux comprendre les dimensions sociales, économiques et morales de la protection de la propriété intellectuelle appliquée aux inventions biotechnologiques et à la génomique.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Meilleure compréhension des dimensions morales de la protection de la propriété intellectuelle appliquée aux inventions bio-technologiques et à la génomique.</i>	<p>Les progrès n'ont pas été aussi rapides que prévu; du temps et d'autres ressources ont été dirigés vers d'autres priorités définies.</p>	<p><i>Nombre de réunions d'experts sur ces questions et retour d'information sur ces réunions.</i></p> <p><i>Nombre de pays ayant demandé et reçu l'information pertinente.</i></p> <p><i>Nombre de publications pertinentes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration et publication d'un questionnaire sur la protection des inventions biotechnologiques selon le système de brevet et les systèmes de protection des obtentions végétales, et compilation d'informations à partir des réponses reçues.</li> <li>- En outre, réalisation d'un travail de collecte et de compilation d'informations sur la protection des inventions biotechnologiques par le système de brevet et les systèmes de protection des obtentions végétales.</li> </ul>

<b>Objectif :</b> <i>Faire mieux comprendre le rôle de la propriété intellectuelle et du système de propriété intellectuelle dans la préservation, la conservation et la diffusion des éléments de la diversité biologique.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Compréhension plus large du rôle de la propriété intellectuelle dans la préservation, la conservation et la diffusion des éléments de la diversité biologique.</i>	Les gouvernements, y compris ceux des États membres de l'OMPI, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et d'autres institutions concernées ont pris conscience et se sont informés sur le rôle de la propriété intellectuelle dans la préservation, la conservation et la diffusion des éléments de la diversité biologique.	<i>Quantité et type de matériaux didactiques et modules de formation mis au point pour promouvoir la compréhension de la biodiversité :</i>  —  <i>Nombre d'organisations, institutions et pays ayant reçu des conseils en matière de protection de la biodiversité :</i> - Organisation de la première réunion de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques (Genève, avril 2000). Des délégués de 123 États membres de l'OMPI et de 13 organisations intergouvernementales ont participé à la réunion. - Publication, en coopération avec le PNUE, de trois études de cas sur l'utilisation des droits de propriété intellectuelle en ce qui concerne le partage des avantages découlant des ressources biologiques, et présentation de ces trois études à la cinquième conférence des États parties (COP5) à la Convention sur la diversité biologique (Nairobi, mai 2000).

<b>Objectif :</b> <i>Examiner le rôle potentiel des droits de propriété intellectuelle dans la promotion de l'accès aux ressources génétiques et du partage des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources dans les inventions biotechnologiques.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Accès plus large à l'information sur l'utilisation des droits de propriété intellectuelle en vue de promouvoir l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources dans les inventions bio-technologiques.</i>	Sensibilisation accrue au rôle potentiel des droits de propriété intellectuelle dans la promotion de l'accès aux ressources génétiques et du partage des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources dans les inventions bio-technologiques.	<i>Nombre d'organisations, institutions et pays ayant reçu des conseils sur l'utilisation des droits de propriété intellectuelle en vue de promouvoir l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources dans les inventions biotechnologiques :</i>  Participation de fonctionnaires de l'OMPI, sur demande, à des réunions (nationales, régionales) organisées par d'autres organisations, des organismes des Nations Unies et des États membres de l'OMPI : - Bellagio : The Intellectual Property and Global Biotechnology Conference (mars 2000); - Nairobi : cinquième réunion de la Conférence des États parties à la Convention sur la diversité biologique (mai 2000); - Téhéran : troisième réunion du Groupe de contact de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (août 2000); - Rome : deuxième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (septembre 2000); - Genève : Comité du commerce et de l'environnement (CCE) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) (octobre 2000); - Neuchâtel : quatrième réunion intersessions du Groupe de contact de la FAO sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (novembre 2000).

### Sous-programme 11.3 – Protection du folklore

Fusionné avec le sous-programme 11.1

## Sous-programme 11.4 – Propriété intellectuelle et développement (questions diverses)

<b>Objectif :</b> <i>Étudier le rôle de la propriété intellectuelle dans le transfert de techniques écologiquement viables et le commerce électronique lié au patrimoine culturel, en tant qu'élément des stratégies de développement économique, social, culturel et technique.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Meilleure appréciation et compréhension de la manière dont la propriété intellectuelle peut contribuer au développement économique, social, culturel et technique.</i>	En raison d'autres priorités définies, les activités prévues qui auraient dû aboutir à ce résultat n'ont pas pu être mises en œuvre.	<i>Quantité et type de supports d'information, d'études et de rapports établis sur le rôle de la propriété intellectuelle dans la promotion du développement durable.</i> — <i>Nombre des participants aux réunions chargés d'examiner ces questions et signes indicatifs d'une meilleure compréhension.</i> —
<b>Montant total des dépenses au titre du programme principal 11 en 2000 :</b>		<b>1 747 000 francs suisses</b>

## PROGRAMME PRINCIPAL 12 – Techniques de l'information et services d'information en matière de propriété intellectuelle

41. Afin de mettre en œuvre ce programme principal de manière efficace, le Secrétariat a adopté les principes d'une méthodologie intégrant le cycle de vie des projets, ce qui a eu pour résultat d'affiner la structure de gestion des techniques de l'information, qui se subdivise désormais en trois secteurs principaux : la gestion des travaux, les projets et les services. Cette nouvelle structure a déjà apporté des avantages clairs et quantifiables : un degré de coopération accrue entre tous les secteurs informatiques et le partage et la meilleure utilisation des ressources, des connaissances et des compétences techniques. Cette structure a fonctionné sur la base d'une méthodologie de gestion commune qui a été adoptée ainsi que d'outils concrets tels que des normes de documentation. La stabilité et la solidité de l'infrastructure et des services du réseau ont été fortement améliorées grâce au perfectionnement des éléments du système et des consoles de bureau, et à la réduction des points de panne unique. Le système compte plus de 1200 utilisateurs et le temps de bon fonctionnement s'est maintenu autour de 99,5%, plus de 9000 messages électroniques étant traités par jour.

42. Des progrès considérables ont été réalisés sur la voie de la mise en œuvre du réseau mondial d'information en matière de propriété intellectuelle (WIPONET), tel qu'il a été conçu par l'OMPI en 1998 et approuvé par les États membres. En décembre 2000, l'OMPI a conclu des contrats avec deux entreprises, pour la fourniture de l'infrastructure et des éléments nécessaires du Centre WIPONET et du KIT WIPONET, respectivement. Comme prévu, les installations du Centre WIPONET seront accessibles à tous les offices de propriété intellectuelle nationaux connectés à l'Internet; le KIT WIPONET (accès à l'Internet, matériel et logiciels informatiques) permettrait aux offices de propriété intellectuelle des États membres de l'OMPI qui ne sont pas encore connectés à l'Internet d'acquérir les outils d'interconnexion nécessaires pour mieux tirer avantage du système mondial de propriété intellectuelle. En ce qui concerne l'infrastructure informatique du Secrétariat, les systèmes financiers existants ont été perfectionnés pour une meilleure comptabilité et un meilleur compte rendu des dépenses. D'importantes améliorations ont aussi été réalisées dans l'offre de nouveaux services Intranet et la nouvelle conception du site Internet de l'OMPI qui a été



lancé en septembre. Le réseau interne a été étendu au bâtiment Procter and Gamble (P&G) et au Centre international de conférences de Genève (CICG) et, dans le cadre du projet FOCUS, 400 stations de travail sont passées à Fast Ethernet.

43. Les services d'information en matière de propriété intellectuelle ont fourni un appui au Comité permanent des techniques de l'information (SCIT), qui s'est réuni en juillet 2000, et ont décidé d'engager un processus de restructuration portant sur l'organisation, les activités et les méthodes de travail des services. La réunion a été suivie d'une série de consultations qui ont permis à l'OMPI de soumettre des projets de propositions aux États membres pour observations, par voie électronique. Au cœur des travaux de réforme du SCIT se trouvaient la volonté de gérer de manière plus étroite les activités informatiques de l'Organisation et la nécessité d'établir un mécanisme décisionnel suffisamment souple et dynamique pour faire face à un environnement technique qui évolue rapidement. Le Secrétariat a aussi fourni un appui actif aux travaux visant à élaborer une norme technique relative au dépôt électronique et coordonné les activités de deux équipes d'experts chargées de la révision des 11 normes de l'OMPI. Cent quarante-neuf rapports techniques annuels ont été traités et affichés sur le site Web de l'OMPI et les statistiques pour 1997 et 1998 ont été publiées sur CD-ROM, sur papier et sur l'Internet. Des quantités considérables de données en matière de propriété intellectuelle ont aussi été rendues accessibles par l'intermédiaire des bases de données JOPAL et GlobalPat et du système de la classification internationale des brevets (CIB).

## Sous-programme 12.1 – WIPONET

<b>Objectif :</b> <i>Fournir l'infrastructure de réseau d'information nécessaire à une communauté de la propriété intellectuelle fonctionnant en interconnexion à l'échelle mondiale.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Avancée vers la mise en place et le fonctionnement d'une infrastructure de réseau entre les offices de propriété intellectuelle des États membres de l'OMPI, le Bureau international et d'autres membres de la communauté mondiale de la propriété intellectuelle.</i>	<p>Au cours de sa réunion de juillet 2000, le SCIT plénier a décidé une nouvelle stratégie relative à l'étendue et l'implantation progressive du projet WIPONET. Cette révision s'est avérée nécessaire lorsqu'il est clairement apparu que le budget initial était insuffisant. Cela a entraîné un retard dans la mise en œuvre du projet mais les différents éléments sont désormais clairement définis, bien compris par le Secrétariat, les États membres et les deux entreprises qui en sont chargées et ils pourront être exécutés dans le cadre du budget approprié.</p> <p>Nouvelle programmation de l'extension aux offices de propriété intellectuelle qui devrait commencer en juin 2001.</p>	<p><i>Nombre d'offices de propriété intellectuelle interconnectés grâce à l'implantation progressive du WIPONET (l'infrastructure de raccordement de base au réseau devrait avoir été fournie à la quasi-totalité des offices de propriété intellectuelle des États membres de l'OMPI avant juillet 2000) :</i></p> <p>- Signature en décembre 2000 de contrats avec deux entreprises, en ce qui concerne le déploiement et la maintenance du WIPONET.</p>
<i>Utilisation effective et profitable du WIPONET par la communauté mondiale de la propriété intellectuelle.</i>	Pas réalisé; déploiement reporté jusqu'en juin 2001.	<p><i>Collections de données et services d'information en réseau accessibles sur le WIPONET; gain de terrain de la voie électronique par rapport au support papier dans les échanges de données opérés au titre des systèmes mondiaux de protection :</i></p> <p>—</p>
<i>Appui renforcé de l'OMPI à l'utilisation du WIPONET par les offices de propriété intellectuelle de ses États membres.</i>	Pas réalisé; déploiement reporté jusqu'en juin 2001.	<p><i>Nombre d'offices de propriété intellectuelle ayant reçu le matériel, l'assistance et les logiciels nécessaires et nombre de fonctionnaires ayant bénéficié d'une formation en rapport avec les techniques de l'information au titre du programme WIPONET SP :</i></p> <p>—</p> <p><i>Nombre de personnes, dans le personnel d'appui local, atteignant le niveau minimum de formation aux techniques de l'information :</i></p> <p>—</p>

<p><i>Renforcement des capacités informatiques du Bureau international.</i></p>	<p>Capacité accrue du Secrétariat à fonctionner dans un environnement de plus en plus électronique.</p>	<p><i>Productivité accrue des systèmes et services informatiques internes du Bureau international :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture de quelque 1200 postes de travail et déploiement des nouveaux équipements suivants : 450 ordinateurs individuels, 350 imprimantes locales, 35 imprimantes en réseau et 34 ordinateurs portables;</li> <li>- Formation de 665 participants aux outils informatiques tels que Windows NT, MS Office et la publication sur l'Internet.</li> <li>- Réception et traitement de plus de 19 000 appels par le service d'assistance interne;</li> <li>- Maintien de l'accessibilité des serveurs à 99,5% et disponibilité du nouvel accès au courrier électronique sur l'Internet 24/7, plus de 9000 messages étant envoyés et reçus chaque jour;</li> <li>- Amélioration des communications du Centre international de calcul de l'ONU (CIC) avec un taux d'accessibilité au centre d'environ 99,56%;</li> <li>- Mise en marche d'un nouveau système en ligne pour les paiements et production de 14 400 fiches de paie en temps voulu et sans erreur;</li> <li>- Plus de deux millions de pages Internet/Intranet consultées par mois et hausse des communications Internet à partir de l'OMPI jusqu'à 100 gigaoctets par mois;</li> <li>- Extension du réseau interne à l'ensemble du bâtiment P&amp;G et au Centre international de conférences de Genève (CICG);</li> <li>- Un poste de travail multilingue et un logiciel de navigation en japonais et en chinois;</li> <li>- Dans le cadre du projet FOCUS, passage de plus de 400 postes de travail à Fast Ethernet et conception, financement et début de la mise en œuvre d'une salle informatique WIPONET.</li> </ul>
---	---	--

## Sous-programme 12.2 – Systèmes d'information en matière de propriété intellectuelle

<p><b>Objectif :</b> <i>Améliorer l'accès à l'information en matière de propriété intellectuelle et en promouvoir l'utilisation.</i></p>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p><i>Meilleure utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle et élargissement de l'accès à cette information.</i></p>	<p>Renforcement de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle et de l'accès à cette information avec la publication, sur le site Web de l'OMPI, de 14 normes techniques et de matériel d'orientation relatif à l'information en matière de propriété intellectuelle.</p>	<p><i>Mise en place d'un programme efficace de bibliothèques numériques de propriété intellectuelle (BNPI), étendue et utilisation des services de BNPI offerts par le programme à la mesure du volume de données disponible pour utilisation dans les systèmes électroniques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Publication de la version 1999-2000 du Manuel de l'OMPI sur CD-ROM (<i>Manuel sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle</i>), l'ouvrage de référence officiel pour les normes, les recommandations et les principes directeurs de l'OMPI).</li> <li>- Traitement et publication sur le site Web de l'OMPI de 149 rapports techniques annuels portant sur les activités d'information en matière de brevets, de marques et de dessins et modèles industriels en 1998-1999, tels qu'ils ont été fournis par les offices de propriété intellectuelle.</li> <li>- Établissement des statistiques annuelles en vue de leur publication sous forme électronique et sur papier : les statistiques définitives pour 1997 ont été publiées sur CD-ROM; les statistiques provisoires pour 1998 ont été publiées sur papier et sur l'Internet.</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour mensuelle de la base de données JOPAL sur l'Internet (une collection de sources de littérature non-brevet pouvant faire l'objet d'une recherche ou d'examen de demandes de brevet), grâce au traitement des contributions des offices de propriété intellectuelle (quelque 600 entrées par mois). Réalisation d'une étude de l'utilisation actuelle de la base de données, qui porte aussi principalement sur les autres sources de littérature non-brevet et les améliorations qu'il est possible d'apporter au service JOPAL.</li> <li>- Réalisation de différentes actions, y compris des discussions avec l'OEB, pour préparer la participation de l'OMPI à la production de GlobalPat. Il s'agit d'une série de CD-ROM utilisant le logiciel MIMOSA dont la fonction d'appui à la recherche et à l'affichage de documents en matière de brevets est très appréciée des offices de propriété intellectuelle et autres utilisateurs.</li> </ul>
<p><i>Utilisation accrue des systèmes internationaux de classement.</i></p>	<p>Adhésion de deux nouveaux États à l'Union de l'IPC.</p> <p>Promotion par le Secrétariat d'une utilisation accrue grâce à un accès gratuit à la septième édition de la CIB sur l'Internet et à la fourniture aux États membres d'un CD-ROM multilingue gratuit contenant les éditions de la CIB. Réalisation de travaux en vue de la révision et de la publication de la huitième édition, ce qui, en outre, a contribué à accroître l'utilisation efficace de la CIB.</p> <p>Progrès sur la voie de l'élaboration de la huitième édition de la classification de Nice.</p> <p>Élaboration des exigences techniques du nouveau système de gestion relatif à la CIB (IBIS).</p>	<p><i>Nombre d'offices de propriété intellectuelle et de vendeurs de bases de données utilisant les classifications internationales comme outils de recherche :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation de la CIB comme outil de classement et de recherche par quelque 97 offices de propriété intellectuelle et sept grands vendeurs de bases de données;</li> <li>- Distribution gratuite de presque une centaine d'exemplaires du CD-ROM ICP:CLASS aux États membres de l'Union de l'IPC ainsi qu'à certains pays en développement et pays en transition.</li> </ul> <p>Accroissement de l'efficacité de la classification internationale des brevets (CIB) en tant qu'outil de classement et de recherche des informations en matière de brevets et poursuite de la réforme de la CIB comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Publication des éditions française, anglaise, allemande, russe et espagnole de la CIB sur le CD-ROM IPC:CLASS (version 4.1).</li> <li>- Examen de 85 projets de révision de la CIB dont 24 rédigés en français et en anglais.</li> <li>- Orientation générale pour réaliser la réforme de la CIB prévue par le plan stratégique. Examen de douze tâches de la réforme de la CIB dont deux qui ont été exécutées.</li> <li>- Début d'élaboration de la huitième édition par le groupe de travail sur la révision de la CIB.</li> <li>- Élaboration du plan stratégique pour le développement de la CIB et approbation par le Comité d'experts de l'Union de l'IPC.</li> </ul> <p>Poursuite de l'élaboration des tâches de la réforme de la classification par le groupe de travail sur la réforme de la CIB.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement de la procédure d'appel d'offre pour le projet IBIS.</li> <li>- Dans le cadre de l'élaboration de la huitième édition de la classification de Nice, examen par le Comité d'experts de l'Union de Nice, au cours de sa 18<sup>e</sup> session, de toutes les propositions qui ont été soumises au groupe de travail préparatoire pendant la période de révision 1996-1999, et adoption d'un certain nombre de modifications qui seront introduites dans la liste alphabétique de l'édition actuelle (septième) de la classification. Élaboration par le BI de quelque 100 rapports de classement selon la classification de Nice à la demande de plusieurs offices de propriété intellectuelle.</li> </ul>

<b>Objectif :</b> <i>Favoriser la coopération internationale entre les États membres de l'OMPI et d'autres organisations compétentes, ainsi que la normalisation aux fins de l'échange de données, dans le domaine de l'information en matière de propriété intellectuelle.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Promotion et adoption, pour la mise en place des BNPI, de normes internationales qui apporteront des améliorations utiles à l'utilisateur dans ses recherches et rendront plus faciles et plus sûrs les échanges de données sur l'Internet.</i>	<p>Coordination par le Secrétariat des travaux de deux équipes d'experts chargées de la révision des 11 normes de l'OMPI.</p> <p>Travaux préparatoires en vue du groupe de travail sur les normes techniques relatives aux BNPI impliquant des États membres et des experts du domaine.</p> <p>Premières mesures de coordination visant à créer l'équipe d'experts du SCIT sur les BNPI.</p> <p>Évaluation et application des normes (Singapour) élaborées et adoptées par les États membres, sur le site de l'OMPI consacré aux BNPI.</p>	<p><i>Élaboration de normes de l'OMPI qui reflètent une communauté de vue sur les impératifs techniques de l'efficacité et de la sécurité du transfert et du stockage des données, et coordination de ces activités de normalisation avec les activités similaires des secteurs publics et privés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Publication sur le site Web de l'OMPI de 14 normes de l'OMPI, d'un résumé actualisé concernant les systèmes de numérotation et les configurations pour indiquer les dates déjà appliqués ou que les offices de propriété intellectuelle envisagent d'appliquer pour leurs documents de brevet compte tenu du passage à l'an 2000, ainsi qu'une liste révisée des revues publiées par le PCT.</li> <li>- Mise au point du prototype actuel de BNPI, qui exécute les tâches prévues de recherche et d'affichage grâce à des interfaces humaine et matérielle. L'interface matérielle actuelle utilise une série de normes proposées par l'Office de propriété intellectuelle de Singapour et adoptées par des sites de diffusion d'information créés par plusieurs offices. Ces services devraient être maintenus et étendus par la simple adjonction de nouvelles collections de données électroniques.</li> </ul>
<i>Meilleure coopération internationale dans le domaine de l'information en matière de propriété intellectuelle.</i>	<p>Mesures prises par le Secrétariat pour accroître la quantité d'informations fournies aux États membres.</p>	<p><i>Nombre et types d'accords de coordination et de coopération internationales conclus entre membres du SCIT :</i> aucune donnée concrète disponible, le Secrétariat a fourni aux États membres les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Observations envoyées à l'Office de propriété intellectuelle de l'Uruguay sur le contenu et la présentation de la gazette officielle et la publication de la première page des documents de brevet UY.</li> <li>- Participation à plus de 20 missions (par exemple au Bélarus, en République islamique d'Iran, en République tchèque et en Turquie) pour apporter des connaissances, former le personnel des offices ou représenter l'OMPI au cours de conférences, réunions et expositions de l'OEB, de l'ISO et du groupe de documentation sur les brevets, en ce qui concerne des informations, statistiques et classifications internationales en matière de propriété industrielle.</li> <li>- Nouvelles versions de deux normes sur l'échange de données afin de procéder aux modifications liées au passage à l'an 2000, qui sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2000 (Y2K).</li> <li>- Exposé portant principalement sur les techniques de l'information dans le domaine de la propriété intellectuelle présenté aux participants au séminaire de formation OMPI/OEB intitulé "Rationalisation des procédures de recherche et d'examen".</li> </ul>
<b>Montant total des dépenses au titre du programme principal 12 en 2000</b>		<b>24 261 000 francs suisses<sup>2</sup></b>

<sup>2</sup>

Ce montant inclut une dépense de 10 873 000 francs suisses pour les projets informatiques (WIPONET, IMPACT), financés par le fonds de réserve spécial (FRS).

## PROGRAMME PRINCIPAL 13 – Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

44. Confronté en permanence à une charge de travail de plus en plus importante, qui en 2000 a dépassé de loin les prévisions, le Bureau du PCT a traité quelque 91 000 demandes internationales, soit 9000 ou 11% de plus que les prévisions initiales (82 000). Malgré ces augmentations généralisées (à l'exception des demandes déposées auprès du BI agissant en tant qu'office récepteur) et la charge de travail accrue d'autant, toutes les demandes internationales ont été traitées en temps voulu et dans le cadre du budget alloué. Le système du PCT s'est enrichi avec l'adhésion de trois nouveaux États contractants au cours de l'année 2000, tous étant des pays en développement (Belize, Colombie et Mozambique). Début 2000, l'Assemblée du PCT a examiné et adopté une série de modifications; ces dernières contenaient quatre nouvelles règles et huit règles modifiées, huit nouveaux articles des instructions administratives et trois articles modifiés, portant sur une série de questions abordées dans les tableaux joints. La forte augmentation du pourcentage des demandes internationales reçues des Parties contractantes qui sont des pays en développement constitue une indication très significative de la participation plus importante des pays en développement dans le système du PCT; ce chiffre est passé de 2,35% en 1999 (1745 demandes sur 74 023) à 3,2% en 2000 (2926 sur 90 948). L'utilisation du logiciel de dépôt électronique (PCT-EASY) pour faciliter le dépôt des demandes internationales s'est aussi accrue; d'une manière générale en 2000, 27,4% de l'ensemble des demandes internationales reçues et traitées utilisaient le logiciel EASY. L'utilisation d'EASY a atteint 31% au mois de décembre et l'on peut s'attendre à de nouvelles hausses du nombre de déposants.

### Sous-programme 13.1 – Fonctionnement du système du PCT

<b>Objectif :</b>		
<i>Assurer avec rapidité, fiabilité et un bon rapport coût-efficacité les services impartis au Bureau international en vertu du PCT.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Traitement rapide, fiable et d'un bon rapport coût-efficacité de volumes pouvant aller jusqu'à : demandes internationales : 82 000 en 2000 et 90 000 en 2001; demandes d'examen préliminaire international présentées en vertu du chapitre II : 61 000 en 2000 et 67 000 en 2001; demandes internationales déposées au Bureau international agissant en tant qu'office récepteur : 2600 en 2000 et 2900 en 2001; de brochures à publier :</i>	<p>Dans presque chaque domaine, le Bureau du PCT a largement répondu ou excédé les objectifs ou références définis ou prévus au budget, alors que le nombre de membres du personnel augmentait à un rythme plus faible que la croissance réelle, faisant apparaître des gains d'efficacité nets.</p> <p>Traitement des demandes internationales reçues par l'office récepteur/Secrétariat (OR/BI) dans les délais. Aucun retard signalé en dehors des fluctuations normales ou saisonnières dans le traitement des</p>	<p><i>Nombre de demandes internationales et de demandes d'examen préliminaire international reçues et traitées, et nombre de brochures publiées :</i></p> <p>En 2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réception et traitement de 90 948 demandes internationales, soit 8948 (10,9%) de plus que le nombre prévu au budget de 82 000 pour l'an 2000, faisant apparaître une augmentation de 22,8% par rapport à 1999;</li> <li>- Nombre de demandes (chapitre II) reçues en 2000 s'élevant à 64 243, soit une augmentation de 20,6% par rapport à 1999;</li> <li>- Nombre de rapports d'examen préliminaire international reçus en 2000 s'élevant à 58 630, soit une hausse de 23% par rapport à 1999;</li> <li>- Progrès dans la mise en place du système de dépôt électronique aux fins de réception et de traitement;</li> <li>- Réception et traitement par le Secrétariat agissant en tant qu'office récepteur (OR) de 2045 demandes internationales au cours de l'année 2000, soit 21,3% de moins que le chiffre de 2600 prévu au budget; ce nombre est ainsi resté presque inchangé par rapport à 1999 (2097);</li> <li>- Nombre de communications sur demande reçues des offices désignés/sélectionnés en 2000 s'élevant à 55 396, soit 53,8 de plus qu'en 1999;</li> <li>- Publication de 79 858 brochures en 2000, soit 3858 de plus que le</li> </ul>

<p>76 000 en 2000 et 84 000 en 2001.</p>	<p>demandes internationales.</p> <p>Production de toutes les publications du PCT en temps voulu.</p>	<p>chiffre de 76 000 prévu au budget pour 2000 (augmentation de 5%). (Plus 12 678 republications, soit une hausse de 17,4% par rapport à 1999 (67 979)).</p> <p><i>Traitement en temps voulu (publications et chapitre II compris) des demandes internationales :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Traitement de toutes les demandes et diffusion de toutes les publications dans les délais;</li> <li>- Publication de quelque 52 numéros de la Gazette du PCT en 2000 (plus deux numéros spéciaux sur papier et sous forme électronique).</li> </ul>
<p><i>Productivité accrue en matière de traduction grâce à un plus large recours à la traduction assistée par ordinateur.</i></p>	<p>Meilleure qualité et plus grande efficacité des activités de traduction habituelles qui ont été accomplies grâce à l'automatisation, aux systèmes informatiques et au déploiement/à la formation du personnel.</p> <p>Poursuite des travaux en vue d'un plus large recours à la traduction assistée par ordinateur.</p>	<p><i>Nombre et nature des traductions réalisées :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Traduction de 102 844 abrégés traduits en 2000, soit une hausse de 21,2% par rapport à 1999 (84 830);</li> <li>- Traduction de 11 644 rapports d'examen préliminaire, soit une hausse de 5,6% par rapport à 1999 (11 029).</li> </ul> <p>Les activités relatives à la traduction assistée par ordinateur ont inclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite des travaux de mise au point des outils de traduction et des systèmes de traduction assistée par ordinateur (TAO);</li> <li>- Achèvement de la première phase (évaluation) du projet d'extraction terminologique avec Xerox;</li> <li>- Présentation par le Secrétariat de documents sur les traductions assistées par ordinateur au cours de trois conférences internationales.</li> </ul>

<p><b>Objectif :</b> <i>Améliorer l'aptitude du Bureau international à traiter le volume croissant de demandes internationales en poursuivant l'informatisation des opérations, en particulier pour favoriser le dépôt électronique.</i></p>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p><i>Gain de productivité des opérations du Bureau international relatives au PCT.</i></p>	<p>Productivité accrue dans les opérations relatives au PCT.</p>	<p><i>Rapport entre le nombre total de fonctionnaires du PCT et le nombre de demandes internationales :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport entre le nombre total de demandes internationales et le nombre total de fonctionnaires du PCT au titre du sous-programme 13.1 : 342,5 pour 1 en 2000.</li> </ul> <p><i>Comparaison entre l'accroissement du total des dépenses afférentes au PCT et l'accroissement du nombre de demandes internationales :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par rapport à 1999, augmentation des dépenses afférentes au PCT de 8,3% et augmentation du nombre des demandes selon le PCT de 22,8%.</li> </ul>
<p><i>Augmentation du pourcentage de demandes internationales établies au moyen du logiciel PCT-EASY.</i></p>	<p>Forte hausse de l'utilisation du logiciel PCT-EASY.</p>	<p><i>Nombre de demandes internationales déposées au moyen du logiciel PCT-EASY :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Établissement au moyen du logiciel EASY de 24 881 demandes soit 27,4% du nombre total des demandes internationales reçues en 2000, contre 9610 soit 13% en 1999.</li> </ul>

<b>Objectif :</b> <i>Améliorer la diffusion, sur support papier ou par les moyens électroniques, de l'information sur les demandes internationales et de l'information connexe.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Établissement de liens électroniques entre les systèmes informatiques du PCT au Bureau international et ceux d'autres offices de propriété industrielle.</i>	Établissement d'un lien électronique avec l'Office européen des brevets (OEB) permettant une communication régulière et dans les deux sens des données essentielles, les deux parties pouvant traiter plus facilement les données qu'elles reçoivent.	<p><i>Nombre d'offices de propriété industrielle nationaux et régionaux avec lesquels le Bureau international échange des données par voie électronique :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le seul lien électronique qui a été établi est celui concernant l'OEB, qui est relié par réseau grâce à une ligne spécialisée (entre le CIC, à Genève, et La Haye).</li> </ul> <p><i>Degré d'utilisation des moyens électroniques pour l'échange de données entre ces offices et le Bureau international :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grâce à la ligne spécialisée avec l'OEB, des données ont été communiquées à cet office sur une base hebdomadaire (données sur la publication et les formulaires), tandis que le Secrétariat a reçu de l'OEB des données sur une base quotidienne et les a chargées dans la base de données de l'OMPI.</li> </ul>

### **Sous-programme 13.2 – Cadre juridique, activités d'information et de promotion et coopération pour le développement en rapport avec le système du PCT**

<b>Objectif :</b> <i>Faire davantage et mieux connaître le fonctionnement et les avantages du système du PCT à ses utilisateurs actuels ou potentiels, aux agents de propriété industrielle, aux gouvernements et aux organisations intergouvernementales.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Augmentation du nombre de demandes internationales et du nombre de déposants.</i>	Très forte hausse, à la fois du nombre de demandes internationales et du nombre de déposants PCT.	<p><i>Nombre de demandes internationales :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 90 948 en 2000 contre 74 023 en 1999, soit une hausse annuelle de 22,8%.</li> </ul> <p><i>Nombre de déposants PCT :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelque 125 000 en 2000 contre environ 99 000 en 1999, soit une hausse annuelle de 26%.</li> </ul>

<b>Objectif :</b> <i>Obtenir que davantage d'États soient membres de l'Union du PCT et que les utilisateurs soient plus nombreux à participer au système du PCT.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Augmentation du nombre d'États contractants du PCT.</i>	En décembre 2000, 110 États contractants, soit 3 de plus pour l'année.	<p><i>Nombre de nouveaux États contractants du PCT :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Instrument d'adhésion déposé par trois autres pays en 2000 : le Belize, la Colombie et le Mozambique.</li> </ul> <p><i>Activités entreprises pour promouvoir l'adhésion au PCT :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite par le Secrétariat de son programme actif de séminaires, en coopération avec des offices nationaux et régionaux, des associations professionnelles et des organisateurs de séminaires commerciaux, et hausse considérable de la quantité d'informations relatives au PCT disponibles sur le site Web de l'OMPI.</li> </ul>



<b>Objectif :</b> <i>Améliorer le cadre juridique du PCT, simplifier et rendre plus économique l'obtention de la protection par brevet dans le monde entier grâce au PCT.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Amélioration du cadre juridique régissant l'obtention de la protection des inventions selon le PCT, de manière en particulier à faciliter le dépôt électronique des demandes internationales.</i>	Améliorations considérables apportées au cadre juridique du PCT qui ont entraîné une baisse des frais de dépôt en application d'une structure révisée des taxes et une simplification de la procédure pour les déposants.	<p><i>Adoption des modifications qu'il convient d'apporter au règlement d'exécution et aux instructions administratives du PCT :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorations significatives apportées au cadre juridique du PCT :               <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Réductions de taxe : une réduction de 17% de la taxe internationale a été appliquée à 66% des déposants PCT en réduisant de 10 à 8 le nombre maximal de pays désignés pour lesquels les taxes payables sont dues;</li> <li>b) Règlement d'exécution du PCT : mise en œuvre des modifications adoptées par l'Assemblée du PCT le 17 mars 2000 (concernant le PLT, les déclarations au cours de la phase nationale, les numéros de référence du déposant et du mandataire, la traduction des documents de priorité), qui sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2001. Ces modifications contiennent quatre nouvelles règles et huit règles modifiées, huit nouveaux articles des instructions administratives et trois articles modifiés, une révision importante des formulaires de requête et de demande d'examen préliminaire international et la création de trois nouveaux formulaires, ainsi que les modifications correspondantes dans le Guide du déposant du PCT, les directives à l'usage des offices récepteurs du PCT et les documents de séminaires, et ont entraîné la rédaction de sept circulaires aux fins de leur consultation et de leur promulgation;</li> <li>c) Nouvelles procédures : prévoir la réception et le traitement sous forme électronique des demandes internationales contenant de grands listages de séquence. Après consultation, création de six nouveaux articles des instructions administratives, modification en profondeur du formulaire de requête et de la feuille de calcul des taxes, révision de deux formulaires à l'usage des offices récepteurs et modifications correspondantes dans le Guide du déposant du PCT, les directives à l'usage des offices récepteurs, les directives concernant l'examen préliminaire et les documents de séminaire.</li> </ul> </li> <li>- Consultations sur la nouvelle présentation de la première page de la brochure et annonce de la mise en œuvre de la nouvelle présentation le 30 novembre 2000.</li> <li>- Progrès considérables s'agissant des dispositions juridiques et des normes techniques dans le domaine du dépôt électronique. Outre les débats qui ont eu lieu au cours de deux réunions consultatives informelles (mars et juillet 2000 : afin d'élaborer les dispositions juridiques et les projets de normes relatives au dépôt, au traitement et à l'archivage électroniques des demandes internationales et à la gestion des dossiers électroniques relatifs à ces demandes), publication de documents révisés aux fins d'observations en août 2000, puis élaboration de projets pour publication en janvier 2001.</li> </ul>

<b>Objectif :</b> <i>Renforcer la coopération avec les pays en développement sur les questions relatives au PCT, en vue d'accroître l'efficacité de leurs systèmes de protection des inventions.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Référence plus systématique au PCT, dans les pays en développement, pour la constitution d'un cadre juridique pour le traitement des demandes de brevet.</i>	Réels avantages de l'adhésion au PCT pour les États contractants du PCT qui sont des pays en développement et large recours au PCT dans les systèmes de brevet nationaux. Fourniture de conseils concernant ces questions à un certain nombre de gouvernements de pays en développement et à une organisation régionale.	<i>Nombre de nouveaux États contractants qui sont des pays en développement :</i> - Les trois nouveaux États contractants qui ont adhéré au PCT en 2000 sont des pays en développement : Belize, Colombie et Mozambique.  <i>Nombre de fonctionnaires d'offices de pays en développement ayant reçu une formation concernant le PCT :</i> - Formation dispensée à 336 fonctionnaires d'offices de propriété intellectuelle venant de huit pays en développement. De plus, participation de 1610 représentants de 73 pays en développement et de deux organisations régionales à des séminaires régionaux et nationaux; - Conseils et assistance fournis aux gouvernements de 73 pays en développement et deux organisations régionales (l'OAPI et l'ARIPO, comptant 15 et 11 États contractants du PCT respectivement), en ce qui concerne le PCT et les avantages particuliers qu'il peut procurer aux pays en développement.  <i>Degré d'intégration du PCT dans les systèmes de brevet nationaux et régionaux des pays en développement :</i> - Fourniture de projets de dispositions du PCT et/ou des conseils juridiques pour l'application du PCT à 11 pays en développement et à une organisation régionale en 2000.
<b>Montant total des dépenses au titre du programme principal 13 en 2000</b>		<b>54 124 000 francs suisses</b>

## **PROGRAMME PRINCIPAL 14 – Système de Madrid pour l'enregistrement international des marques, système de La Haye pour le dépôt international des dessins et modèles industriels, et système de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international**

45. Le nombre d'enregistrements internationaux de marques aux fins de l'obtention de la protection prévue par le système de Madrid a augmenté en 2000 de quelque 15%, contrairement à ce qui s'est passé en 1999, où ce nombre avait stagné, pour atteindre un chiffre proche des 23 000. De même, le nombre de renouvellements en 2000 a augmenté de 20% pour s'établir à près de 6 900. Ces hausses reflètent certes une tendance générale qu'on peut observer au plan international, mais elles sont également le fruit de précédents efforts qui ont eu pour résultat l'augmentation du nombre d'adhésions au système de Madrid. Pendant l'année considérée, en effet, neuf États sont devenus parties au Protocole de Madrid (dont l'un a adhéré en même temps à l'Arrangement de Madrid), ce qui a porté à 49 le nombre total d'États parties au protocole et à 67 le nombre total d'États parties au système de Madrid. Tout au long de l'année, le Bureau international a continué à promouvoir le système de Madrid, par le biais notamment de séminaires et d'autres réunions organisées avec ou par des institutions gouvernementales et des organisations non gouvernementales intéressées. Afin de faciliter l'utilisation du système de Madrid et d'adopter constamment ce système aux besoins des administrations des États membres, un groupe de travail a été constitué pour examiner des

propositions de modification du règlement d'exécution commun à l'Arrangement et au Protocole de Madrid, propositions qui pourrait être soumises à l'Assemblée de l'Union de Madrid pour approbation en septembre 2001. En outre, les travaux d'amélioration du système informatisé d'enregistrement international des marques et de certains produits d'information électroniques se sont poursuivis. À cet égard, des efforts ont été déployés afin de renforcer l'infrastructure des communications électroniques et un contrat a été conclu en vue du remaniement du disque compact ROM ROMARIN.

46. En ce qui concerne l'Arrangement de La Haye, les activités d'enregistrement ont connu une croissance non négligeable en 2000 : le nombre de dépôts et de renouvellements de dessins et modèles industriels a progressé de 8%, pour atteindre le chiffre total de 7300. Comme indiqué précédemment au paragraphe 11, la 50 000<sup>e</sup> demande en vertu de l'Acte de 1960 de l'Arrangement de La Haye a été déposée en février, ce qui constitue la preuve évidente de l'utilisation accrue du système. En outre, des documents d'information sur l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye (de 1999) ont été élaborés et publiés et plusieurs séminaires et réunions d'information ont été organisés, tant à Genève que dans des pays intéressés afin de fournir des renseignements sur le fonctionnement du système de La Haye et les innovations introduites par le nouvel acte de l'Arrangement de La Haye.

47. Un groupe de travail a été créé et s'est réuni en juillet 2000 afin de passer en revue le règlement d'exécution de l'Arrangement de Lisbonne et d'en proposer des modifications à l'Assemblée de l'Union de Lisbonne en septembre 2001. Bien que le mandat de ce groupe de travail ait été limité au réexamen du règlement d'exécution, sa première session a constitué l'occasion d'éclaircir et de commenter la portée de plusieurs dispositions de l'Arrangement lui-même.

### Sous-programme 14.1 – Fonctionnement des systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne

<b>Objectif :</b>		<i>Fournir les services que le Bureau international doit assurer en vertu de l'Arrangement et du Protocole de Madrid, de l'Arrangement de La Haye et de l'Arrangement de Lisbonne, de manière satisfaisante sur les plans de la rapidité, de la fiabilité et du rapport coût-efficacité.</i>	
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>	
<i>Nombre d'opérations à effectuer dans le cadre des systèmes de Madrid et La Haye de manière satisfaisante sur les plans de la rapidité, de la fiabilité et du rapport coût-efficacité et sans augmentation du montant des taxes :</i>	Dans le cadre du système de Madrid, le nombre d'enregistrements internationaux et de renouvellements a progressé de 15% et de 20% respectivement pendant l'année précédente.	<i>Nombre réel d'enregistrements internationaux, de renouvellements et d'inscriptions au registre international des marques et à celui des dessins et modèles industriels.</i>	
<i>- Système de Madrid :</i>		<i>Respect des délais et coût unitaire des enregistrements internationaux et des renouvellements :</i>	
<i>Enregistrement Int. :</i> 21 000		- Pas de retard important signalé, dans la limite des fluctuations normales dues au caractère variable du nombre des demandes.	
<i>Renouvellements :</i> 5 500		<b>Statistiques relatives au système de Madrid pour l'année 2000 :</b>	
<i>Total :</i> 26 500		Enregistrements int.:	22 968
<i>Désignations post. :</i> 6 500		Renouvellements :	6 869
<i>Autres modifications :</i> 44 000		Total :	29 837
<i>Refus (et notifications consécutives à des refus) :</i> 70 000		Désignations postérieures :	6 086
		Autres modifications :	39 750
		Refus (et notifications consécutives à des refus) :	83 698

<p><b>- Système de La Haye :</b>  <i>Dépôts internationaux :</i> 4 200  <i>Renouvellements :</i> 2 700  <i>Total :</i> 6 900  <i>Nombre de dessins et modèles contenus dans les dépôts :</i> 20 300  <i>Modifications :</i> 2 150</p>	<p>S'agissant du système de La Haye, le nombre de dépôts internationaux et de renouvellements s'est accru de 6% et de 12% respectivement durant l'année précédente. Le nombre de modifications enregistrées a progressé de plus de 40%.</p>	<p><b>Statistiques relatives au système de La Haye pour l'année 2000 :</b>  <i>Dépôts internationaux :</i> 4 334  <i>Renouvellements :</i> 2 966  <i>Total :</i> 7 300  <i>Nombre de dessins et modèles contenus dans les dépôts :</i> 21 160  <i>Modifications :</i> 2 732</p>
<p><b>- Système de Lisbonne :</b>  <i>Aucune estimation ne peut être établie du nombre probablement restreint de demandes d'enregistrements d'appellations d'origine qui seront déposées en 2000 et 2001.</i></p>		<p><b>Statistiques relatives au système de Lisbonne pour l'année 2000 :</b>  <i>Enregistrements internationaux :</i> 2</p>

<p><b>Objectif :</b> <i>Faciliter l'accès des offices des parties contractantes et du grand public aux données figurant dans les registres internationaux des marques et des dessins des modèles industriels.</i></p>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p><i>Augmentation notable du nombre d'offices recevant les notifications du Bureau international par voie électronique et faisant parvenir au Bureau international les demandes d'enregistrement ou de dépôt international et autres communications par voie électronique.</i></p>	<p>Augmentation notable du nombre d'offices recevant des renseignements par voie électronique.</p>	<p><i>Nombre d'offices recevant les notifications du Bureau international par voie électronique et nombre d'offices utilisant les moyens électroniques pour faire parvenir au Bureau international les demandes d'enregistrement ou de dépôt international et autres communications :</i>  - Deux nouvelles parties contractantes (Estonie et Japon) ont commencé à recevoir des communications du secrétariat par voie électronique;  - Des tests ont été réalisés afin d'envoyer des communications à l'Australie par voie électronique;  - Actuellement, 13 pays en tout (contre 7 en 1999) reçoivent les communications du Secrétariat par voie électronique (nouveaux pays : Estonie, Espagne, France, Hongrie, Japon et Singapour).</p>
<p><i>Offre au public de nouveaux produits d'information sur le contenu des registres internationaux.</i></p>	<p>Un produit d'information mis à jour a été offert.</p>	<p><i>Nombre de nouveaux produits d'information disponibles et retour d'information sur leur utilité :</i>  - Une nouvelle version plus complète du disque compact ROM ROMARIN a été publiée et un contrat portant sur son remaniement complet a été conclu avec un fournisseur externe.</p>

## Sous-programme 14.2 – Cadre juridique, activités d’information et de formation et coopération pour le développement en relation avec les systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne.

<b>Objectif :</b> <i>Faire davantage et mieux connaître les systèmes d’enregistrement international, leur utilisation et leurs avantages aux utilisateurs actuels ou potentiels, aux agents de propriété industrielle, aux gouvernements et aux organisations intergouvernementales.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d’exécution retenus
<i>Augmentation du nombre de demandes d’enregistrement ou de dépôt international dans le cadre des systèmes de Madrid ou La Haye.</i>	<p>Le nombre de demandes internationales dans le cadre des systèmes de Madrid et La Haye a notablement progressé.</p> <p>Les systèmes d’enregistrement international sont davantage et mieux connus.</p>	<p><i>Taux d’augmentation du nombre de demandes d’enregistrement ou de dépôt international :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- système de Madrid : augmentation de 19,5% par rapport à 1999;</li> <li>- système de La Haye : augmentation de 6% par rapport à 1999.</li> </ul> <p>Les activités ci-après ont permis de faire davantage et mieux connaître les systèmes de Madrid et La Haye :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- organisation de trois séminaires de deux jours (deux en anglais et un en français) sur les procédures selon le système de Madrid, auquel plus de 55 personnes ont participé, et d’un séminaire d’une journée sur les procédures selon le système de La Haye. La plupart des participants venaient du secteur privé;</li> <li>- organisation de six programmes d’étude d’une semaine au département des enregistrements internationaux à l’intention de représentants d’Antigua-et-Barbuda, du Bhoutan, de la Grèce, du Japon, de la République de Moldova et du Royaume-Uni;</li> <li>- séances d’informations organisées pour les représentants de 39 offices de propriété industrielle ou d’autres institutions nationales ou internationales qui ont été accueillis au Département des enregistrements internationaux;</li> <li>- organisation de missions dans 32 pays par des fonctionnaires du Département des enregistrements internationaux afin d’y mettre en place des activités de formation et de promotion;</li> <li>- Participation de fonctionnaires du Département des enregistrements internationaux à cinq séminaires organisés par l’Académie de l’OMPI sur, notamment, les systèmes de Madrid et La Haye.</li> </ul>

<b>Objectif :</b> <i>Rendre les systèmes d’enregistrement international mieux adaptés aux besoins de leurs utilisateurs en élargissant leur application géographique et en améliorant leur procédure.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d’exécution retenus
<i>Augmentation notable du nombre de Parties contractantes de l’Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid et du nombre d’États prenant des mesures en vue d’adhérer au nouvel acte de l’Arrangement de La Haye.</i>	<p>Augmentation substantielle du nombre d’États parties à l’Arrangement de Madrid.</p> <p>Aucune nouvelle adhésion à l’Arrangement de La Haye.</p>	<p><i>Nombre de nouveaux membres de l’Union de Madrid et nombre d’États ayant pris des mesures en vue d’adhérer au nouvel acte de l’Arrangement de La Haye :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Neuf États sont devenus liés par le Protocole de Madrid (dont un a également adhéré à l’Arrangement de Madrid) : Antigua-et-Barbuda, Arménie, Bhoutan, Grèce, Italie, Japon, Lettonie, Singapour et Ukraine;</li> <li>- Bien qu’aucun pays ne soit devenu partie à l’Arrangement de La Haye, plusieurs États se sont montrés intéressés par l’Acte de 1960 et l’Acte de Genève de l’Arrangement de La Haye et ont été renseignés à ce sujet.</li> </ul>
<i>Amélioration du cadre juridique aux fins de l’obtention d’une protection</i>	Des révisions du règlement d’exécution commun du système de Madrid et du règlement	<i>Adoption, par l’Assemblée de l’Union de Madrid, de propositions de modifications du règlement d’exécution commun à l’Arrangement de Madrid et au Protocole de Madrid :</i>

<p><i>pour les marques en vertu de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid et pour les appellations d'origine en vertu de l'Arrangement de Lisbonne.</i></p>	<p>d'exécution de l'Arrangement de Lisbonne seront présentées à leurs assemblées respectives à leur session de septembre 2001.</p>	<p>- Un groupe de travail a été convoqué pour examiner les propositions de modifications du règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid et au Protocole de Madrid qui seront présentées aux assemblées de l'OMPI pour approbation à leur session de septembre 2001.</p> <p><i>Adoption, par l'Assemblée de l'Union de Lisbonne, d'un nouveau règlement d'exécution de l'Arrangement de Lisbonne :</i></p> <p>- Un groupe de travail a été convoqué pour examiner des propositions de modifications du règlement d'exécution de l'Arrangement de Lisbonne qui seront présentées pour approbation aux assemblées à leur session de septembre 2001.</p>
<p><b>Montant total des dépenses au titre du programme principal 14 en 2000 :</b></p>		<p><b>14 395 000 francs suisses</b></p>

## **PROGRAMME PRINCIPAL 15 – Division de la gestion des ressources humaines**

48. Le processus de réforme engagé au cours du dernier exercice biennal s'est stabilisé, permettant à la Division de la gestion des ressources humaines de se consacrer à l'amélioration de ses procédures et à l'exécution de ses activités. Une avancée majeure a été réalisée avec l'achèvement de la première phase de l'introduction du système de gestion du personnel et des états de paie (SIGAGIP), un système permettant à l'OMPI de préparer et de mener à bien de façon autonome toute la gestion des prestations et les activités liées à la paie. La poursuite du perfectionnement du module Human Resources Access concernant le recrutement du personnel a dû toutefois être reportée en raison de l'introduction d'une nouvelle stratégie redéfinissant l'utilisation des techniques de l'information dans le domaine des ressources humaines. Des applications à échelle réduite ont toutefois été élaborées avec succès, ce qui a permis d'augmenter l'efficacité et de rationaliser les tâches dans le domaine du recrutement et de l'administration des prestations et avantages.

49. Pendant l'année 2000, d'importants efforts ont été déployés afin d'assurer le recrutement efficace de personnel de qualité, de rationaliser les politiques et procédures de recrutement et d'administration du personnel applicable aux agents temporaires et d'améliorer les conditions de travail de ces derniers. L'efficacité sur le plan des coûts de l'administration des droits aux prestations et avantages mérite d'être soulignée, étant donné qu'elle a continué à être effectuée avec rapidité et efficacité malgré l'accroissement considérable du nombre de bénéficiaires d'avantages sociaux (membres du personnel, retraités et personnes à charge) et le fait que les effectifs de la Section de la prévoyance sociale n'ont pas augmenté. Les employés de l'OMPI se sont dits très satisfaits des améliorations liées aux prestations spécifiques d'assurance, à la maîtrise des coûts de prévoyance sociale, ainsi que de l'introduction de nouvelles possibilités d'assurance qui ont été offertes à la suite des recommandations du Comité de gestion des assurances collectives maladie et accident de l'OMPI. Les activités touchant à la définition de politiques générales de gestion des ressources humaines conformes aux tendances et à l'évolution du régime commun des Nations Unies se sont poursuivies en 2000 et ont compris plusieurs opérations de reclassement de postes fondées sur les normes établies dans le cadre du régime commun des Nations Unies.

50. Des efforts ont continué d'être fournis afin d'améliorer les services d'assistance sociale aux membres du personnel en place et aux personnes nouvellement recrutées alors que, dans le domaine du perfectionnement du personnel, le champ des activités de formation a été élargi. En complément à la formation sur les techniques de l'information, coordonnée par la Section du perfectionnement du personnel conjointement avec la Division des services informatiques, les nouvelles activités de formation ont été axées sur la préparation du personnel à une meilleure gestion des exigences liées au travail et des cours sur la gestion du temps et du stress ont été organisés. Par ailleurs, les liens avec l'Académie mondiale de l'OMPI ont été resserrés, ce qui a permis d'offrir la possibilité au personnel de suivre une formation en ligne sur la propriété intellectuelle. Au total, 79% du personnel de l'OMPI a participé à au moins une activité de formation et le temps consacré à la formation a été en moyenne de 2,3% du temps total de travail.

51. Les activités de l'Unité médicale de l'OMPI se sont considérablement intensifiées, rien que le nombre d'interventions ayant augmenté de 50% par rapport à l'année précédente. L'Unité médicale de l'OMPI a également mis en œuvre des programmes ergonomiques et axés sur la lutte contre le stress et a lancé des campagnes de prévention de grande envergure pour inciter le personnel à subir des examens de dépistage des cancers les plus fréquents et à cesser de fumer. De meilleurs services de santé ont été offerts au personnel de l'OMPI à la suite de négociations fructueuses engagées par l'Unité médicale de l'OMPI avec de nouveaux prestataires de services de santé à Genève comme des pharmacies, des laboratoires et des centres médicaux.

## Sous-programme 15.1 – Engagements

Objectifs :		
- Recruter des personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. - Assurer une plus grande équité entre les sexes dans le recrutement à l'Organisation. - Améliorer la répartition géographique à l'OMPI.		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p><i>Recrutement rapide et efficace de personnel de qualité, compte tenu de l'équité entre les sexes et de la répartition géographique.</i></p>	<p>Les procédures de recrutement portant sur la mise au concours de postes, l'organisation du Comité consultatif des nominations, l'organisation d'entretiens et le recrutement de candidats potentiels ont été améliorées et rendues plus efficaces. En conséquence, la Section des engagements a pu agir dans de meilleurs délais tout en respectant la procédure établie, utiliser des méthodes de recrutement plus souples dans la mesure du possible et gérer adéquatement le processus de négociation avec les candidats potentiels et prometteurs de sorte qu'ils puissent accepter une offre de l'OMPI. Enfin, les membres de l'équipe de la Section des engagements ont accordé une plus large place aux services.</p> <p>Respect accru de l'équité entre les sexes en matière de recrutement dans l'Organisation.</p> <p>Légère amélioration de la répartition géographique du personnel.</p>	<p><i>Nombre de candidatures examinées et de personnes recrutées pour répondre aux besoins de l'Organisation dans les délais fixés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 100 postes ont été mis au concours (46 dans la catégorie des administrateurs et 54 dans celle des services généraux) et 59 nouveaux fonctionnaires ont été nommés (29 dans la catégorie des administrateurs et 30 dans celle des services généraux);</li> <li>- Au total, 3 730 candidatures ont été reçues : sur ce chiffre, 2 920 concernaient des postes de la catégorie des administrateurs et 810 la catégorie des services généraux. Tous les dossiers ont été enregistrés, pris en compte, évalués et traités par la Section des engagements dans le cadre du mécanisme du Comité consultatif des nominations;</li> <li>- 23 administrateurs ont été nommés conformément à la méthode du recrutement direct;</li> <li>- Environ 2 320 candidatures spontanées sans rapport avec des mises au concours ont été reçues. Toutes ont été enregistrées, prises en compte et évaluées;</li> <li>- Concernant le recrutement du personnel temporaire, 16 consultants, 8 personnes au bénéfice d'un contrat de travail spécial et 34 titulaires d'un contrat de louage de services ont été sélectionnés et recrutés au moyen d'annonces publiées au plan local et international;</li> <li>- Le Groupe des agents temporaires a établi 152 nouveaux contrats temporaires afin de renforcer les services généraux et a traité environ 950 prolongations de contrat et 4 300 attestations;</li> <li>- Le Groupe des agents temporaires a mené environ 189 entretiens et organisé 94 tests de dactylographie (la durée d'un test de dactylographie étant d'une heure à une heure et demie).</li> <li>- 13 stagiaires ont été acceptés conformément au programme spécial de l'OMPI concernant les stages après 34 entretiens et le traitement d'environ 190 dossiers.</li> </ul> <p><i>- Retour d'information des divisions de l'Organisation sur l'efficacité du recrutement.</i></p> <p>La Section des engagements reçoit généralement des échos positifs de l'Organisation et en particulier des bureaux de placement, avec lesquels elle travaille en étroite collaboration et a mis sur pied des projets communs de recrutement.</p> <p><i>Respect des objectifs fixés pour le système des Nations Unies et des objectifs concernant le principe d'équité entre les sexes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur les 23 administrateurs nommés conformément à la méthode de recrutement direct, 8 étaient des femmes;</li> <li>- Sur les 59 nouveaux employés nommés sur concours, 30 étaient des femmes (10 et 20 pour les catégories des administrateurs et des services généraux, respectivement).</li> </ul> <p><i>Amélioration de la répartition géographique du personnel :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- À la fin décembre 2000, 84 nationalités différentes étaient représentées contre 82 à la fin de 1999.</li> </ul>



<b>Objectif :</b> <i>Renforcer les procédures de recrutement et d'administration du personnel applicables aux agents temporaires, pour appuyer les activités de programme.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Rationalisation des politiques et procédures de recrutement et d'administration du personnel applicables aux agents temporaires.</i>	Une nouvelle procédure a été mise au point et adoptée et des progrès ont été accomplis dans la définition de types spécifiques de contrat d'embauche.	<p><i>Nombre des politiques et procédures définies et mises en œuvre :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un nouveau type de contrat, le contrat de travail spécial, a été conçu, élaboré et approuvé afin de mieux répondre aux besoins de l'Organisation en matière de recrutement et d'administration des agents temporaires.</li> <li>- Des consultations se sont tenues au sein de l'OMPI afin d'améliorer le statut contractuel des traducteurs titulaires de contrats temporaires.</li> </ul> <p>D'après le retour d'information provenant des divisions sur l'efficacité du recrutement à l'intérieur de l'Organisation, les bureaux de placement ont apprécié les efforts déployés pour analyser et introduire le cas échéant de nouvelles dispositions contractuelles en ce qui concerne les agents temporaires afin de répondre aux exigences en constante évolution de l'Organisation.</p>

## Sous-programme 15.2 – Prestations et avantages

<b>Objectif :</b> <i>Administrer les droits aux prestations et avantages de différentes catégories de personnel conformément aux statuts et règlements du personnel de l'OMPI.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Administration rapide et efficace des droits aux prestations et avantages de tout le personnel.</i>	Les droits aux prestations et avantages du personnel ont été administrés avec rapidité et efficacité.	<p><i>Retour d'information par les fonctionnaires sur l'administration de leurs droits aux prestations et avantages :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'après le courrier électronique reçu régulièrement, le personnel a apprécié les réponses précises et circonstanciées qui ont été fournies rapidement à leurs demandes, ainsi que la manière dont étaient traités certains cas particuliers et certaines exceptions.</li> </ul> <p>Les services compétents ont administré les droits aux prestations et avantages de 732 membres du personnel ainsi que de 399 consultants, agents temporaires et titulaires de contrats de louage de services et de contrats de travail spéciaux. Ces tâches comprenaient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le traitement de 617 rapports relatifs à des contrats, le calcul de 166 promotions, l'analyse de 27 demandes de prime pour connaissances linguistiques – qui ont été étudiées sur la base des descriptions de poste correspondantes, le calcul et le traitement de 396 déclarations relatives aux charges de famille, le paiement de 105 avances et indemnités pour frais d'études et de 465 allocations-logement, l'administration de 17 demandes de congé maternité, de 38 demandes de travail à temps partiel, de 81 demandes de congé dans les foyers, de 24 demandes de paiement des frais de voyage liés aux études, de 31 cessations de service, de 64 transferts, de 630 attestations, de 100 laissez-passer des Nations Unies, de 505 nouvelles demandes et demandes de renouvellement de cartes de légitimation suisse; l'enregistrement de 21 500 demandes de congé annuel, de crédit ou de compensation, le contrôle d'environ 12 000 demandes de congé de maladie et le paiement de 41 870 heures supplémentaires.</li> </ul>

<b>Objectif :</b> <i>Mettre en œuvre un système intégré efficace de gestion du personnel et mettre au point un nouveau système plus efficace d'horaire variable.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Introduction d'un système intégré efficace de gestion du personnel pour la division.</i>	Les premiers gains en efficacité attendus de la mise en œuvre du système SIGAGIP/CS ne se sont concrétisés qu'au quatrième trimestre de 2000, étant donné que le système n'a pu être débogué et stabilisé qu'à ce moment.	<i>Degré d'amélioration de l'efficacité, de la précision et de la rapidité dans l'exécution du sous-programme 15.2 dans son ensemble :</i> - Le système SIGAGIP/CS a été mis en service et testé de façon approfondie, les données incorrectes et les anomalies de traitement de l'information ont été repérées, examinées et corrigées.
<i>Amélioration de l'efficacité, de la précision et de la rapidité avec lequel les tâches inscrites à ce sous-programme sont exécutées, par l'utilisation du nouveau système intégré de gestion du personnel.</i>	L'automatisation et la rationalisation de tâches ou procédures courantes liées à l'administration des traitements et des salaires ont été réalisées. Le versement dans les meilleurs délais des augmentations de traitement et de salaire dues et la confirmation des mesures administratives prises grâce à des avis corrects et précis en matière de mouvements de personnel ont réduit la nécessité pour les services des finances et de l'administration des traitements et salaires d'apporter rétroactivement des corrections.	<i>Retour d'information par les chefs de programme et d'autres membres du personnel :</i> - Les chefs de programme et le personnel concerné ont exprimé leur satisfaction concernant la rapidité avec laquelle les salaires sont administrés.
<i>Mise au point et application d'un nouveau système plus efficace d'horaire variable.</i>	Les règles régissant un nouveau système d'horaire variable ont été définies et introduites. La base de données a été transférée du système en place au nouveau système.  La mise en service et la pleine exploitation du nouveau système d'horaire variable est prévue pour 2001.	<i>Degré d'amélioration du système d'horaire variable :</i> - Les données relatives à l'horaire variable (relevé hebdomadaire de pointage) communiquées auparavant sur support papier à chaque membre du personnel utilisant le système d'horaire variable peuvent désormais être consultées sur l'Intranet.

<b>Objectif :</b> <i>Fournir des renseignements et des conseils au personnel sur ses droits et obligations à l'égard de l'Organisation et des autorités du pays hôte.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Fourniture en temps utile de renseignements et de conseils précis et exacts aux membres du personnel sur leurs droits et obligations à l'égard de l'Organisation et des autorités du pays hôte.</i>	Méthode plus efficace et économique de donner accès au personnel aux renseignements l'intéressant, en particulier par l'Intranet.	<p><i>Retour d'information par les membres du personnel sur les renseignements et les conseils qui leur ont été donnés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La nouvelle version du Manuel administratif et le fait qu'elle soit disponible sur l'Intranet ont été très appréciés par les membres du personnel.</li> </ul> <p>Afin de fournir des renseignements et des conseils aux membres du personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 73 réunions d'initiation ont été organisées;</li> <li>- Tous les renseignements pertinents ont été rendus accessibles sur le site Intranet de la Division de la gestion des ressources humaines;</li> <li>- Le Manuel administratif a été republié dans un nouveau format papier plus pratique et plus rapide à imprimer et à modifier. La plus grande partie du manuel a également été mise à disposition sur le site Intranet de la Division de la gestion des ressources humaines.</li> </ul>

### Sous-programme 15.3 – Prévoyance sociale et assistance sociale

<b>Objectif :</b> <i>Améliorer les conditions d'emploi du personnel et administrer des services de prévoyance sociale et des services sociaux adéquats pour les fonctionnaires, agents temporaires, consultants et autres employés du Secrétariat et leur famille.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Fourniture et administration rapides et efficaces de services de prévoyance sociale et d'assistance sociale.</i>	L'administration des services de prévoyance sociale et d'assistance sociale a continué d'être effectuée avec efficacité et rapidité, malgré l'augmentation considérable du nombre des bénéficiaires de prestations sociales (membres du personnel, retraités et personnes à charge) alors que le nombre d'employés de la Section de la prévoyance sociale n'a pas augmenté depuis quelques années.	<p><i>Retour d'information provenant du personnel et d'autres bénéficiaires sur la fourniture et l'administration des services de prévoyance sociale et d'assistance sociale :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le personnel est satisfait de la rapidité et de la constante disponibilité dont font preuve les employés chargés de la prévoyance sociale pour ce qui est de leur prodiguer des conseils et une assistance ainsi que fournir, dans des délais raisonnables, tous les services qui sont de leur ressort.</li> </ul> <p>Le nombre de bénéficiaires dont le Secrétariat gère les dossiers et le type de services de prévoyance sociale qu'il administre et fournit sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 149 nouveaux membres du personnel et employés ont adhéré à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (UNJSPF), portant le nombre total de participants à 1 048;</li> <li>- 240 membres du personnel de l'OMPI et leurs familles ont adhéré au régime collectif d'assurance maladie, le nombre total d'assurés étant désormais de 2364;</li> <li>- 109 déclarations d'accident, 126 demandes de remboursement au titre de l'assurance médicale pour le personnel temporaire, 58 versements au titre de la cessation de service ou versements de départ de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et 245 certificats divers ont été traités au cours de l'année;</li> <li>- Le Comité de gestion de la Caisse de retraite (fermée) de l'OMPI a examiné les comptes de 1999, les documents relatifs aux compléments de pension versés au personnel retraité et les questions relatives à la gestion des biens immobiliers de la caisse, notamment l'établissement de l'étude actuarielle de la caisse en date du 31 décembre 1999.</li> </ul>

<b>Objectif :</b> <i>Améliorer la couverture des plans d'assurance existants et en négocier d'autres, notamment en ce qui concerne l'assurance-vie et l'assurance-perte de gains.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Introduction de nouveaux plans d'assurance et amélioration de ceux qui existent déjà.</i>	Des conditions plus avantageuses d'assurance ont été introduites et de nouvelles options d'assurance ont été offertes à la suite des recommandations du Comité de gestion des assurances collectives maladie et accident de l'OMPI (créé en 1998).	<p><i>Nombre et qualité des nouveaux plans d'assurance et des améliorations apportées à ceux qui existent déjà.</i></p> <p>Les mesures suivantes ont été appliquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La contribution de l'Organisation au paiement des primes d'assurance-maladie du personnel temporaire a été modifiée;</li> <li>- Les primes d'assurance-maladie ont été gelées;</li> <li>- L'Organisation a continué de verser des allocations d'assurance-maladie pour les enfants de 21 à 25 ans, à condition qu'ils soient étudiants et financièrement dépendants du fonctionnaire qui en a la charge;</li> <li>- Un nouveau régime facultatif d'assurance-vie collective a été mis en place en janvier 2000 et 113 personnes y ont adhéré;</li> <li>- Un régime d'assurance-vie facultatif pour les conjoints de fonctionnaires a également été approuvé et sera mis en œuvre en 2001.</li> </ul> <p>L'application des plans d'assurance susmentionnés a donné lieu à des retours d'information positifs de la part du personnel et d'autres bénéficiaires, en particulier s'agissant de l'initiative concernant l'introduction d'un régime facultatif d'assurance-vie, qui a été largement appréciée.</p>

<b>Objectif :</b> <i>Maîtriser les coûts de la prévoyance sociale tout en améliorant la qualité des services.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Maîtrise des coûts de la prévoyance sociale et amélioration des prestations.</i>	Gel des primes d'assurance-maladie pour la troisième année consécutive et amélioration des prestations, notamment en matière de soins dentaires et optiques; En ce qui concerne la crèche, quelques places ont été réservées pour les membres du personnel de l'OMPI, à leurs propres frais.	<p><i>Coûts de la prévoyance sociale et qualité de la couverture :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur la base des recommandations du Comité de gestion des assurances collectives maladie et accident de l'OMPI, des conditions plus favorables ont été obtenues s'agissant de prestations liées à des traitements spécifiques, sans augmentation des coûts de prévoyance sociale.</li> <li>- Les discussions se sont poursuivies avec l'Organisation internationale du travail (OIT) en ce qui concerne le projet de crèche et des possibilités ont été créées afin que les employés de l'OMPI puissent placer leurs enfants à la crèche de l'OIT, toutefois à leurs propres frais. L'examen de la question de l'octroi d'une subvention par l'OMPI a été remis à plus tard.</li> </ul>

<b>Objectif :</b> <i>Fournir des services d'assistance sociale aux fonctionnaires du Secrétariat et à leurs familles, ainsi qu'aux fonctionnaires retraités, y compris pour les questions familiales et les questions liées au travail.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Intégration plus facile et plus rapide des membres du personnel à l'OMPI, et des membres du personnel et de leurs familles dans la région genevoise.</i>	Les services efficaces et placés en amont des problèmes ont été fournis afin de faciliter l'intégration des nouveaux arrivants et d'aider le personnel à surmonter les difficultés personnelles et professionnelles.	<p><i>Retour d'information provenant des membres du personnel et de leurs familles :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une fois installés, les nouveaux arrivants ont souvent pris contact avec le groupe chargé de l'assistance sociale pour les informer qu'ils étaient satisfaits des résultats amenés par l'aide reçue.</li> </ul> <p>Les activités suivantes ont été entreprises en faveur des employés et de leurs familles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les nouveaux employés ont reçu des renseignements avant leur arrivée et l'assistance d'usage pendant la période d'installation, en</li> </ul>

		<p>particulier les familles avec enfants, en ce qui concerne les systèmes scolaires existant dans la région;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De nouveaux documents d'information ont été préparés et régulièrement mis à jour. Ces documents contiennent une lettre aux nouveaux arrivants, des renseignements sur le logement et l'installation, un petit glossaire anglais et français de la terminologie de l'immobilier, des renseignements sur l'éducation ainsi que sur les camps de loisirs pour enfants en France et en Suisse;</li> <li>- Un site Intranet comportant des informations pratiques à l'intention du personnel a été créé;</li> <li>- Environ 600 réunions privées ont été organisées avec le personnel à la demande des intéressés, ce qui a permis de prévenir les retombées de problèmes familiaux ou personnels sur l'efficacité professionnelle;</li> <li>- Des actions ponctuelles entreprises en collaboration avec quelques institutions en Suisse et en France voisine ont permis à l'Organisation de trouver des solutions satisfaisantes à des cas difficiles.</li> </ul>
--	--	---

### Sous-programme 15.4 – Classification et procédures

<b>Objectif :</b> <i>Accroître la compatibilité du statut et règlement du personnel de l'OMPI avec le régime commun des Nations Unies, compte tenu des changements structurels survenus dans l'Organisation.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Meilleure compatibilité du Statut et règlement du personnel de l'OMPI avec le régime commun des Nations Unies.</i>	Le processus de révision du Statut et règlement du personnel de l'OMPI a permis d'aligner davantage ce texte sur le régime commun des Nations Unies.	<i>Nombre des modifications apportées au Statut et règlement du personnel de l'OMPI :</i> - 35 statuts et règlements ont été modifiés.

<b>Objectif :</b> <i>Introduire un système amélioré de gestion de l'efficacité professionnelle à l'échelle de l'Organisation.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Introduction d'un système amélioré de gestion de l'efficacité professionnelle.</i>	Le système d'évaluation de l'efficacité professionnelle n'a pas encore été introduit.	<i>Retour d'information des chefs de programme et d'autres membres du personnel :</i> - Des mesures ont été prises pour mettre au point un système amélioré de gestion de l'évaluation de l'efficacité professionnelle. Toutefois, cette tâche a été différée afin de permettre la tenue de discussions supplémentaires sur cette question au niveau de la haute direction.

<b>Objectif :</b> <i>Améliorer les normes applicables au recrutement, à l'affectation et à la promotion du personnel et des agents temporaires.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Classement de tous les postes conformément aux normes utilisées dans le régime commun des Nations Unies.</i>	Le processus de classification a été poursuivi afin de prendre en compte les changements importants intervenus dans la structure de l'Organisation en 2000.	<i>Nombre de postes ainsi classés en 2000 :</i> - Sur les 36 postes présentés au Comité de classification pendant l'année 2000, 35 ont été reclassés; - 275 descriptions de poste au total ont été rédigées et/ou révisées.

<p><i>Amélioration des normes applicables au recrutement, à l'affectation et à la promotion des fonctionnaires et agents temporaires.</i></p>	<p>Application des directives concernant la promotion du personnel parues en 1999</p> <p>Les résultats amenés par l'amélioration des normes de recrutement figurent sous la rubrique sous-programme 15.1.</p>	<p>[Nouvel indicateur d'exécution] <i>Nombre de membres du personnel promu en 2000 :</i></p> <p>- 134 membres du personnel (catégories des administrateurs et des services généraux comprises) ont été promus.</p> <p><i>Retour d'information provenant des chefs de programme et d'autres fonctionnaires et agents.</i></p> <p>—</p>
<p><i>Numérisation des dossiers "historique du poste" (contenant la documentation relative aux descriptions du poste passées et présentes) pour introduction dans un système informatisé, et remplacement des archives.</i></p>	<p>D'autres tâches étant prioritaires, l'achat de cet équipement, qui était prévu pour 2000, a été remis à plus tard.</p>	<p><i>Degré d'informatisation des dossiers "historique du poste :</i></p> <p>- Un équipement de numérisation informatisé est indispensable pour mener à bien cette tâche. La numérisation des dossiers "historique du poste" pourra commencer dès que cet équipement aura été acquis.</p>

### Sous-programme 15.5 – Perfectionnement du personnel

<p><b>Objectif :</b> <i>Renforcer les compétences et l'efficacité du personnel de l'OMPI en matière de techniques de gestion, d'informatique et de langues, conformément aux objectifs de l'Organisation.</i></p>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p><i>Amélioration de la productivité et de l'efficacité par l'organisation de programmes de formation sur la gestion et le développement.</i></p>	<p>Des cours spéciaux de formation sur la gestion et le développement ont été proposés selon que de besoin.</p> <p>Un large programme destiné à l'ensemble du personnel exerçant des fonctions de gestion a été conçu, toutefois son lancement a dû être différé.</p>	<p><i>Degré de mise en œuvre des techniques modernes de gestion dans chaque secteur :</i></p> <p>- 83 membres du personnel au total ont suivi des cours de formation à la gestion dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un atelier sur la gestion du changement;</li> <li>- 26 cours de gestion du temps (fondés sur une approche personnalisée);</li> <li>- Deux ateliers sur le renforcement de l'efficacité des équipes;</li> <li>- Un séminaire sur le changement et la gestion du stress à l'intention du groupe de la haute direction de l'OMPI;</li> </ul> <p>- 115 membres du personnel au total ont participé à 12 séminaires de gestion du stress organisés en collaboration avec l'Unité médicale.</p>
<p><i>Amélioration de l'efficacité professionnelle par l'utilisation accrue des applications de l'informatique et des nouvelles techniques de l'information.</i></p>	<p>Un nombre croissant de fonctionnaires maîtrisent et utilisent des applications et des nouvelles techniques informatiques.</p>	<p><i>Nombre de membres du personnel maîtrisant les techniques de l'information :</i></p> <p>Divers cours ont été proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des cours de formation aux techniques de l'information, portant sur les logiciels de bureautique classiques, l'utilisation de l'Internet et la publication sur l'Internet, ainsi que des cours de formation spécialisés aux techniques informatiques ont été proposés, à la fois au sein de l'Organisation et à l'extérieur. Ces cours ont représenté 1047 journées de formation;</li> <li>- Nombre d'employés formés aux techniques de l'information en 2000 : 668 membres du personnel ont participé à des activités de formation en rapport avec les techniques de l'information.</li> </ul>

<p><i>Amélioration des techniques de communication du personnel par une formation spéciale à la communication et à la maîtrise des langues de travail reconnues par l'OMPI.</i></p>	<p>Les techniques de communication ont été efficacement améliorées.</p>	<p><i>Nombre de membres du personnel maîtrisant plusieurs langues de travail reconnues par l'OMPI :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En 2000, environ 100 membres du personnel ont passé divers examens sur des cours de langue au BIT ou à l'ONU et 60 personnes les ont réussis.</li> </ul> <p><i>Nombre de secteurs dans lesquels des techniques de communication additionnelles sont utilisées :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les employés de deux secteurs ont bénéficié d'une formation aux techniques d'exposé.</li> </ul> <p>La participation à des cours de langue a été la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 740 fonctionnaires ont participé à des cours dans l'une des langues ci-après : arabe, chinois, anglais, français, allemand, japonais, russe et espagnol;</li> <li>- L'OMPI a financé la participation d'un membre du personnel au séminaire annuel "Le français langue étrangère" organisé à Paris par le Gouvernement français;</li> <li>- Trois membres du personnel ont suivi un cours intensif de langues à l'étranger;</li> <li>- 153 personnes ont participé à des cours spéciaux en français et en anglais (expression orale et écrite) proposés par l'intermédiaire d'une école de langue privée.</li> </ul>
<p><i>Amélioration des compétences dans les domaines techniques.</i></p>	<p>Des activités de formation spécifique ont permis d'améliorer les compétences du personnel dans des domaines spécialisés et techniques.</p>	<p><i>Retour d'information des participants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'après les questionnaires d'évaluation du cours reçu des membres du personnel, 90% d'entre eux étaient très satisfaits de la formation reçue.</li> </ul> <p>Les cours suivants ont été organisés dans des domaines spécialisés ou techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Deux sessions de formation en ligne sur la propriété intellectuelle, qui ont été proposées en collaboration avec la Section de l'enseignement à distance de l'Académie mondiale de l'OMPI, auxquelles 34 membres du personnel ont participé;</li> <li>- D'autres formations spécifiques, notamment sur les stratégies de négociation publique, la pratique du protocole, la sécurité et la lutte contre les incendies, auxquels ont participé 88 membres du personnel au total.</li> </ul>

<p><b>Objectif :</b> <i>Améliorer la communication et la diffusion de l'information au sein du personnel.</i></p>		
<p><b>Résultats escomptés</b></p>	<p><b>Résultats obtenus</b></p>	<p>Indicateurs d'exécution retenus</p>
<p><i>Renforcement au sein du personnel du sentiment de l'utilité du travail et d'une identité collective par la participation en groupe à des activités de formation.</i></p>	<p>Diffusion plus efficace d'information sur des sujets intéressants l'ensemble du personnel et sensibilisation accrue de ce dernier à la mission, la structure et les activités de l'OMPI.</p>	<p><i>Retour d'information des membres du personnel qui participent à des activités de formation : programme d'initiation, pause formation, discussions, etc. :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 150 personnes en moyenne ont suivi les cours organisés pendant la pause déjeuner, certains cours ayant été suivis par 300 personnes. D'après le retour d'information reçu, ce type de formation suscite un intérêt croissant et est de plus en plus apprécié.</li> </ul> <p>Les initiatives suivantes ont été prises afin d'améliorer la diffusion de l'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise au point définitive et application du projet de pages pratiques, qui offre un index complet sur l'Intranet contenant des renseignements pratiques sur l'OMPI;</li> <li>- Quatre cours ont été organisés pendant la pause déjeuner;</li> <li>- 17 cours de présentation ont eu lieu auxquels 305 membres du personnel ont été invités à participer.</li> </ul>

## Sous-programme 15.6 – Services de santé

<b>Objectif :</b> <i>Fournir les services de santé aux fonctionnaires, aux retraités et aux délégués étrangers auprès de l'OMPI.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Soins de santé rapides et adéquats pour le personnel, les retraités et les délégués étrangers.</i>	<p>Gestion plus efficace des soins de santé et réaction anticipée aux besoins en soins de santé de l'Organisation à travers l'accroissement non négligeable de la gamme des services fournis par l'Unité médicale de l'OMPI.</p> <p>Entretien précédent les voyages ou suivant les missions des membres du personnel voyageant à l'étranger (médecine du voyage).</p>	<p><i>Nombre de membres du personnel retraités et délégués ayant recours aux services de l'Unité médicale de l'OMPI :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les interventions médicales sont au nombre de 6086. Il s'agit de : 24 urgences médicales, 82 certificats médicaux pour le personnel temporaire, 48 examens médicaux de stagiaires de l'Académie mondiale de l'OMPI, 144 consultations accordées à des délégués et 105 à des retraités, et 84 vaccinations (contre la grippe et d'autres maladies);</li> <li>- 157 consultations ayant notamment pour but la distribution de trousseaux médicaux de voyage, des vaccinations pour le voyage et la chimioprophylaxie.</li> </ul>

<b>Objectif :</b> <i>Améliorer sur le plan de la santé, les conditions matérielles de travail du personnel.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Sensibilisation aux avantages des techniques de gestion de la santé et d'un milieu de travail favorable à la santé, et meilleur accès à ces avantages.</i>	<p>Renforcement des mesures en matière d'hygiène et de médecine du travail dans l'environnement de travail de l'OMPI créant de meilleures conditions de travail pour le personnel.</p>	<p><i>Nombre de jours de congé de maladie pris par le personnel :</i></p> <p>—</p> <p>Les initiatives suivantes ont été prises afin d'améliorer les conditions de travail du personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 15 employés ont été transférés pour raisons médicales;</li> <li>- Contrôles de l'environnement de travail : des inspections régulières et des contrôles de qualité mensuels ont été effectués dans deux restaurants de l'OMPI;</li> <li>- Un contrôle de la qualité de l'air a été effectué dans tous les locaux de l'OMPI;</li> <li>- Un programme ergonomique selon lequel un spécialiste a examiné 250 postes de travail et prodigué des conseils aux utilisateurs a eu pour effet la distribution de 35 chaises ergonomiques et de trois écrans plats;</li> <li>- Programmes de prévention : 11 séminaires de gestion du stress ont été organisés et 124 membres du personnel au total y ont participé; 12 cours sur les méfaits du tabac ont été donnés par un spécialiste; un exposé sur la prévention du vieillissement, portant sur les mesures à prendre pour optimiser santé et longévité, a été présenté aux membres du personnel et une campagne de détection des maladies cancéreuses les plus fréquentes chez les hommes et femmes a été lancée.</li> </ul>

<b>Objectif :</b> <i>Maîtriser les dépenses de santé de l'OMPI et de son personnel.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Économies réalisées par l'Organisation et son personnel grâce à la maîtrise des coûts médicaux.</i>	<p>D'importantes économies ont pu être réalisées.</p>	<p><i>Coûts des soins médicaux pour l'Organisation et le personnel :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Économie nette pour l'OMPI s'élevant à 720 000 francs suisses par an dont 360 000 francs suisses pour l'Organisation et 360 000 pour le personnel.</li> <li>- Gel des primes d'assurance-maladie en 2000;</li> <li>- Réseau des prestataires de santé de l'OMPI renforcé et diversifié par le recours aux services de trois nouveaux partenaires médicaux.</li> </ul>
<b>Montant total des dépenses au titre du programme principal 15 en 2000 :</b>		<b>7 674 000 francs suisses</b>



## **PROGRAMME PRINCIPAL 16 – Services d'appui administratif**

52. Les services d'appui administratif ont continué de fournir des services efficaces et de qualité aux États membres, à tous les autres secteurs du marché, au grand public et au personnel du Secrétariat. Les opérations financières ont été gérées avec professionnalisme, moyennant une comptabilité précise des recettes et des dépenses, et la tenue de comptes mensuels et annuels, conformément au règlement financier de l'Organisation et à son règlement d'exécution. À la clôture, les comptes de l'exercice biennal 1998-1999 se sont tous avérés exacts (que ce soit pour l'OMPI, l'UPOV, les projets du PNUD, les fonds fiduciaires ou la Caisse de retraite (fermée) de l'OMPI) et ont été vérifiés par les vérificateurs externes. Le rapport de gestion financière pour l'exercice biennal 1998-1999 a été établi et contient des informations supplémentaires sur les dépenses relatives à chaque programme principal et aux fonds fiduciaires. La répartition des émoluments supplémentaires et des compléments d'émolument perçus pour 1999 dans le cadre de l'Union de Madrid, et des taxes perçues pour cette même année dans le cadre de l'Union de La Haye (soit au total 23,9 millions de francs suisses) a été opérée en temps voulu, de même que la répartition mensuelle des taxes individuelles liées au Protocole de Madrid (quelque 33,8 millions de francs suisses) pour 2000. La modernisation des techniques de l'information disponibles a permis d'apporter un certain nombre d'améliorations significatives, à savoir : le Système de suivi des dépenses (BETS) a été perfectionné et la conception du système de comptabilité remodelée, afin que les informations relatives aux dépenses soient acceptées par activité; la mise en œuvre du nouveau système de paie a été un succès; et un nouveau système de paiement électronique a été mis en place pour l'ensemble des remboursements relatifs aux factures présentées par le personnel et aux frais de voyage du personnel. En ce qui concerne le Service des investissements et la gestion des fonds, l'investissement s'est poursuivi dans tous les fonds disponibles; le Comité consultatif des investissements s'est réuni pour examiner les investissements de l'OMPI et des consultations ont régulièrement eu lieu entre le personnel de la Division des finances et les banques.

53. En 2000, le Service linguistique a procédé à la traduction, dans une ou plusieurs langues, de 57 documents, à savoir des lois, des règlements, des lois types ou des projets de lois provenant de 32 pays ou établis à l'intention de ces pays. En outre, la documentation pour 42 réunions ainsi que des exposés pour des séminaires ou des cours de formation organisés par le Secrétariat ont été traduits, révisés ou édités, un niveau de qualité élevé et la rapidité de remise des traductions ayant été maintenus. L'efficacité de la traduction a été renforcée grâce à une meilleure utilisation des techniques de l'information, y compris des bases de données terminologiques plus étoffées, et grâce à l'utilisation accrue des outils et des ressources disponibles dans l'Internet. Le Service des conférences, des communications et de la gestion informatisée du courrier a assuré le soutien logistique et la mise en place des services d'interprétation pour les conférences et les réunions, ainsi que la distribution des documents, avec l'envoi de plus de 200 000 paquets de documents, la plupart de ces documents étant également publiés sur l'Internet, ce qui a accéléré l'accès des délégués à ces documents. Le volume d'envois de documents du PCT a diminué, en dépit de l'augmentation du nombre de brochures PCT publiées, grâce à des déclarations de renonciation qui ont permis d'effectuer les communications uniquement sur demande et à la diffusion des brochures sur d'autres supports que le papier. Cela s'est traduit par une légère réduction du volume global du courrier sortant (397 000 kg contre 420 000 kg en 1999), ce qui a permis d'effectuer des économies considérables sur les coûts d'expédition postale, de l'ordre de 550 000 francs suisses. Une nouvelle réduction des tarifs des appels à grande distance a été négociée et est entrée en vigueur en mars 2000, ce qui a permis au Secrétariat de réduire le

coût total des communications téléphoniques passant par le standard de l'OMPI et de le faire passer, malgré un coût global encore élevé, à 643 000 francs suisses (contre 715 000 francs suisses en 1999). Dans le Service de la production des publications, l'atelier d'impression interne a continué d'accomplir de façon sérieuse et efficace sa charge de travail. La société Xerox continue de décrire l'imprimerie de l'OMPI comme le site Xerox le plus moderne d'Europe. En 2000, environ 93,2 millions de pages et 82 291 brochures du PCT ont été imprimées (contre 64 752 en 1999). L'impression de la gazette hebdomadaire du PCT se fait au sein de l'Organisation, ce qui représente une économie de 200 000 francs suisses.

## Sous-programme 16.1 – Opérations financières

<b>Objectif :</b> <i>Poursuivre la modernisation des systèmes d'information financière.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Plus grande efficacité des opérations, plus grande sécurité et augmentation de la productivité du personnel.</i>	Mise en œuvre réussie de deux nouveaux modules du système d'information financière actuel.	<i>Élaboration et mise en œuvre concluantes des modules du nouveau système d'information financière :</i> - mise en place d'un nouveau système de paie et d'un nouveau système de paiement électronique des factures présentées par le personnel et des frais de voyage du personnel, dans le cadre du système financier. Aucun progrès n'a été enregistré dans la mise au point d'un nouveau système d'information financière, compte tenu du manque de ressources.

<b>Objectifs :</b> <i>- Faire en sorte que toutes les recettes qui doivent être versées à l'OMPI soient dûment reçues et que toutes les dépenses soient payées correctement et en temps voulu.</i> <i>- Veiller à ce que la comptabilité soit conforme aux principes, règles et normes applicables et que les comptes soient tenus correctement.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Poursuite de l'exécution de toutes les opérations financières avec précision, intégrité et probité.</i>	Réalisation de toutes les opérations financières avec précision, intégrité et probité en temps voulu.	<i>Exécution précise de toutes les opérations financières, avec rapport satisfaisant des vérificateurs externes des comptes :</i> - rapport satisfaisant des vérificateurs externes des comptes pour l'exercice biennal 1998-1999.

<b>Objectif :</b> <i>Fournir des informations financières pertinentes et claires aux États membres et aux responsables de la gestion au sein du Secrétariat.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Fourniture de rapports financiers satisfaisants aux États membres et aux chefs de programme au sein du Secrétariat, ce qui favorisera la transparence, l'obligation de reddition de comptes et l'utilisation efficace des ressources.</i>	Fourniture de rapports financiers satisfaisants aux États membres et aux chefs de programme au sein du Secrétariat.	<i>Établissement en temps voulu de rapports financiers et fourniture en temps voulu d'informations financières aux utilisateurs internes et externes :</i> - diffusion, le 31 juillet 2000, du rapport de gestion financière pour l'exercice 1998-1999, y compris des informations supplémentaires sur les dépenses relatives à chaque programme principal et aux fonds fiduciaires, ainsi que du rapport des vérificateurs des comptes. Le Système de suivi des dépenses, qui fournit des informations de gestion financière aux chefs de programme, a été amélioré afin que les informations relatives aux dépenses soient acceptées par activité.  <i>Répartition en temps voulu entre les États membres des taxes et des émoluments perçus dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye :</i> - répartition en temps voulu des taxes supplémentaires et

		complémentaires perçues dans le cadre de l'Union de Madrid et des taxes perçues dans le cadre de l'Union de La Haye pour 1999 (soit au total 23,9 millions de francs suisses); et répartition mensuelle en temps voulu des taxes individuelles liées au Protocole de Madrid (soit environ 33,8 millions de francs suisses pour 2000).
--	--	---

## Sous-programme 16.2 – Service des investissements et gestion des fonds

<b>Objectif :</b> <i>Renforcer la capacité du Secrétariat d'investir ses fonds et obtenir le meilleur rendement compatible avec la nécessité de préserver les ressources financières de l'OMPI.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Sauvegarde des fonds susceptibles d'être investis et rendement maximal obtenu, en fonction des conseils d'experts en matière d'investissement.</i>	Poursuite de l'investissement total et satisfaisant de tous les fonds disponibles.	<i>Rendement obtenu sur les fonds investis (étant entendu qu'ils dépendent dans une large mesure de la situation du marché) :</i> - rendement de 13,5 millions de francs suisses des investissements en 2000. Poursuite des consultations approfondies avec les principales banques. Le Comité consultatif des investissements a convenu qu'à l'heure actuelle, la meilleure solution pour la préservation du capital reposait sur un placement des fonds d'investissement auprès de la Banque nationale suisse.
<i>Rapport précis sur la gestion des fonds aux États membres.</i>	Rapport précis sur la gestion des fonds dans le rapport de gestion financière pour l'exercice biennal 1998-1999.	<i>Retour d'information des États membres :</i> - réactions positives enregistrées pour le rapport de gestion financière pour l'exercice 1998-1999.

## Sous-programme 16.3 – Service linguistique

<b>Objectif :</b> <i>Faciliter la compréhension entre les États membres et avec le Secrétariat et permettre un large accès aux informations grâce à la traduction de publications, de documents et autres textes dans le plus grand nombre de langues possible, en maintenant la grande qualité du travail de traduction et en visant l'objectif "zéro défaut".</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Traduction de grande qualité des documents dans un plus grand nombre de langues de travail afin de rendre les réunions et les débats plus efficaces, les documents et autres textes étant dès lors disponibles dans un plus grand nombre de langues.</i>	Maintien de la grande qualité de la traduction, de l'édition et de la révision des documents et remise en temps voulu de ces documents aux utilisateurs. Hausse de la demande de traduction, qui s'est traduite par une augmentation du nombre total de documents traduits par rapport à 1999.	<i>Satisfaction des délégués en ce qui concerne la qualité des traductions :</i> - satisfaction des délégués en général concernant la qualité des traductions.  <i>Remise en temps voulu des traductions :</i> - remise des documents en temps voulu aux utilisateurs.  <i>Volume de traductions effectuées :</i> 57 lois, règlements, lois types ou projets de lois provenant de 32 pays ou établis à l'intention de ces pays. Traduction, révision ou édition de la documentation pour 42 réunions, et d'exposés pour des séminaires ou des cours de formation organisés par le Secrétariat.  <i>Volume de traductions exprimé en jours/traduction :</i> - français : 1658; anglais : 651; arabe : 853; chinois : 428; espagnol : 1320; russe : 516; total : 5426.

<b>Objectif :</b> <i>Renforcer l'utilisation des techniques de l'information, notamment le recours à des bases de données plus étoffées et l'utilisation éventuelle de systèmes de traduction assistée par ordinateur et de reconnaissance vocale.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Si cela est jugé faisable et rentable, adoption de systèmes de traduction assistée par ordinateur et de reconnaissance vocale pour augmenter la productivité dans certains domaines.</i>	Enrichissement continu des bases de données terminologiques et augmentation de leur utilisation.  Essai d'un logiciel de reconnaissance vocale.	<i>Nombre et portée des projets pilotes :</i> - Plus grande efficacité de la traduction grâce à une plus grande utilisation des techniques de l'information, notamment recours à des bases de données terminologiques plus étoffées, accessibles à chaque traducteur, et aux outils et ressources disponibles dans l'Internet. - Essai de systèmes de reconnaissance vocale en français, anglais et espagnol, mais qui n'ont pas été jugés tout à fait adaptés au type de travail accompli par le Service linguistique.

### Sous-programme 16.4 – Service des conférences, des communications et de la gestion informatisée du courrier

<b>Objectif :</b> <i>Fournir aux délégués et au Secrétariat des services efficaces pour le bon déroulement des conférences et autres réunions.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Fourniture de services efficaces de conférence et autres réunions aux délégués et au Secrétariat.</i>	Fourniture efficace de services d'appui pour le bon déroulement des conférences.	<i>Satisfaction des délégués quant aux services de conférence fournis :</i> - réactions très positives des délégués et du personnel du Secrétariat.  <i>Nombre et types de services fournis :</i> services d'appui pour le bon déroulement des conférences, y compris estimation des coûts, réservation des salles, engagement d'interprètes, soutien logistique pour les conférences et autres réunions. - cinquante-neuf réunions avec 5500 participants à Genève, dont deux conférences diplomatiques et quelque 207 réunions à d'autres endroits; - recrutement, pour ces activités, de 600 interprètes environ pour un total de 3460 jours de travail; - mise au point d'un petit système informatique pour l'administration des services des interprètes; - contribution du Service des conférences à l'ordre du jour des réunions tenues à Genève, publié quotidiennement sur l'Internet par l'Office des Nations Unies à Genève.
<i>Disponibilité des documents de réunion dans l'Internet et utilisation de systèmes d'impression à la demande et d'archivage numérique pour les documents; l'utilisation de l'Intranet pour la documentation</i>	Distribution en temps voulu des documents de réunion et des circulaires officielles. Diffusion auprès du public et des délégués d'un grand nombre de documents, par l'Internet, et auprès du personnel de l'OMPI, par l'Intranet.	<i>Distribution précise et en temps voulu des documents, du courrier et de la correspondance interne :</i> - préparation de plus de 200 000 paquets de documents en vue de leur expédition par la poste; - publication d'un grand nombre de documents dans l'Internet, ce qui a facilité l'accès des délégués à ces documents.

<p><i>interne se traduira par un accès plus rapide, la réduction du nombre de documents imprimés, la réduction du nombre de documents stockés et des économies sur les frais d'affranchissement.</i></p>		
--	--	--

<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir des services fiables et économiques en ce qui concerne les télécommunications, le courrier et les messagers-chauffeurs.</li> <li>- Assurer une gestion centrale efficace du courrier pour la correspondance officielle sur papier et sous forme électronique.</li> </ul>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p><i>Maintien des frais globaux de télécommunication à peu près au niveau auquel ils se trouvaient au cours de l'exercice biennal 1998-1999, malgré une hausse de l'utilisation; imputation des frais liés aux appels téléphoniques à grande distance aux programmes ou unités administratives.</i></p>	<p>Maintien des frais globaux de télécommunication à peu près à leur niveau de 1999, malgré une plus grande utilisation.</p>	<p><i>Utilisation économique des services de télécommunication et imputation précise des frais correspondants par programme ou unité administrative :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- négociation et application en mars 2000 d'une nouvelle réduction des tarifs des appels à grande distance;</li> <li>- introduction d'un nouveau système d'imputation automatique des appels à grande distance par programme;</li> <li>- mise à la disposition du personnel du répertoire téléphonique de l'OMPI sous forme électronique dans l'Intranet;</li> <li>- réduction du coût total des communications téléphoniques passant par le standard de l'OMPI, qui s'élève à 643 000 francs suisses (contre 715 000 francs suisses en 1999);</li> <li>- plus grande utilisation des téléphones mobiles dont les coûts de fonctionnement s'élèvent à 294 000 francs suisses (contre 198 000 francs suisses en 1999).</li> </ul>
<p><i>Gestion effective et efficace des archives, du courrier et des services de messagers-chauffeurs.</i></p>	<p>Fourniture efficace des services relatifs au courrier et aux messagers-chauffeurs. Négociation d'une réduction substantielle du coût global des expéditions postales (essentiellement en ce qui concerne les envois au titre du PCT) et des tarifs du courrier recommandé (essentiellement en ce qui concerne l'enregistrement international des marques).</p> <p>Gestion effective et efficace des archives.</p>	<p><i>Exploitation efficace et en temps voulu des systèmes de gestion informatisée du courrier :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- traitement de presque tout le courrier (sur papier ou sous forme électronique) le jour de sa réception;</li> <li>- formulation d'un projet de proposition concernant la première phase d'un système de gestion des documents électroniques visant à moderniser le traitement du courrier et à permettre l'impression à la demande en réseau.</li> </ul> <p><i>Utilisation économique du courrier et des autres services de livraison :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- économie de 500 000 francs suisses sur les envois en vrac à grande distance des documents du PCT. Réduction de 20% de tarifs du courrier recommandé, soit une économie de 56 000 francs suisses par an. Augmentation du nombre d'envoi de notifications en vertu du système de Madrid et du courrier du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI. Le volume global du courrier sortant s'élève à 397 000 kg.</li> </ul>

## Sous-programme 16.5 – Service de la production des publications

<b>Objectif :</b> <i>Répondre aux besoins de l'Organisation en ce qui concerne l'impression et la publication sur papier, ainsi que la publication sous forme électronique.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Capacité d'imprimer un volume croissant de brochures du PCT, de publications et de documents sans augmenter les effectifs.</i>	Impression de grande qualité et en temps voulu de tous les documents nécessaires au bon déroulement des réunions et à d'autres fins et de plusieurs publications sans augmentation des effectifs.	<i>Augmentation de la capacité du matériel d'impression interne, sans augmentation des effectifs :</i> Production de tous les documents et publications en temps voulu avec une impression de grande qualité : - impression d'environ 93,2 millions de pages; - au total, impression de 82 291 brochures du PCT (contre 64 752 en 1999) contenant 64,3 millions de pages imprimées; - impression au sein de l'Organisation de la gazette hebdomadaire du PCT, sans augmentation des effectifs, ce qui représente une économie de 200 000 francs suisses; - pas d'expression de mécontentement de la part des utilisateurs.

<b>Objectif :</b> <i>Améliorer et rendre plus économiques les services d'impression, grâce à l'adoption de nouvelles techniques.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Production économique de publications de grande qualité sur papier et sous forme électronique.</i>	Production à un bon rapport coût-efficacité de publications de grande qualité sur papier.  Installation d'une imprimante en couleur destinée à l'impression en couleur au sein de l'OMPI afin de réduire davantage les coûts liés aux fournisseurs extérieurs. Mise en œuvre d'un système analogue à celui mis en place en 1999 pour imprimer les brochures du PCT par destination, en collaboration avec le Service des conférences, en vue de rationaliser l'impression et la distribution des documents de l'OMPI.	<i>Livraison en temps voulu des publications, des documents et autres textes imprimés :</i> - livraison en temps voulu de toutes les publications et de tous les documents et autres textes imprimés.  <i>Sous-traitance financièrement avantageuse de travaux d'impression :</i> - niveau élevé de sous-traitance en 2000 avec 387 commandes auprès des fournisseurs extérieurs.
<i>Mise en œuvre d'un système d'impression à la demande en réseau.</i>	Lancement des travaux préparatoires du projet pilote du système de gestion de documents électroniques dont le système d'impression à la demande constitue un élément essentiel. Aucune solution n'a encore été trouvée pour le problème technique posé par la connexion de l'imprimerie.	<i>Réduction de l'espace de stockage nécessaire pour les documents de l'OMPI.</i>  —
<b>Montant total des dépenses au titre du programme principal 16 en 2000 :</b>		<b>25 303 000 francs suisses</b>

## **PROGRAMME PRINCIPAL 17 – Locaux**

54. Un certain nombre de projets sont entrés dans leur phase d'exécution au cours de l'année 2000, ce qui s'est traduit par une forte augmentation des activités menées au titre de ce programme principal. Cette augmentation découle de plusieurs facteurs, à savoir l'apport croissant de nouveaux fonctionnaires d'une part, et d'autre part, l'état des locaux actuels de l'OMPI et la nécessité de les moderniser. Par ailleurs, les travaux préparatoires pour la rénovation de l'ancien bâtiment de l'OMM ont été menés à bien. Tous ces efforts visent à offrir un cadre de travail très moderne, viable et en réseau au personnel de l'OMPI ainsi qu'aux délégués et aux invités venant du monde entier.

55. Au bilan de l'année, il convient d'inscrire les efforts d'expansion en douceur de l'OMPI qui lui ont permis d'occuper le bâtiment Procter & Gamble, suite à la signature d'un bail avec Procter & Gamble pour la quasi-totalité de l'espace disponible. La réinstallation du personnel s'est effectuée progressivement, compte tenu de la nécessité d'adapter les nouveaux bureaux aux besoins de l'OMPI; au mois de novembre 2000, tous les déménagements étaient faits, ce qui a porté le nombre de membres du personnel de l'OMPI installés dans ce bâtiment à 420. Cela a permis de dégager de l'espace dans le bâtiment principal, au profit de certaines divisions qui ont ainsi pu gagner de la place.

56. L'entretien correct des bâtiments de l'Organisation est le meilleur moyen de préserver leur valeur et d'améliorer les conditions de travail. Cela permet aussi à l'Organisation d'éviter la dégradation du bâtiment principal, inauguré en 1978. Tout au long de l'année 2000, d'importants projets d'entretien ont été menés à bien dans presque tous les bâtiments. Cela s'est traduit par une gestion efficace des bâtiments de l'OMPI, ce qui a donné lieu à une réduction systémique des coûts et à la mise en conformité avec les exigences locales révisées. Les efforts déployés ont notamment porté sur : l'installation d'un système de gestion numérique de l'air conditionné; la mise à jour des composants nécessaires pour améliorer le fonctionnement du système de climatisation par circulation forcée d'eau froide nécessaire aux structures des bâtiments Arpad Bogsch (AB) et Georg Bodenhausen (GB); l'installation d'un nouveau matériel d'enregistrement et de transmission sonore et vocal pour l'interprétation dans les diverses salles de réunion de l'OMPI. En outre, une réponse adéquate a été apportée aux problèmes posés par le déménagement de centaines de membres du personnel, notamment la coordination des liaisons téléphoniques, la mise en réseau des ordinateurs et le déplacement du matériel de bureau, ce qui a permis d'assurer une perturbation minimale des activités du Secrétariat.

57. Deux salles de l'Académie mondiale de l'OMPI, installée dans les locaux de Chambésy, ont été transformées, l'une en salle d'étude pour les internes, et l'autre en salle de conférence équipée pour l'interprétation simultanée. Des efforts ont également été déployés en vue de rénover les locaux du Bureau de coordination de l'OMPI à New York.

58. Au cours de l'année 2000, le projet de construction d'un nouveau bâtiment est passé de la phase de lancement d'un concours d'architecture et de désignation du lauréat à la phase de négociation des contrats nécessaires et d'accomplissement des formalités auprès des autorités locales compétentes. La proposition de construction d'une nouvelle salle de conférence de 600 places qui reliera les bâtiments actuels au nouveau bâtiment a été favorablement examinée par la Commission de l'architecture du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) du canton de Genève. En décembre 2000, l'OMPI a également progressé dans ses négociations avec le cabinet qui a gagné le concours

d'architecture et a entrepris les démarches prescrites pour recevoir les soumissions pour les contrats d'ingénierie civile et mécanique.

59. Le démontage partiel de l'ancien bâtiment de l'OMM, (y compris les travaux de désamiantage) et la préparation consécutive du site en vue de sa transformation en un bâtiment moderne, aux structures solides, ont débuté en décembre 1999 et se sont poursuivis en 2000. Dès septembre 2000, la partie la plus ancienne de la structure du bâtiment de l'OMM a été démontée, ainsi que les parties intérieures et extérieures, ne faisant pas partie de la structure, des deux parties les plus récentes du site. Afin d'assurer le maintien des coûts dans le budget approuvé, le calendrier des travaux a été modifié et une demande d'autorisation de construire complémentaire a été soumise aux autorités locales en décembre 2000.

### Sous-programme 17.1 – Mise à disposition de bureaux

<b>Objectif :</b> <i>Conformément aux décisions de l'Assemblée générale de l'OMPI, gérer la construction d'un nouveau bâtiment et la rénovation du bâtiment de l'OMM.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Gestion efficace de la rénovation du bâtiment de l'OMM et de la construction du nouveau bâtiment.</i>	<p>a) <u>Rénovation du bâtiment de l'OMM.</u> Suite à l'analyse des offres reçues après le lancement d'un appel d'offres par l'OMPI, un groupement d'entreprises local a été désigné comme entreprise principale.</p> <p>b) <u>Projet de nouveau bâtiment.</u> Le projet soumis par un cabinet d'architecture allemand a été choisi à l'issue du concours international.</p>	<p><i>Rénovation du bâtiment de l'OMM et construction dans les délais et selon les contraintes budgétaires imposées :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- début en septembre 2000 des travaux de démolition de la partie la plus ancienne du bâtiment de l'OMM ;</li> <li>- soumission en décembre 2000 de la demande d'autorisation des modifications apportées au projet initial;</li> <li>- envoi au cabinet d'architecture lauréat d'une lettre d'engagement contenant les conditions requises pour la mise en œuvre de ce projet;</li> <li>- présentation du projet aux autorités locales qui ont émis un avis préliminaire favorable sur sa portée;</li> <li>- exécution des plans du bâtiment, qui doit comprendre 500 places de travail, une salle de conférence pouvant accueillir 600 délégués, 300 places de stationnement et des zones supplémentaires en sous-sol;</li> <li>- élaboration en décembre 2000 d'un appel à propositions pour les cabinets d'ingénierie spécialisés en vue de sa diffusion.</li> </ul>

<b>Objectif :</b> <i>Louer des bureaux, des places de stationnement, des locaux à usage d'entrepôt au meilleur prix dans le voisinage du siège de l'OMPI.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Mise à disposition rapide et selon un bon rapport coût-efficacité de bureaux, de places de stationnement, de locaux à usage d'entrepôt et de salles de réunion.</i>	<p>Location d'un nombre suffisant de bureaux pour permettre l'expansion de l'OMPI dans le voisinage de son siège.</p> <p>Location d'un local à usage d'entrepôt supplémentaire au sein des bâtiments occupés par l'OMPI. Mise à la disposition du personnel d'un nombre plus élevé, quoique encore insuffisant, de places de stationnement.</p>	<p><i>Taux d'occupation et nombre de places en réserve, fréquence de réinstallation des membres du personnel, nombre et proximité des locaux loués, coût des locations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- augmentation dans le bâtiment P&amp;G du nombre de places de travail, qui est passé à 420, pour le personnel affecté au PCT, outre une vingtaine de bureaux en réserve, grâce à la signature d'un bail;</li> <li>- location d'une douzaine de bureaux supplémentaires dans le bâtiment Union Carbide/Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés;</li> <li>- location d'un local à usage d'entrepôt de 300 m<sup>2</sup> au sous-sol du bâtiment Sogival, comprenant un quai de déchargement;</li> <li>- augmentation du nombre de places de stationnement offertes par l'Organisation grâce à la mise à disposition de 170 places supplémentaires dans le bâtiment P&amp;G.</li> </ul>



## Sous-programme 17.2 – Entretien des locaux existants

<b>Objectif :</b> <i>Entretien et moderniser les locaux, installations et équipements existants.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Entretien continu et amélioration de l'état des locaux, installations et équipements existants.</i>	Maintien en bon état de tous les locaux de l'OMPI et amélioration de leur état s'il y a lieu, tout en s'assurant que toutes les installations ont été effectivement modernisées.	<i>Niveau de satisfaction du personnel, des participants aux réunions de l'OMPI et des autres utilisateurs des locaux, capacité d'adaptation (délai de mise en œuvre) pour réaliser les modifications nécessaires et répondre aux nouveaux besoins, dépenses de fonctionnement des locaux, installations et équipement.</i> - utilisation de techniques d'entretien tout en procédant à une gestion centralisée des installations modernisées et en améliorant les conditions de travail du personnel; - modernisation du matériel mis à la disposition des interprètes et renouvellement des systèmes d'éclairage et de climatisation de la salle A; - installation et mise en route d'un système de numérisation de tout le courrier reçu.

<b>Objectif :</b> <i>Renforcer la sécurité dans les locaux existants.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Amélioration de la sécurité dans les locaux dont l'OMPI est propriétaire ou locataire.</i>	Maintien d'un niveau très élevé de sécurité grâce à l'amélioration de la réglementation de l'accès aux bâtiments et à la modernisation des systèmes de détection d'incendie.	<i>Nombre d'incidents et coût des mesures de sécurité :</i> - mise en place d'un système de réglementation de l'accès aux bâtiments AB, GB, Chambésy, P&G et Sogival, par attribution d'une carte d'accès aux zones à accès limité à tous les membres du personnel; installation d'un système de caméra vidéo de surveillance des zones de grande circulation dans les bâtiments AB et GB; - application de normes strictes de surveillance en permanence dans tous les sites; réorganisation des tours de garde sur le modèle 24/7 dans les locaux de Chambésy et de P&G; augmentation du service des gardes lors des grandes réunions de l'OMPI; - modernisation du système central d'avertisseur d'incendie de tous les bâtiments afin de le mettre en conformité avec les normes actuelles; installation de détecteurs de fumée et de sirènes, y compris dans les ascenseurs; exécution d'exercices annuels d'évacuation et organisation d'un cours d'utilisation des extincteurs d'incendie.
<b>Montant total des dépenses au titre du programme principal 17 en 2000 :</b>		<b>28 090 000 francs suisses<sup>3</sup></b>

## PROGRAMME PRINCIPAL 18 – Achats, contrats et voyages

60. Le Service des achats et contrats a continué à assurer de manière efficace et transparente les activités liées à la passation des marchés et de les améliorer. Les activités de ce service, qui ont consisté à fournir à l'Organisation les produits et services les mieux adaptés à ses besoins, notamment en ce qui concerne les projets d'envergure tels que la construction des nouveaux locaux et les projets relatifs aux techniques de l'information, ont contribué efficacement à la mise en œuvre réussie des projets d'extension de l'OMPI et des projets relatifs aux techniques de l'information.

<sup>3</sup>

Ce montant inclut la somme de 1 119 000 francs suisses consacrée à la rénovation de l'ancien bâtiment de l'OMM et imputée au fonds de réserve spécial.

61. Au cours de l'année 2000, le Service des achats et contrats a contribué activement à l'examen et à la sélection des candidatures pour les marchés suivants : a) l'entreprise principale pour la rénovation et la construction de l'ancien bâtiment de l'OMM; b) le cabinet d'architecture sélectionné à l'issue d'un concours international pour lequel 27 projets ont été présentés par des architectes de 17 pays; c) l'adjudicataire pour la mise en œuvre du projet IMPACT du PCT, qui a nécessité l'examen des réponses reçues par l'OMPI sur un total de 42 manifestations d'intérêt; d) les adjudicataires pour la mise en œuvre du projet WIPONET, dans le cadre duquel un contrat a été passé avec deux entreprises pour la fourniture de services de télécommunication et du matériel informatique nécessaire. Le Service des achats et contrats s'est également efforcé, pour tous ces projets d'envergure, de parvenir à augmenter le nombre de fournisseurs invités à soumissionner et le nombre de pays d'origine représentés, en élaborant des appels d'offres destinés aux soumissionnaires d'un plus grand nombre de pays et en traitant en conséquence les offres reçues.

62. Le Service des achats et contrats s'est également employé à améliorer les procédures internes d'inventaire des actifs physiques de l'Organisation, en élaborant un projet de document contenant le règlement intérieur et les procédures de passation des marchés de l'OMPI. Par ailleurs, le Service des contrats et des achats a traité avec diligence les nombreuses demandes de visa (demandes internes émanant du personnel en mission et demandes externes émanant des délégués aux réunions de l'OMPI).

### Sous-programme 18.1 – Achats et contrats

<b>Objectif :</b> <i>Assurer de manière efficace et transparente la passation des marchés et l'attribution des contrats de fourniture de produits et de prestation de services.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Livraison du matériel, de l'équipement et des services de la meilleure qualité possible, au meilleur prix et dans les meilleurs délais.</i>	Augmentation de la rapidité, de l'efficacité et de la flexibilité du processus de passation des marchés, grâce à la normalisation des prescriptions techniques, au regroupement des nécessités journalières et à l'augmentation des commandes en gros.	<i>Qualité et coût des achats, respect des délais.</i> Appel d'offres pour plusieurs gros contrats récurrents portant sur des produits ou des services : - établissement par le Service des achats et contrats de 95% du total des commandes; les 5% restants, passés par les autres divisions ou services de l'OMPI, ont été approuvés par ce service; - 15 à 30% d'économie pour les achats groupés, en comparaison avec achats non groupés effectués dans le passé.
<i>Obtention des meilleurs prix et conditions auprès du plus grand nombre possible de fournisseurs étrangers, dans le cadre d'appels d'offres internationaux destinés à un éventail diversifié de fournisseurs afin d'assurer la concurrence la plus large possible.</i>	Obtention de meilleurs prix et conditions contractuelles et plus grande répartition géographique des fournisseurs.	<i>Prix et conditions :</i> - participation de l'OMPI à l'UNCSD (base de données des Nations Unies sur les fournisseurs) et à l'IAPWG (groupe de travail des achats interinstitutions) du Service commun d'achats des Nations Unies et utilisation et promotion de leurs services; - traitement d'un plus grand nombre de demandes par une procédure de mise aux enchères; - publication d'un plus grand nombre d'appels à propositions et d'invitations à soumissionner; - obtention de meilleurs prix et conditions contractuelles grâce à l'augmentation de la concurrence; - enrichissement de la base de données de fournisseurs potentiels; hausse de 80% du nombre de fournisseurs inscrits, qui sont actuellement 1800; - passation de marchés avec des fournisseurs de 49 pays; - augmentation de 15% du nombre d'achats effectués localement dans des pays en développement et des pays en transition;

[Nouveau RE] <i>Inventaire complet de tous les actifs physiques de l'OMPI.</i>	Recensement et localisation, par utilisation de code-barres, des actifs du Secrétariat.	[Nouvel IE] <i>Nombre et valeur des articles inclus dans l'inventaire</i> : - recensement et identification par code-barres de 35 000 articles, soit une valeur globale estimée à 40 millions de francs suisses.
---	---	---

## Sous-programme 18.2 –Service des voyages

<b>Objectif :</b> <i>Veiller à ce que les politiques définies par l'Organisation en matière de voyages soient appliquées de façon cohérente.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Conditions de voyage économiques, satisfaisantes et conformes aux pratiques de l'Organisation.</i>	Amélioration du rapport coût-efficacité avec de plus en plus de voyages effectués à tarif réduit tout en restant conformes aux pratiques de l'Organisation.	<i>Réduction des dépenses liées aux déplacements pris en charge par l'Organisation :</i> - 589 142 francs suisses économisés en 2000, contre 356 800 francs suisses en 1999 (+61% par rapport à 1999); application de tarifs réduits pour 20% des billets fournis, contre 7% en 1999.  Environ 3100 autorisations de voyage traitées par le Groupe des voyages et de l'administration des missions, soit environ 11 millions de francs suisses de frais de voyage.

<b>Objectif :</b> <i>Veiller à ce que les activités de l'Organisation soient menées à bien conformément aux normes établies en matière de sécurité.</i>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Indicateurs d'exécution retenus</b>
<i>Prévention des risques d'exposition du personnel de l'OMPI ou de tiers à des situations susceptibles de mettre leur sécurité en jeu.</i>	Supervision et coordination de toutes les missions effectuées par le directeur général par les services protocolaires à Genève et dans d'autres endroits, conformément aux exigences élevées du service et aux normes acceptées en matière de sécurité.  Sécurité assurée pour toutes les missions effectuées par des membres du personnel ou des tiers.	<i>Réduction de l'incidence des situations dans lesquelles la sécurité des fonctionnaires de l'OMPI ou des tiers est mise en jeu :</i> - aucun accident ou incident signalé.
<b>Montant total des dépenses au titre du programme principal 18 en 2000 :</b>		<b>5 126 000 francs suisses</b>

#### IV. CONCLUSION

63. Au vu du présent rapport, il est justifié de considérer comme satisfaisants les progrès accomplis au cours de l'année 2000 dans la réalisation des résultats escomptés dans le programme et budget. Les résultats escomptés ont déjà été obtenus dans plusieurs domaines, et même dépassés dans d'autres. Le présent rapport montre également que certaines activités relatives à un nombre limité de résultats escomptés ont été reportées pour des raisons qui sont expliquées dans chaque programme principal concerné. Dans ces cas, il y a de bonnes raisons de croire que les circonstances qui sont à l'origine de ce report changeront de sorte que les résultats escomptés soient obtenus d'ici à la fin de l'exercice biennal. Compte tenu de ce qui précède, il convient d'espérer qu'à la fin de l'exercice biennal 2000-2001 tous les objectifs fixés dans le programme seront atteints. Dans les rares cas où les priorités du programme ont changé en raison de facteurs extérieurs, et que les travaux y relatifs ne se poursuivront pas au cours du présent exercice biennal, la non réalisation des résultats escomptés est considérée comme pleinement justifiée.

64. Enfin, les réactions des parties prenantes de l'OMPI, tant au niveau national qu'au niveau sous-régional et régional démontrent que les résultats de l'OMPI ont suscité beaucoup d'intérêt, des attentes véritables et, surtout, un large soutien.

*65. Les assemblées des États membres de l'OMPI sont invitées à examiner le contenu du présent document et à l'approuver.*

[L'annexe suit]

## ANNEXE

## ACRONYMES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

AAB	Comité consultatif des nominations
AB	Bâtiment Arpad Bogsch (bâtiment de la tour)
ACE/IP	Comité consultatif sur la sanction des droits de propriété industrielle
Accord sur les ADPIC	Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
ADI	Autorité de dépôt internationale
ADN	acide désoxyribonucléique
AMC	Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI
APEC	Coopération économique Asie-Pacifique
ARIPO	Organisation régionale africaine de la propriété industrielle
ATRIP	Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BETS	Système de suivi des dépenses budgétaires
BNPI	Bibliothèque numérique de propriété intellectuelle
CAC	Comité administratif de coordination (ONU)
CCI	Centre du commerce international
CCL	<i>Caribbean Copyright Link</i>
CCP	Commission consultative des politiques
CCQA (FB)	Comité consultatif pour les questions administratives – Questions financières et budgétaires (ONU)
CCQA (PER)	Comité consultatif pour les questions administratives – Questions relatives au personnel et questions générales d'administration (ONU)

CCTLD	Domaines de premier niveau correspondant à des codes de pays
CDB	Convention sur la diversité biologique
CEE	Commission économique pour l'Europe (ONU)
CIB	Classification internationale des brevets
CICG	Centre international de conférences de Genève
CEI	Communauté des États indépendants
CIC	Centre international de calcul (ONU)
CISAC	Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs
CLEA	Collection de lois accessibles en ligne
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COP5	Cinquième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique
CTD	Comité du commerce et du développement (OMC)
CTE	Comité du commerce et de l'environnement (OMC)
DOI	Identificateur numérique d'objet
ECOSOC	Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FINAUT	Système de gestion financière
GB	Bâtiment Georg Bodenhausen (ancien bâtiment BIRPI de l'OMPI)
GTLD	Domaine générique de premier niveau
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
IAC	Commission consultative du monde de l'entreprise

IAPWG	Groupe de travail des achats interorganisations du Service commun d'achat des Nations Unies
ICANN	<i>Internet Corporation for Assigned Names and Numbers</i>
ICSEI	Coopération internationale pour la recherche et l'examen des inventions
IFRRO	Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction
IMPACT	Gestion de l'information pour le Traité de coopération en matière de brevets
INDECS	Compatibilité des données dans les systèmes de commerce électronique
IPA CIS	Assemblée interparlementaire de la Communauté des États indépendants
IPLEX	Textes législatifs de propriété intellectuelle (CD-ROM de l'OMPI)
IPO	Office de propriété intellectuelle (variante : Office de propriété industrielle)
IPR	Droits de propriété intellectuelle
IT	Techniques de l'information
LEA	Ligue des États arabes
LTPI/IPLT	Lois et traités de propriété intellectuelle/ <i>Intellectual Property Laws and Treaties</i> (publications de l'OMPI)
MPEG-21	<i>Moving Picture Experts Group</i> (cadre audiovisuel numérique)
NFAP	Plan d'action ciblé par pays
OAPI	Organisation africaine de la propriété intellectuelle
OEAB	Organisation eurasienne des brevets
OEB	Office européen des brevets
OIF	Organisation internationale de la francophonie
OIG	Organisation intergouvernementale
OIM	Organisation internationale pour les migrations

OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PBC	Comité du programme et budget de l'OMPI
PCIPD	Comité permanent de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété intellectuelle
PCT	Traité de coopération en matière de brevets
PCT-IMPACT	Gestion de l'information pour le PCT
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PLT	Traité sur le droit des brevets
PRIM	Réunion d'information professionnelle
RAIPON	Association russe des peuples autochtones du Nord
RBB	Budget axé sur les résultats
RFAP	Plan d'action ciblé par région
RO	Office récepteur
SADC	Communauté pour le développement de l'Afrique australe
SCCR	Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes
SCIT	Comité permanent des techniques de l'information
SCP	Comité permanent du droit des brevets
SCT	Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques
SECIB	Secrétariat de la coopération ibéro-américaine



SGAE	Société générale des auteurs et éditeurs (Espagne)
SIECA	Secrétariat permanent du Traité d'intégration économique de l'Amérique centrale
SIGAGIP	Système de gestion du personnel et des états de paie
SLC	Contrat d'engagement spécial
SSA	Contrat de louage de services
TK	Savoirs traditionnels
UDRP	Principes directeurs régissant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine
UNCSD	Base de données des Nations Unies sur les fournisseurs
UNJSPF	Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
UPOV	Union internationale pour la protection des obtentions végétales
W3C	<i>World Wide Web Consortium</i>
WCT	Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur
WIPONET	Réseau mondial d'information de l'OMPI
WPPT	Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes
WWA	Académie mondiale de l'OMPI

[Fin de l'annexe et du document]